

**2013/2017**

**REVISION DU PARCOURS**

**DE L'EXCELLENCE SPORTIVE**

Validé par la CSHN du CNS le 11 Octobre 2013

Arrêté ministériel du 19 novembre 2013

<b>AVANT-PROPOS : COURRIER AU DIRECTEUR DES SPORTS</b> .....	<b>4</b>
<b>ORGANISATION DE LA DIRECTION TECHNIQUE NATIONALE &amp; PES</b> .....	<b>6</b>
<b>LES FORMATIONS DIPLOMANTES DE LA FFN</b> .....	<b>9</b>
<b>PARCOURS DE L'EXCELLENCE SPORTIVE 2014/2017</b> .....	<b>12</b>
PRINCIPE GENERAUX .....	12
<b>PLONGEON</b> .....	<b>14</b>
BILAN DE L'OLYMPIADE LONDRES 2012 .....	14
CARTOGRAPHIE DU PES PLONGEON .....	15
<b>PLONGEON : ANALYSE DE L'OLYMPIADE 2009 - 2012</b> .....	<b>16</b>
BILAN CHIFFRE DE L'OLYMPIADE 2009-2012 .....	16
PROJET HAUT NIVEAU 2013 – 2020 .....	21
<b>NATATION SYNCHRONISEE</b> .....	<b>23</b>
BILAN DE L'OLYMPIADE LONDRES 2012 .....	23
LE PES DE LA NATATION SYNCHRONISEE.....	24
CARTOGRAPHIE DU PES NATATION SYNCHRONISEE.....	25
<b>NATATION SYNCHRONISEE : ANALYSE OLYMPIADE 2009 – 2012</b> .....	<b>26</b>
PROJET HAUT NIVEAU 2013 – 2020 .....	28
COMPETITIONS DE REFERENCE 2013 – 2017.....	30
<b>WATER POLO</b> .....	<b>31</b>
SITUATION DU WATER POLO .....	31
LE PES WATER POLO .....	31
<b>WATER-POLO : ANALYSE DE L'OLYMPIADE 2009 – 2012</b> .....	<b>33</b>
PROJET HAUT NIVEAU 2013 – 2020 .....	35
COMPETITIONS DE REFERENCE 2013 – 2017.....	36
<b>NATATION COURSE &amp; EAU LIBRE</b> .....	<b>39</b>
BILAN DE L'OLYMPIADE LONDRES 2012 .....	39
Le PES NATATION & EAU LIBRE .....	39
CARTOGRAPHIE DU PES NATATION COURSE / EAU LIBRE.....	41
<b>EAU LIBRE : ANALYSE DE L'OLYMPIADE 2009 – 2012</b> .....	<b>42</b>

PROJET HAUT NIVEAU 2013 – 2020 .....	43
COMPETITIONS DE REFERENCE 2013 – 2017 .....	44
<b>NATATION COURSE : ANALYSE DE L'OLYMPIADE 2009 – 2012.....</b>	<b>46</b>
PROJET HAUT NIVEAU 2013 – 2020 .....	47
COMPETITIONS DE REFERENCE 2013 – 2017 .....	49
<b>POLE ESPOIR DU PES 2 FFN : LE CAHIER DES CHARGES .....</b>	<b>50</b>
<b>CONVENTION FFN / POLE ESPOIR / COMITE REGIONAL.....</b>	<b>53</b>
<b>POLE FRANCE DU PES 3 FFN : LE CAHIER DES CHARGES .....</b>	<b>57</b>
<b>PES3 : COMPLEMENT EAU LIBRE AU CAHIER DES CHARGES.....</b>	<b>60</b>
<b>CONVENTION FFN / POLE FRANCE / COMITE REGIONAL .....</b>	<b>61</b>
<b>LES LISTES MINISTERIELLES .....</b>	<b>65</b>
PREAMBULE.....	65
Critères listes ministérielles Natation Course .....	66
<b>Critères listes ministérielles Eau Libre.....</b>	<b>68</b>
Critères listes ministérielles Natation Synchronisée .....	70
Critères listes ministérielles Water-polo .....	72
Critères listes ministérielles Plongeon .....	74
<b>AIDES PERONNALISEES .....</b>	<b>76</b>
AIDES A LA PREPARATION .....	76
<b>RECHERCHE .....</b>	<b>77</b>
<b>CONVENTION FFN ET LA FÉDÉRATION FRANÇAISE DE SPORT ADAPTÉ (F.F.S.A.).....</b>	<b>81</b>
<b>CONVENTION FFN - FFH .....</b>	<b>83</b>
<b>CONVENTION ENTRE LES SPORTIFS DE HAUT NIVEAU ET LA FFN SAISON SPORTIVE 2012/2013 .....</b>	<b>85</b>



MINISTÈRE DES SPORTS  
Direction des Sports  
Monsieur Thierry MOSIMANN, Directeur  
95, avenue de France  
75013 PARIS

Nos réf/FL/LH/CG

Pantin, lundi 1<sup>er</sup> juillet 2013

Monsieur le Directeur,

La Fédération Française de Natation a le plaisir de vous présenter son Parcours de l'Excellence Sportif qui porte l'ambition de défendre au plus haut niveau les couleurs de la France à l'occasion des prochains jeux olympiques de Rio 2016 et lors des compétitions internationales qui nous séparent de ce grand rendez-vous.

La réécriture du PES fut un moment privilégié propice, d'une part à une réflexion en profondeur fondée à partir du bilan des quatre dernières années et, d'autre part à la conception d'un projet revisité afin de garantir durablement l'excellence des résultats enregistrés durant les trois dernières olympiades.

A Londres en 2012, la FFN a obtenu le meilleur palmarès de son histoire. Consciente néanmoins que les résultats obtenus au plus haut niveau reposent sur un équilibre fragile, elle a non seulement étudié ce qui fut à la base de ce succès, mais s'est également évertuée à rechercher ce qui pourrait constituer une menace pour l'avenir.

Ainsi reconnaît-elle ses erreurs dans la conception de son PES élaboré en 2010. Elle en est consciente mais résolue à corriger rapidement ce qui doit l'être car ce qui n'a certes pas nui aux résultats olympiques en 2012, est de nature à constituer une réelle menace quant aux résultats attendus dans un avenir proche (s'agissant notamment des équipes de France Jeune) et, donc, à ceux ambitionnés pour l'échéance de Rio en 2016.

Ces erreurs ont causé la délabellisation ministérielle (DSA1) de plus de 25 % de ses pôles. Les raisons en sont identifiées, elles résultent :

- D'une exigence excessive des critères d'accès au haut niveau, particulièrement en ce qui concerne la catégorie « Jeune » en natation course<sup>1</sup>,
- D'éléments du cahier des charges incompatibles avec le point précédent<sup>2</sup>,
- D'un manque de pertinence et de fonctionnalité induite nées des critères d'accès en listes ministérielles, du réseau des structures et des éléments dudit cahier des charges.

La FFN a pris cela en compte en révisant son PES. L'appliquant au dispositif actuel, elle a retenu ce qui peut être reconduit dès septembre 2013. En revanche elle sollicite un délai pour présenter l'éventualité de nouvelles structures qui le complèteraient à l'horizon de septembre 2014 ; ce sera d'ailleurs le cas de l'ensemble du PES dédié au water-polo qu'elle proposera courant 2014.

<sup>1</sup> Effectif « Jeune » 2013 en baisse de 61 % par rapport à 2009 pour la natation course pour « Senior » elle est de 57 %.

<sup>2</sup> Pour exemple la définition des effectifs et des proportions de sportifs listés.



La conséquence est que les structures reconduites doivent être pleinement opérationnelles dès la rentrée prochaine. C'est pourquoi certaines n'ont pas été reconduites<sup>3</sup>, reclassées « pôle France »<sup>4</sup> ou reclassées « pôle Espoir »<sup>5</sup>.

La FFN s'engage résolument à remédier aux difficultés constatées mais doit être en capacité d'agir dès maintenant. Pour cela, elle requiert l'aide de l'administration centrale sans laquelle les résultats de Rio 2016 en subiraient inexorablement les conséquences. Il est alors important que les structures reconduites puissent fonctionner sans contrainte dès la rentrée de septembre 2013 ; il s'agit :

- Des pôles requalifiés « Espoir » qui, de ce fait, remplissent désormais les conditions du cahier des charges de ce label. La FFN a besoin qu'ils soient accompagnés et, pour cela, qu'ils bénéficient pour la rentrée prochaine d'un avis favorable de l'administration centrale.
- Des pôles « France » de Font-Romeu et « Espoir » de Mulhouse dont l'avis favorable prononcé en 2011 n'a pas été reconduit<sup>6</sup> en dépit de l'instruction DS.A1/SM/BP n°001102 du 12 octobre 2012 stipulant que les avis favorables et les appréciations émises par les correspondants régionaux du sport de haut niveau en 2011 seront reconduits en 2012. Il est indispensable que pour ces deux structures, les avis favorables de 2011 soient donc maintenus pour la rentrée prochaine.

Enfin, la FFN souhaite que les délabellisations prononcées en 2012 au seul motif d'un effectif trop faible soient levées dès la rentrée prochaine. L'instruction n° DS/DSA1/2013/200 du 17 mai 2013, relative à l'élaboration du parcours de l'excellence sportive 2013-2017, invite à une réduction du nombre de sportifs accueillis. La FFN le prévoit dans son cahier des charges qui indique un effectif minimal en baisse. Ce qui prévalait pour 2012-2013 n'ayant plus cours pour la saison 2013-2014 ; en conséquence, ces pôles seront conformes au cahier des charges alors en vigueur. Il s'agit des pôles France natation course de l'INSEP (7 sportifs au lieu de 8 prévus au cahier des charges précédent et 6 dans le nouveau), de Font-Romeu, ainsi que du Pôle « Espoir » de Font-Romeu

La FFN vous remercie de votre attention afin de lui permettre les meilleures conditions de préparation pour les jeux olympiques de Rio 2016 en faisant en sorte que les pôles cités puissent être soutenus localement car le calendrier de la prochaine évaluation des pôles ne correspond pas à celui de la préparation des budgets des collectivités territoriales. Recevez, Monsieur le Directeur, l'expression de notre considération distinguée.

Le DTN  
Lionel HORTER



Fédération Française de Natation  
14, rue Scandicci  
93508 PANTIN Cedex

Le Président  
Francis LUYCE

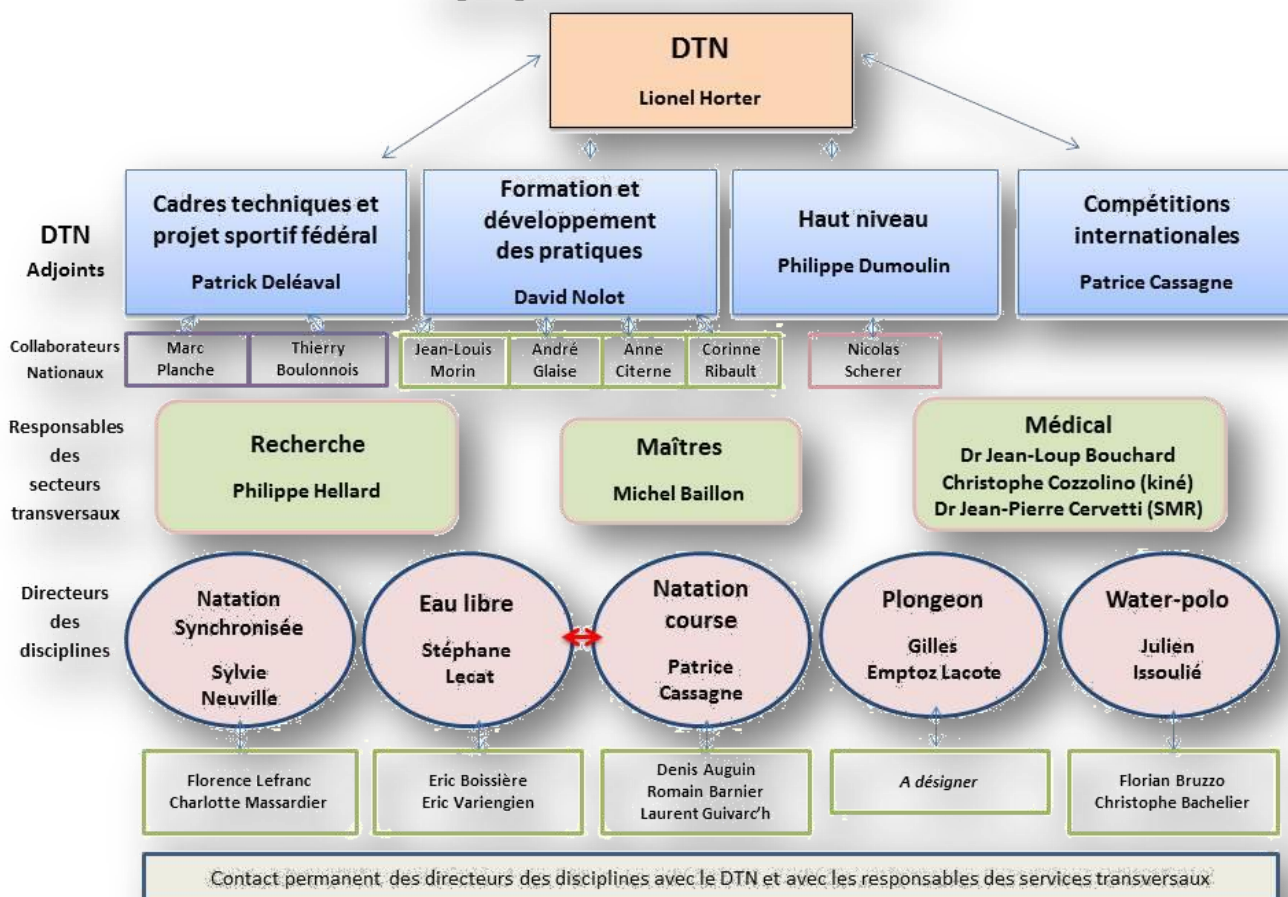
<sup>3</sup> Les Pôles « Espoir » de natation synchronisée de Tignes et de Courmayeur.

<sup>4</sup> Les Pôles « France Jeune » de natation course d'Amiens et de plongeon de Rennes et Strasbourg.

<sup>5</sup> Les Pôles « France Jeune » de natation course de Dunkerque et de Talence.

<sup>6</sup> L'instruction précise que « en cas d'avis divergents ou manifestement erronés, le bureau des fédérations unisport, du sport de haut niveau et du sport professionnel (DS.A1) prendra contact avec les acteurs concernés afin de faire le point sur la situation de la structure. ». Cela n'a pas été mis en œuvre.

## Organigramme de la DTN 2013-2017



## LES COORDONNATEURS DE PÔLE

Le responsable du PES de la FFN est le DTN. Il élabore le réseau des structures proposé pour validation à la Commission du Sport de Haut Niveau du Conseil National du Sport. Il identifie et valide la liste des sportifs admis en pôle.

Parmi les responsables locaux de la structure :

1. Le Comité Régional, organe déconcentré de la FFN, gère la trésorerie des structures du PES2 implantées dans sa région en ce qui concerne les subventions provenant des partenaires institutionnels. Signataire de la convention liant la structure à la FFN, il assure, en lien avec l'encadrement sportif, la gestion administrative de l'avenant annuel lié à cette convention. Il œuvre pour le conventionnement de tous les partenaires et établissements associés à la structure (sport, hébergement, formation, médical...).
2. Un CTS coordonnateur représente localement, auprès de la structure PES2, le DTN qui le nomme. Il valide l'élaboration du projet annuel conçu par l'entraîneur responsable ainsi que la mise à disposition et le bon usage des moyens nécessaires à sa mise en œuvre.

**STRUCTURES DU PARCOURS DE L'EXCELLENCE SPORTIVE (P.E.S.) 2013-2017**  
**Annuaire des coordonnateurs - référents DTN**



Discipline	Pôle	Lieu	Coordonnateurs
NATATION COURSE	Pôle France	AMIENS	Michel CHRÉTIEN
NATATION COURSE	Pôle France	ANTIBES	Denis AUGUIN
NATATION COURSE	Pôle France	FONT ROMEU	Richard MARTINEZ
NATATION COURSE	Pôle France	MARSEILLE	Romain BARNIER
NATATION COURSE	Pôle France	MULHOUSE	Denis WESTRICH
NATATION COURSE	Pôle France	NICE	Fabrice PELLERIN
NATATION COURSE	Pôle France	PARIS / INSEP	Jean Lionel REY / Odile PETIT
NATATION COURSE	Pôle France	TOULOUSE	Lucien LACOSTE
NATATION COURSE	Pôle "Espoirs"	AMIENS	Michel CHRÉTIEN
NATATION COURSE	Pôle "Espoirs"	ANTIBES	Denis AUGUIN
NATATION COURSE	Pôle "Espoirs"	ANTILLES / GUYANE	Pierre AMARDEILH (à partir du 01/02/2014)
NATATION COURSE	Pôle "Espoirs"	BORDEAUX	Véronique STEPHAN
NATATION COURSE	Pôle "Espoirs"	BREST	Thierry BOULONNOIS
NATATION COURSE	Pôle "Espoirs"	DIJON	Séverine ROSSET
NATATION COURSE	Pôle "Espoirs"	DUNKERQUE	Benjamin TRANCHARD
NATATION COURSE	Pôle "Espoirs"	FONT-ROMEU	Anne RIFF
NATATION COURSE	Pôle "Espoirs"	LIMOGES	Eric VARIENGIEN
NATATION COURSE	Pôle "Espoirs"	MARSEILLE	Romain BARNIER
NATATION COURSE	Pôle "Espoirs"	MULHOUSE	Denis WESTRICH
NATATION COURSE	Pôle "Espoirs"	NICE	Fabrice PELLERIN
NATATION COURSE	Pôle "Espoirs"	NOUVELLE-CALÉDONIE *	Pierre ANDRACA
NATATION COURSE	Pôle "Espoirs"	PARIS / INSEP	Nicolas SCHERER / Odile PETIT
NATATION COURSE	Pôle "Espoirs"	ROUEN	Eric BOISSIERE
NATATION COURSE	Pôle "Espoirs"	TOULOUSE	Lucien LACOSTE
NATATION SYNCHRONISEE	Pôle France	PARIS / INSEP	Charlotte MASSARDIER / Odile PETIT
NATATION SYNCHRONISEE	Pôle "Espoirs"	AIX-EN-PROVENCE	Delphine MARECHAL
NATATION SYNCHRONISEE	Pôle "Espoirs"	ANGERS	Annabelle PIEDNOIR
NATATION SYNCHRONISEE	Pôle "Espoirs"	SÈTE	Thierry JAMET
NATATION SYNCHRONISEE	Pôle "Espoirs"	STRASBOURG	Denis WESTRICH
PLONGEON	Pôle France	PARIS / INSEP	Alexandre ROCHAS / Odile PETIT
PLONGEON	Pôle France	STRASBOURG	Denis WESTRICH
PLONGEON	Pôle "Espoirs"	RENNES	Frédéric PIERRE
WATER POLO	Pôle "Espoirs"	DOUAI	Christian FARGEAS
WATER POLO	Pôle "Espoirs"	MARSEILLE	Romain BARNIER
WATER POLO	Pôle "Espoirs"	NICE	André GLAISE
WATER POLO	Pôle "Espoirs"	SAINT-JEAN D'ANGELY	Philippe BARRIERE
WATER POLO	Pôle "Espoirs"	SÈTE	Joseph BRITTO
WATER POLO	Pôle "Espoirs"	TAVERNY	Michel COCOUCH

\* A compter du 1er février 2014

LISTE DES ENTRAINEURS RESPONSABLES DE POLE :

Les ENTRAINEURS RESPONSABLES des structures du PES 2013-2017					
DISCIPLINE	Pôle	Lieu	Nom	Prénom	email
NATATION COURSE	France	AMIENS	CHRETIEN	Michel	<a href="mailto:michel.chretien@sfr.fr">michel.chretien@sfr.fr</a>
NATATION COURSE	France	FONT ROMEU	MARTINEZ	Richard	<a href="mailto:richard.martinez13@wanadoo.fr">richard.martinez13@wanadoo.fr</a>
NATATION COURSE	France	MARSEILLE	BARNIER	Romain	<a href="mailto:romainbarnier@hotmail.com">romainbarnier@hotmail.com</a>
NATATION COURSE	France	NICE	PELLERIN	Fabrice	<a href="mailto:fab.pellerin@voila.fr">fab.pellerin@voila.fr</a>
NATATION COURSE	France	PARIS / INSEP	REY	Jean Lionel	<a href="mailto:jeanlionel.rey@free.fr">jeanlionel.rey@free.fr</a>
NATATION COURSE	France	TOULOUSE	LACOSTE	Lucien	<a href="mailto:lucien.lacoste@gmail.com">lucien.lacoste@gmail.com</a>
NATATION COURSE	France	ANTIBES	ESPOSITO	Franck	<a href="mailto:franckesposito@cnantibes.fr">franckesposito@cnantibes.fr</a>
NATATION COURSE	France	MULHOUSE	GALLO	Stéphane	<a href="mailto:stephgallo@estvideo.fr">stephgallo@estvideo.fr</a>
NATATION COURSE	"Espoirs	AMIENS	NEUILLET	Mathieu	<a href="mailto:mat.neuill@gmail.com">mat.neuill@gmail.com</a>
NATATION COURSE	"Espoirs	ANTIBES	GIRAUD	Gilles	<a href="mailto:bandit05@wanadoo.fr">bandit05@wanadoo.fr</a>
NATATION COURSE	"Espoirs	ANTILLES/ GUYANE	ICHECK	Didier	<a href="mailto:didiercheck@hotmail.fr">didiercheck@hotmail.fr</a>
NATATION COURSE	"Espoirs	BORDEAUX	EYNARD	Jean-Michel	<a href="mailto:jmeynard@hotmail.fr">jmeynard@hotmail.fr</a>
NATATION COURSE	"Espoirs	BREST	DUFOUR	Morgan	<a href="mailto:dufour29@hotmail.fr">dufour29@hotmail.fr</a>
NATATION COURSE	"Espoirs	DIJON	FREVILLE	Sylvain	<a href="mailto:sylvain.freville@live.fr">sylvain.freville@live.fr</a>
NATATION COURSE	"Espoirs	DUNKERQUE	FLEURY	Xavier	<a href="mailto:polefrancejeunedk@gmail.com">polefrancejeunedk@gmail.com</a>
NATATION COURSE	"Espoirs	FONT ROMEU	RIFF	Anne	<a href="mailto:anne.riff@orange.fr">anne.riff@orange.fr</a>
NATATION COURSE	"Espoirs	LIMOGES	VARIENGIEN	Eric	<a href="mailto:variengien.eric@wanadoo.fr">variengien.eric@wanadoo.fr</a>
NATATION COURSE	"Espoirs	MARSEILLE	JACQUIER	Julien	<a href="mailto:jul.jacquier@gmail.com">jul.jacquier@gmail.com</a>
NATATION COURSE	"Espoirs	MULHOUSE	GALLO	Stéphane	<a href="mailto:stephgallo@estvideo.fr">stephgallo@estvideo.fr</a>
NATATION COURSE	"Espoirs	NICE	LEUTENEGGER	Maxime	<a href="mailto:onnmax@gmail.com">onnmax@gmail.com</a>
NATATION COURSE	"Espoirs	NOUVELLE CALEDONIE	MERCADAL	Mathias	
NATATION COURSE	"Espoirs"	Paris /INSEP	REY	Jean Lionel	<a href="mailto:jeanlionel.rey@free.fr">jeanlionel.rey@free.fr</a>
NATATION COURSE	"Espoirs	ROUEN	BOISSIERE	Eric	<a href="mailto:boissieree@aol.com">boissieree@aol.com</a>
NATATION COURSE	"Espoirs	TOULOUSE	MIOMANDRE	Philippe	<a href="mailto:miophilippe@me.com">miophilippe@me.com</a>
NATATION SYNCHRONISEE	France	Paris /INSEP	MASSARDIER	Charlotte	<a href="mailto:cmassardier@yahoo.fr">cmassardier@yahoo.fr</a>
NATATION SYNCHRONISEE	"Espoirs	AIX EN PROVENCE	LIGNOT	Myriam	<a href="mailto:myrialignot@msn.com">myrialignot@msn.com</a>
NATATION SYNCHRONISEE	"Espoirs	ANGERS	NEDELEC	Marie	<a href="mailto:marienedelec@free.fr">marienedelec@free.fr</a>
NATATION SYNCHRONISEE	"Espoirs	SETE	LE BOZEC-CHAFES	Rachel	<a href="mailto:rachel.lb@hotmail.fr">rachel.lb@hotmail.fr</a>
NATATION SYNCHRONISEE	"Espoirs	STRASBOURG	LARDON	Maud	<a href="mailto:maudbns@gmail.com">maudbns@gmail.com</a>
PLONGEON	France	Paris /INSEP	ROCHAS	Alexandre	<a href="mailto:rochas.alexandre@yahoo.fr">rochas.alexandre@yahoo.fr</a>
PLONGEON	France	STRASBOURG	LABEAU	Audrey	<a href="mailto:audreylabeau@gmail.com">audreylabeau@gmail.com</a>
PLONGEON	France	STRASBOURG	COQUET	Alexis	<a href="mailto:alex109c@gmail.com">alex109c@gmail.com</a>
PLONGEON	"Espoirs	RENNES	PIERRE	Frédéric	<a href="mailto:plongeon.bretagne@gmail.com">plongeon.bretagne@gmail.com</a>

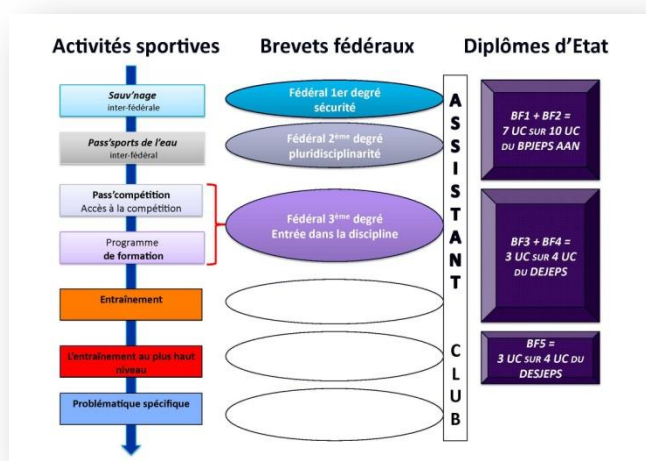
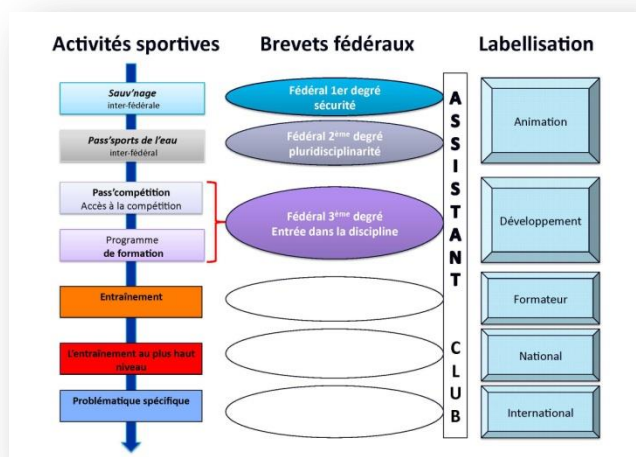


# LES FORMATIONS DIPLOMANTES DE LA FFN

Les jeunes licenciés de la FFN sont encouragés à entrer en formation fédérale dès l'âge de 15 ans par un BF1. Chaque année il est possible de passer sur la formation d'un niveau supérieur (sous réserve d'avoir validé celle sous-jacente).

Une fois titulaire du BF2, les ERFAN sont encouragées à proposer les 3 UC manquantes du BPJEPS AAN afin de permettre au stagiaire BF2 d'aller chercher un diplôme d'Etat lui permettant de surveiller les activités de la natation et d'enseigner la natation.

Ceux qui souhaitent poursuivre dans le domaine de l'entraînement sont invités à poursuivre sur les



formations BF3 et BF4 afin d'obtenir 3 UC sur 4 UC du DEJEPS. Les actuelles formations DE nécessitant des exigences d'entrée en formation très fortes, il nous semble plus pertinent de préparer une entrée en formation via la formation fédérale.

Enfin, ceux recherchant une formation dite experte sont invités au BF5 donnant 3 UC sur 4 UC du DES JEPS.

Notre organisation encourage les ERFAN à la mise en place de BF1, BF2, BF3 disciplinaires puis les UC manquantes du BP. Mais aussi un partenariat fort avec les CREPS dans le cadre des mises en place des

formations DE.

Pour les formations BF4, BF5 et DES, l'INFAN reste le garant de ces formations avec la possibilité de déléguer, mais en restant pilote. Enfin, pour les SHN, nous sommes en plein travail pour faciliter l'accès aux formations fédérales en adaptant les formations aux pratiques et contraintes du SHN afin de lui permettre rapidement d'aller vers un diplôme d'Etat. Un grand chantier, mais nécessaire !

Assistant	Assiste toutes personnes certifiées, quel que soit son niveau d'intervention Assure l'encadrement au cours des déplacements.
BF1	Premiers apprentissages en vue d'acquérir une natation sécuritaire "Le sauv'nage"
BF2	La découverte de toutes les disciplines sportives des activités de la natation ; la pluridisciplinarité « le pass'sports de l'eau »
BF3	Entrée dans la spécialisation initiation et perfectionnement dans une discipline de la FFN. « le pass'compétition » Programme d'initiation et d'acquisition
BF4	Le Premier niveau d'entraînement dans une discipline de la FFN et coordinateur d'une équipe au sein d'une même discipline. développement et formation
BF5	Optimisation de la performance et direction technique de club, coordonne plusieurs équipes de disciplines différentes Accession au haut niveau

**Schéma de principe**

Une filière de formation en cohérence avec les activités de la natation.

Les prérogatives du BPJEPS AAN permettent de surveiller, d'enseigner et d'animer les activités aquatiques et de la natation. Diplôme d'Etat de niveau IV.

Les prérogatives du DEJEPS AAN permettent entre autres de concevoir des programmes d'entraînement. Diplôme d'Etat de niveau III.

**Des équivalences avec les diplômes d'Etat**

Le titulaire du BF2 obtient de droit une équivalence de 7 UC sur 10 du BPJEPS AAN.

Le titulaire du BF4 obtient de droit une équivalence de 3 UC sur 4 du DEJEPS AAN.



**Brevets Fédéraux  
ERFAN  
Poitou Charente**

Saison 2012 - 2013

**Edito**

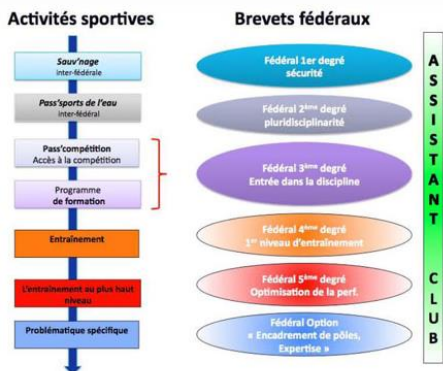
La fédération Française de Natation est devenue ce que nous pourrions appeler une entreprise associative dans le sens où : elle poursuit des objectifs; elle doit être performante au niveau international et gagner des parts de marché dans le domaine des pratiques sociales.

Une telle ambition ne peut être atteinte qu'en posant comme principe de base que la compétence de l'encadrement est le meilleur investissement pour le présent et pour l'avenir.

Pour Quoi ? Afin de promouvoir un projet, le mettre en œuvre et transmettre une culture. C'est associer dans une même démarche un encadrement bénévole et professionnel en permettant des passerelles entre les deux.

Pour Qui ? Toutes celles et ceux qui désirent s'engager à nos côtés pour accompagner avec compétences les pratiquants de natation.

Comment ? D'abord par une reconnaissance du travail de ceux qui oeuvrent dans nos clubs. Enfin par la mise en place d'une formation initiale et continue de qualité permettant d'accéder pour tous ceux qui le veulent aux métiers de l'eau.



**ERFAN  
Poitou Charente**

Dossier à renvoyer avant le  
24 septembre 2012

**Formations Fédérales**

Les formations fédérales mises en place par l'ERFAN Poitou Charentes peuvent bénéficier d'aides financières conséquentes par le comité régional Poitou Charentes, votre comité départemental et/ou votre club d'appartenance. Les partenaires institutionnels peuvent également vous aider dans le financement de ces formations. N'hésitez pas à vous renseigner auprès du comité régional !

Les dossiers d'inscription sont à télécharger librement sur le blog des formations fédérales Poitou Charentes :

<http://erfanpc.hautetfort.com>

Pour tous renseignements complémentaires, vous pouvez contacter le responsable des formations par courriel : Monsieur David Nolot

[nolotdavid@gmail.com](mailto:nolotdavid@gmail.com)



**Assistant Club : diplôme transversal**

Il assiste un responsable de groupe dans ses missions sur tous types de public et à tous niveaux de pratique.

Il accompagne en déplacement, et participe au fonctionnement du club, ainsi qu'à la sécurité.

55 heures : 16h en centre - 30h de stage en club - 5h de travail personnel - 4h d'accompagnement en compétition. PSC1 nécessaire.

Pré requis : 14 ans minimum et licencié FFN.

180€

**Brevet Fédéral 1 - Sauv'Nage**

Il conduit des activités vers l'acquisition du Sauv Nage, il participe au fonctionnement du club, il assure la sécurité de son groupe.

109 heures : 58h en centre - 35h de stage en club - 12h de travail personnel - 4h d'accompagnement en compétition. PSC1 nécessaire.

Pré requis : 15 ans minimum et licencié FFN. Etre titulaire du Sauv Nage ou satisfaire au test d'entrée en formation.

560€

**Brevet Fédéral 3 NC - Pass'Compétition NC**

Il conduit des activités d'initiation et d'acquisition vers le Pass'Compétition dans une discipline de la FFN, il conçoit le programme d'initiation et d'acquisition d'une discipline, il participe au fonctionnement du club, il assure la sécurité de son groupe, il conçoit le projet pédagogique de l'école de natation de son club.

196 heures : 85h en centre - 50h de stage en club - 49h de travail personnel - 12h d'accompagnement en compétition. PSC1 nécessaire.

Pré requis : 17 ans minimum et licencié FFN. Etre titulaire du Sauv Nage, Pass'Sport de l'eau et Pass'Compétition NC. Etre titulaire du BF2 ou en détenir les compétences. Etre ENF2. Satisfaire au test de sécurité.

1110€

**Brevet Fédéral 2 - Pass'Sports de l'eau**

Il conduit des activités vers l'acquisition du Pass'Sports de l'eau, il conçoit un projet d'animation pluridisciplinaire, il participe au fonctionnement du club, il assure la sécurité de son groupe.

170 heures : 80h en centre - 50h de stage en club - 32h de travail personnel - 8h d'accompagnement en compétition. PSC1 nécessaire.

Pré requis : 16 ans minimum et licencié FFN. Etre titulaire du Sauv Nage et Pass'Sport de l'eau. Etre titulaire du BF1 ou en détenir les compétences. Etre ENF1. Satisfaire au test de sécurité.

1000€

**Annuaire des ERFAN 2013-2017**  
**CTS responsables pédagogiques - référents DTN**



01	ERFAN Centre haut niveau Alsace	Denis WESTRICH
02	ERFAN Aquitaine	Jean-Louis MORIN
03	ERFAN Auvergne	Hervé LEBAS
04	ERFAN Bourgogne	Séverine ROSSET
05	ERFAN Bretagne	Thierry BOULONNOIS
06	ERFAN Centre	Cécile DUCHATEAU
07	ERFAN Champagne-Ardenne	Michel BAILLON
08	Comité Régional de Natation de la Corse	<i>Pas de CTS</i>
09	ERFAN Côte d'Azur	André GLAISE
10	ERFAN Dauphiné-Savoie	Philippe CARRIER
12	ERFAN Franche-Comté	Noël PORCU
13	ERFAN Ile-de-France	Carolle ANDRACA
14	ERFAN Languedoc-Roussillon	Thierry JAMET
15	ERFAN Limousin	Anne CITERNE
16	ERFAN Lorraine	Céline LEVERRIER
17	ERFAN Lyonnais	<i>A désigner</i>
18	ERFAN 59/62	Christian FARGEAS
19	ERFAN Normandie	Frédérique CROCHARD
20	ERFAN Pays-de-la-Loire	Maurice BEUNET
21	ERFAN Picardie	Stéphane LECAT
22	ERFAN Poitou-Charente	Philippe BARRIERE
23	ERFAN Provence	Michel PEDROLETTI
24	ERFAN Midi-Pyrénées	François HUOT-MARCHAND
25	ERFAN Nouvelle-Calédonie	Pierre ANDRACA
26	ERFAN Guadeloupe	Pierre AMARDEILH ( <i>à compter du 1er février 2014</i> )
27	ERFAN Martinique	Marc LAZZARO
28	ERFAN Guyane	<i>Pas de CTS</i>
29	ERFAN Réunion	Franck SCHOTT

# PARCOURS DE L'EXCELLENCE SPORTIVE 2014/2017

*Penser le PES pour qu'il serve la FFN depuis l'accès à la compétition jusqu'au titre olympique, c'est concevoir un dispositif cohérent, pertinent et réaliste faisant preuve d'efficacité. Il nécessite une surveillance attentive, un accompagnement de qualité pouvant comprendre des actions de soutien, d'accompagnement et, ou, de formation.*

## PRINCIPES GENERAUX

Le Parcours de l'Excellence Sportive invite à la réflexion sur la performance de haut niveau dans son contexte, dans son évolution et dans les conditions de sa préparation. Il n'est donc pas la performance, il doit y conduire. Il n'est pas la structure, elle est un de ses moyens d'action. Le concept est global, incluant l'ensemble de la démarche de mise en œuvre du projet dédié à la performance en toute cohérence et pertinence avec le projet de la FFN pour les années à venir. Au-delà, il s'appuie sur un réseau de ressources humaines et de structures diverses mais identifiées et caractérisées. Le PES doit aussi être porteur d'une logique partenariale ; sa spécificité relève :

- ✚ De ses disciplines sportives et de leur histoire,
- ✚ De son organisation et de sa structuration,
- ✚ Du projet fédéral au sein duquel il occupe une place importante.

## OBJECTIF

- ✚ Le Parcours de l'Excellence Sportive doit permettre à nos disciplines sportives d'assurer le rayonnement de la France et de la FFN à l'occasion des compétitions de référence internationale. Cela se décline, selon les sports, de la reconquête du haut niveau à l'excellence internationale.
- ✚ Une ambition olympique ne peut se satisfaire d'une succession d'objectifs annuels qui ne la nourrissent pas. Ce principe doit être respecté. Pour y parvenir, la recherche de l'excellence doit être présente à chacune des étapes de ce parcours soit de l'ENF<sup>1</sup> aux équipes de France<sup>2</sup>.

## CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE

Installer les conditions d'une concurrence entre nos structures n'est pas la panacée ; elle peut conduire à des pratiques bénéficiant à la structure mais au détriment de la performance de l'équipe de France. C'est en effet la concurrence internationale que nous devons affronter. Le PES doit alors s'efforcer de promouvoir la complémentarité, la rencontre, l'échange, la communication et la transmission pour progresser ensemble. Nos structures ne doivent donc pas travailler les unes contre les autres mais les unes avec les autres dans le but de conjuguer leurs richesses :

- ✚ L'objectif de performance prime ; l'organisation, le réseau des structures, les moyens, l'action des cadres... doivent en porter le sens.
- ✚ Au sein du PES, chaque structure en parraine au moins une autre du niveau sous-jacent, par exemple, une structure du PES3 parraine une structure du PES2<sup>3</sup>.
- ✚ Un réseau de cadres « expert » est constitué pour être au service de ces structures en cas de besoin.
- ✚ Si nécessaire, l'INFAN et/ou les ERFAN apportent des connaissances, voire organisent des formations sur mesure pour répondre à des besoins identifiés...
- ✚ L'écriture des cahiers des charges doit être de nature à inciter au progrès en fonction des objectifs poursuivis.
- ✚ L'idée de distinguer nos structures du PES 3, Pôle France & Pôle France Jeune, ne s'avère pas opportune. Le Pôle France est conservé comme seule référence avec une rédaction du cahier des charges adaptée.

<sup>1</sup> En amont de l'accès à la pratique sportive.

<sup>2</sup> Depuis l'accès au haut niveau jusqu'aux finales et aux podiums internationaux.

<sup>3</sup> En plus de l'éventuel pôle Espoir fonctionnant à ses côtés.

---

## LIEN FONCTIONNEL ENTRE LES STRUCTURES

La mission des pôles « Espoir » doit être précisée afin de mieux correspondre à l'objectif induit par le niveau 2 du PES c'est à dire « l'accès au haut niveau ». La mission de ces pôles « Espoir » est essentielle dans le parcours de l'excellence sportive en ce qu'elle doit permettre à des sportifs identifiés sur la liste nationale « Espoir » d'accéder durablement aux listes de haut niveau (Jeune puis Senior & Elite).

Cette mission sera la même pour les pôles « Espoir » de toutes les disciplines de la FFN et le lien avec les pôles « France » doit donc être effectif. De ce fait, l'olympiade 2012 a permis de conclure, s'agissant du PES de la FFN, à l'inadaptation du label « Pôle France Jeune » qui s'est avéré peu efficient. Il en résulte néanmoins la possibilité d'étudier, au regard des résultats enregistrés, leur évolution vers un pôle France ou Espoir.

Si le réseau des structures nécessite quelques ajustements et de prendre garde que leur nombre permette d'accueillir suffisamment de sportifs eu égard aux listes ministérielles, il n'est pas ce qui crée le plus de difficultés. En revanche les critères d'accès aux dites listes sont problématiques et doivent être revus.

Le parrainage souhaité entre des structures de niveau PES différent pourra s'appuyer sur un réseau de cadres « expert » constitué pour être à leur service en cas de besoin. L'INFAN ou les ERFAN apporteront alors des connaissances, voire organiseront des formations sur mesure pour répondre aux besoins identifiés... Par ailleurs, les pôles France accueillent des stagiaires en formation d'entraîneur<sup>4</sup> de façon à leur permettre de faire le lien entre la théorie et la pratique ; dans le cadre de leur stage en situation, ils sont placés sous l'autorité de l'entraîneur responsable du pôle France.

---

## CAHIER DES CHARGES

Le cahier des charges est un document de référence essentiel qui guide l'évaluation des représentants du ministère et conduit à un avis favorable, réservé<sup>5</sup> ou défavorable. Quelques précautions sont indispensables pour ne pas mettre nos structures en difficulté :

- ✚ Substituer l'effectif minimum de la structure à l'effectif maximum.
- ✚ Préciser néanmoins l'effectif maximum par entraîneur.
- ✚ Préciser les caractéristiques des athlètes pouvant être accueillis. La liste en sera validée par courrier de la DTN adressé au Président du Comité Régional et au responsable de la structure, au Directeur de la DRJSCS voire du CREPS, au MSJEPVA.
- ✚ L'objectif de performance doit être précisé pour atteinte en fin d'olympiade (sans exclure une évaluation annuelle).
- ✚ La progression du sportif doit être durable, elle est considérée comme telle dès lors que le sportif quitte une structure pour en rejoindre une autre de niveau supérieur (du PES2 au PES3 par exemple).
- ✚ Pour l'évaluation de la DTN en fin d'olympiade, les catégories de listes ont une valeur distinctive ; « Elite » est de valeur supérieure à « Senior », « Senior » est de valeur supérieure à « Jeune ».
- ✚ Une structure de base associative doit avoir un label fédéral (réflexion à engager sur ce point avec la commission fédérale ad hoc).
- ✚ Préciser des actions permettant le partage de connaissances, de l'expérience, d'actions... entre les structures du PES.

---

<sup>4</sup> De la discipline sportive correspondante.

<sup>5</sup> Il nécessite alors une progression de la structure l'année suivante faute de quoi l'avis « réservé » se transforme en « défavorable ».

*Soutenir une ambition olympique élevée en Plongeon, c'est être au contact & échanger avec les grandes nations de ce sport. C'est aussi accompagner les actions nécessaires à son développement, enfin c'est favoriser les conditions de sa pratique.*

## BILAN DE L'OLYMPIADE LONDRES 2012

Les résultats de la France au cours des 2 dernières olympiades attestent la progression de la discipline par :

- ✚ L'obtention de médailles internationales<sup>6</sup>,
- ✚ Une représentation plus forte<sup>7</sup> lors des Jeux Olympiques,
- ✚ Une augmentation de la population sur liste de Haut Niveau en quantité et/ou en qualité.

Un gros travail de développement reste indispensable pour soutenir les progrès du plongeur. Malgré le peu de clubs spécialisés, le PES 1 pourrait y contribuer. Les épreuves olympiques doivent être l'objet d'une attention particulièrement soutenue et attentive.

## LE PES DU PLONGEON

Il comptait un pôle France et 2 pôles France Jeune. Il faut noter que si tous les plongeurs, ayant atteint le niveau sportif requis, avaient satisfait les contraintes médicales, l'effectif « Espoir » serait passé de 3 à 12. Malgré l'augmentation du nombre des plongeurs inscrits sur liste de haut niveau, cette défaillance a conduit à une cible insuffisante. Ce constat et une révision du cahier des charges devraient permettre de conserver ces 3 pôles qui sont complémentaires avec 2 pôles France (INSEP & Strasbourg) et un pôle Espoir (Rennes).

Au-delà le comité du Lyonnais peut être fier de compter 3 clubs performants : Lyon Plongeur Club, CN Bourg en Bresse et Union Sportive Ouest Lyonnais. Ils ne sauraient toutefois pas prétendre à un label pôle que ce soit France ou Espoir car le réseau serait trop important et, donc, compromettant. La solution est le recours à une structure associée « Dispositif Régional d'Excellence Plongeur » rassemblant les 3 clubs cités dans une même dynamique portée par la région. Elle apporterait une réponse à la nécessité de renforcer la population susceptible d'intégrer les pôles France.

Ce « Dispositif Local d'Excellence Plongeur », constitué de plusieurs clubs de la même région, sera piloté par le comité régional. Il doit se caractériser par une véritable dynamique fonctionnelle en faveur de l'accès au haut niveau. Les plongeurs validés et licenciés dans les clubs identifiés pourront se préparer en divers lieux du dispositif mais seront régulièrement rassemblés pour des actions communes de préparation spécifique. Un tel dispositif devra préciser à quels athlètes il s'adresse, quels sont les structures qui le composent, quel est l'encadrement dédié, quel est le cadre responsable de la coordination de l'ensemble. Cette structure sera présentée pour la rentrée de septembre 2014.

S'agissant du PES3 et compte tenu de la faible densité des plongeurs et plongeuses de compétition, la cible des pôles France dans cette discipline comporte les sportifs référencés sur toutes listes ministérielles incluant donc Espoir, Partenaire d'Entraînement et Haut Niveau. En raison de la spécificité de l'entraînement dans cette discipline, l'effectif minimum est réduit à 3 plongeurs mais ne saurait être inférieur.

Le réseau du PES 3 comporte trois structures qui sont complémentaires :

- ✚ le pôle France « Olympique » de l'INSEP, le pôle France de Strasbourg,
- ✚ le pôle Espoir de Rennes.

<sup>6</sup> Au total 7 médailles, dont 2 en épreuves olympiques remportées au cours des compétitions de référence internationales.

<sup>7</sup> Au total 2 plongeuses à Pékin 2008, 3 plongeuses et 2 plongeurs à Londres 2012.

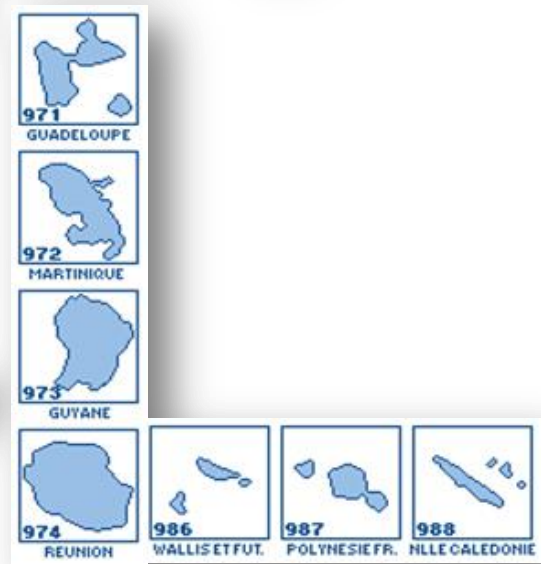
# CARTOGRAPHIE DU PES PLONGEON

**PES2 & PES3 2013/2017  
PLONGEON**

rentrée de septembre 2013



- Structure Associée** LYONNAIS (à confirmer septembre 2014)
- Pole France Olympique** INSEP
- Pole France** STRASBOURG
- Pole Esprit** RENNES



<b>DIAGNOSTIC 2009 - 2012</b>	
<b>POINTS FORTS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le point fort du PES Plongeon repose sur le choix des structures accompagnées (Rennes, Strasbourg et l'INSEP). Seules ces structures sont capables, de part l'équipement et la qualité des encadrements de créer les conditions de la réussite en plongeon.</li> <li>- L'INSEP, avec 2 cadres permanents et une reconstruction de la fosse à plongeon, est le seul endroit en France où l'on peut permettre aux athlètes de mener un double projet et d'atteindre des podiums européens et les finales mondiales.</li> <li>- L'augmentation du nombre de cadres en plongeon, passé de 2 en 2008 à 5 en 2013 pour le plongeon.</li> </ul>
<b>POINTS FAIBLES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- L'expérience des cadres doit être renforcée.</li> <li>- Ainsi que la formation au plan national.</li> <li>- Et la communication en direction des clubs formateurs.</li> <li>- Une détection insuffisante et un lien trop faible avec la gymnastique.</li> <li>- L'insuffisance d'équipements dédiés à la pratique du plongeon (fosse séparée et installations à sec).</li> <li>- Le manque de recul par rapport au PES précédent. En sachant qu'il faut 10 ans pour former un athlète de haut niveau et que le PES existe que depuis 4 ans.</li> <li>- Un contact encore insuffisant avec les grandes nations du plongeon qui limite sa dynamique en faveur du haut niveau.</li> </ul>

### BILAN CHIFFRE DE L'OLYMPIADE 2009-2012.

Cf tableaux annexés aux pages suivantes :



## EVALUATION DU PARCOURS DE L'EXCELLENCE SPORTIVE RESULTATS SPORTIFS DES EQUIPES NATIONALES HOMMES

Ce document est à personnaliser en fonction de la spécificité de la discipline sportive concernée (1 document par discipline olympique ou reconnue de haut niveau) et de ses compétitions de référence.

**FEDERATION : Française de Natation**

**DISCIPLINE : Plongeon Hommes**

		Année 2008			Année 2009			Année 2010			Année 2011			Année 2012						
Compétitions de référence		Objectif	Réalisé	Commentaires	Objectif	Réalisé	Commentaires	Objectif	Réalisé	Commentaires	Objectif	Réalisé	Commentaires	Objectif	Réalisé	Commentaires				
Jeux Olympiques	Or			<u>Aucun athlète qualifié</u>												<u>2 athlètes qualifiés :</u> Matthieu Rosset 15 <sup>ème</sup> , Damien Cely 21 <sup>ème</sup>				
	Argent																			
	Bronze																			
	Finalistes																			
	Autres*																			
Championnats du Monde	Or						<u>2 athlètes qualifiés :</u> Matthieu Rosset 9 <sup>ème</sup> , Damien Cely 9 <sup>ème</sup>						<u>2 athlètes qualifiés :</u> Matthieu Rosset 7 <sup>ème</sup> , Damien Cely 8 <sup>ème</sup>							
	Argent																			
	Bronze																			
	Finalistes				1									2						
	Autres*																			
Championnats d'Europe	Or			<u>3 athlètes qualifiés :</u> Matthieu Rosset 6 <sup>ème</sup> , Damien Cely 6 <sup>ème</sup> , Alexis Coquet 24 <sup>ème</sup>			<u>2 athlètes qualifiés :</u> Matthieu Rosset 4 <sup>ème</sup> , Damien Cely 4 <sup>ème</sup>			<u>2 athlètes qualifiés :</u> Matthieu Rosset 6 <sup>ème</sup> , Damien Cely 3 <sup>ème</sup>			<u>2 athlètes qualifiés :</u> Matthieu Rosset 3 <sup>ème</sup> , Damien Cely 3 <sup>ème</sup>			<u>2 Athlètes qualifiés :</u> Matthieu Rosset 1er, Damien Cely 4 <sup>ème</sup>				
	Argent																			
	Bronze																			
	Finalistes	2	1		3	4		3	3		4	4		2	4		4			
	Autres*																			
Compétitions de référence Jeunes Préciser :	Or			<u>2 Athlètes qualifiés :</u> Matthieu Rosset(blessé) Nicolas Suissa 13 <sup>ème</sup>			Aucun athlète qualifié			Aucun athlète qualifié			<u>3 Athlètes Qualifiés :</u> Antoine Catel 6 <sup>ème</sup> , Benjamin Auffret 6 <sup>ème</sup> , Nicolas Lemoine 8 <sup>ème</sup>			<u>3 Athlètes qualifiés :</u> Benjamin Auffret 8 <sup>ème</sup> , Nicolas Lemoine 16 <sup>ème</sup> , Gwendal Bisch 5 <sup>ème</sup>				
	Argent																			
	Bronze																			
	Finalistes	2	0											5	5					
	Autres*																			
Rang de la France (indicateur LOLF)																				

\* meilleure performance française (en l'absence de finalistes) 2<sup>ème</sup>

## EVALUATION DU PARCOURS DE L'EXCELLENCE SPORTIVE - RESULTATS SPORTIFS DES EQUIPES NATIONALES FEMMES

Ce document est à personnaliser en fonction de la spécificité de la discipline sportive concernée (1 document par discipline olympique ou reconnue de haut niveau) et de ses compétitions de référence.

### FEDERATION : Française de Natation

#### DISCIPLINE : Plongeon Femmes

		Année 2008			Année 2009			Année 2010			Année 2011			Année 2012						
Compétitions de référence		Objectif	Réalisé	Commentaires	Objectif	Réalisé	Commentaires	Objectif	Réalisé	Commentaires	Objectif	Réalisé	Commentaires	Objectif	Réalisé	Commentaires				
Jeux Olympiques	Or			2 athlètes qualifiées : Audrey Labeau 21ème, Claire Febvay 25ème	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	3 athlètes qualifiées : Audrey Labeau 24 <sup>ème</sup> , Marion Farissier 27 <sup>ème</sup> , Fanny Bouvet 26 <sup>ème</sup>				
	Argent				X	X		X	X		X	X		X	X		X	X	X	X
	Bronze				X	X		X	X		X	X		X	X		X	X	X	X
	Finalistes	1	0		X	X		X	X		X	X		X	X		X	X	X	X
	Autres*				X	X		X	X		X	X		X	X		X	X	X	X
Championnats du Monde	Or			3 athlètes qualifiées : Audrey Labeau 12ème , Claire Febvay 10ème , Clémence Monnery 14ème			2 athlètes qualifiées : Audrey Labeau 7 <sup>ème</sup> , Claire Febvay 7 <sup>ème</sup>			4 athlètes qualifiées : Audrey Labeau 4 <sup>ème</sup> , Marion Farissier 7 <sup>ème</sup> , Fanny Bouvet 22 <sup>ème</sup> , Claire Febvay 4 <sup>ème</sup>			3 athlètes qualifiées : Audrey Labeau 9 <sup>ème</sup> , Marion Farissier 7 <sup>ème</sup> , Fanny Bouvet 7 <sup>ème</sup>			3 athlètes qualifiées : Audrey Labeau 1ère, Marion Farissier 9 <sup>ème</sup> , Laura Marino 4 <sup>ème</sup>				
	Argent																			
	Bronze																			
	Finalistes					2									1					
	Autres*																			
Championnats d'Europe	Or			2 Athlètes qualifiées Fanny Bouvet 1ère, Anaïs Jayet 9ème			2 athlètes qualifiées : Marion Farissier 3 <sup>ème</sup> , Anaïs Jayet 5 <sup>ème</sup>			4 Athlètes qualifiées : Fanny Bouvet 5 <sup>ème</sup> , Oriane Deneuve 7 <sup>ème</sup> , Anaïs Jayet 10 <sup>ème</sup> , Laura Marino 3 <sup>ème</sup>			3 Athlètes qualifiées : Fanny Bouvet 5 <sup>ème</sup> , Oriane Deneuve 5 <sup>ème</sup> , Laura Marino 6 <sup>ème</sup>			2 Athlètes qualifiées : Fanny Bouvet 16 <sup>ème</sup> , Maxine Eouzan 17 <sup>ème</sup>				
	Argent																			
	Bronze																			
	Finalistes		2			2						3			4			5		
	Autres*																			
Compétitions de référence Jeunes Championnats d'Europe	Or		1	2 Athlètes qualifiées Fanny Bouvet 1ère, Anaïs Jayet 9ème			2 athlètes qualifiées : Marion Farissier 3 <sup>ème</sup> , Anaïs Jayet 5 <sup>ème</sup>			4 Athlètes qualifiées : Fanny Bouvet 5 <sup>ème</sup> , Oriane Deneuve 7 <sup>ème</sup> , Anaïs Jayet 10 <sup>ème</sup> , Laura Marino 3 <sup>ème</sup>			3 Athlètes qualifiées : Fanny Bouvet 5 <sup>ème</sup> , Oriane Deneuve 5 <sup>ème</sup> , Laura Marino 6 <sup>ème</sup>			2 Athlètes qualifiées : Fanny Bouvet 16 <sup>ème</sup> , Maxine Eouzan 17 <sup>ème</sup>				
	Argent																			
	Bronze																			
	Finalistes	4	3			1						1			4			0		
	Autres*																			
Rang de la France (indicateur LOLF)																				

\* meilleure performance française (en l'absence de finalistes)

## BILAN DE L'OLYMPIADE 2009-2012 PLONGEON

<b>Compétitions internationales seniors</b>	JO 2008 Pékin	JO 2012 Londres	Cpe M 2008 Pékin	CM 2009 Rome	Cpe M 2010 Ghangzhou	CM 2011 Shanghai	Cpe M 2012 Londres	CE 2008 Eindhoven	CE 2009 Turin	CE 2010 Budapest	CE 2011 Turin	CE 2012 Eindhoven	FINA 2008	FINA 2009	FINA 2010	FINA 2011	FINA 2012
---	---------------	-----------------	------------------	--------------	----------------------	------------------	--------------------	-------------------	---------------	------------------	---------------	-------------------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------

nombre de sélectionné

filles	2	3	3	2	2	3	3	3	2	4	3	3	3	2	3	3	3
garçons		2	3	2	2	2	2	3	2	2	2	2	3	2	2	3	4

nombre de finale

filles				2	2	1		2	2	3	4	4	3	5	3	2	
garçons				1	1	2	1	1	3	3	4	3	2	3	1	5	

nombre de médaille

filles												1		1	3		1
garçons											2	3		2	2	3	1

	<b>Total 10 Finales</b>						<b>Total 26 finales et 3 médailles dont 2 titres européens</b>						<b>Total 19 finales dont 13 médailles</b>				
--	-------------------------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	---	--	--	--	--

Encadrement sollicité

Staff DTN	1	1		1			2	1									
Entraîneurs			1		1	2	2	1	1	1	1	1	3	3	3	4	4
Médical et kinés	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
Evaluation																	
<b>TOTAL</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>5</b>	<b>3</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>4</b>	<b>4</b>	<b>4</b>	<b>5</b>	<b>5</b>

## BILAN DE L'OLYMPIADE 2009-2012 PLONGEON JUNIOR

<b>Compétitions internationales juniors</b>	CMJ 2008 Aachen	CMJ 2010 Tucson	CMJ 20012 Adélaïde	CEJ 2008 Minsk	CEJ 2009 Budapest	CEJ 2010 Helsinki	CEJ 2011 Belgrade	CEJ 2012 Gratz	Meeting 2008	Meeting 2009	Meeting 2010	Meeting 2011	Meeting 2012
---	--------------------	--------------------	-----------------------	-------------------	----------------------	----------------------	----------------------	-------------------	-----------------	-----------------	-----------------	-----------------	-----------------

### nombre de sélectionné

filles	2	4	1	2	2	4	3	2	3	2	4	4	4
garçons			2	2			2	3	3	3	3	6	3

### nombre de finale

filles	2	1		3	2	6	4						
garçons							5	5					

### nombre de médaille

filles				1	1	1			6	2	6	6	9
garçons									2	2	6	7	11

Total 1 finale

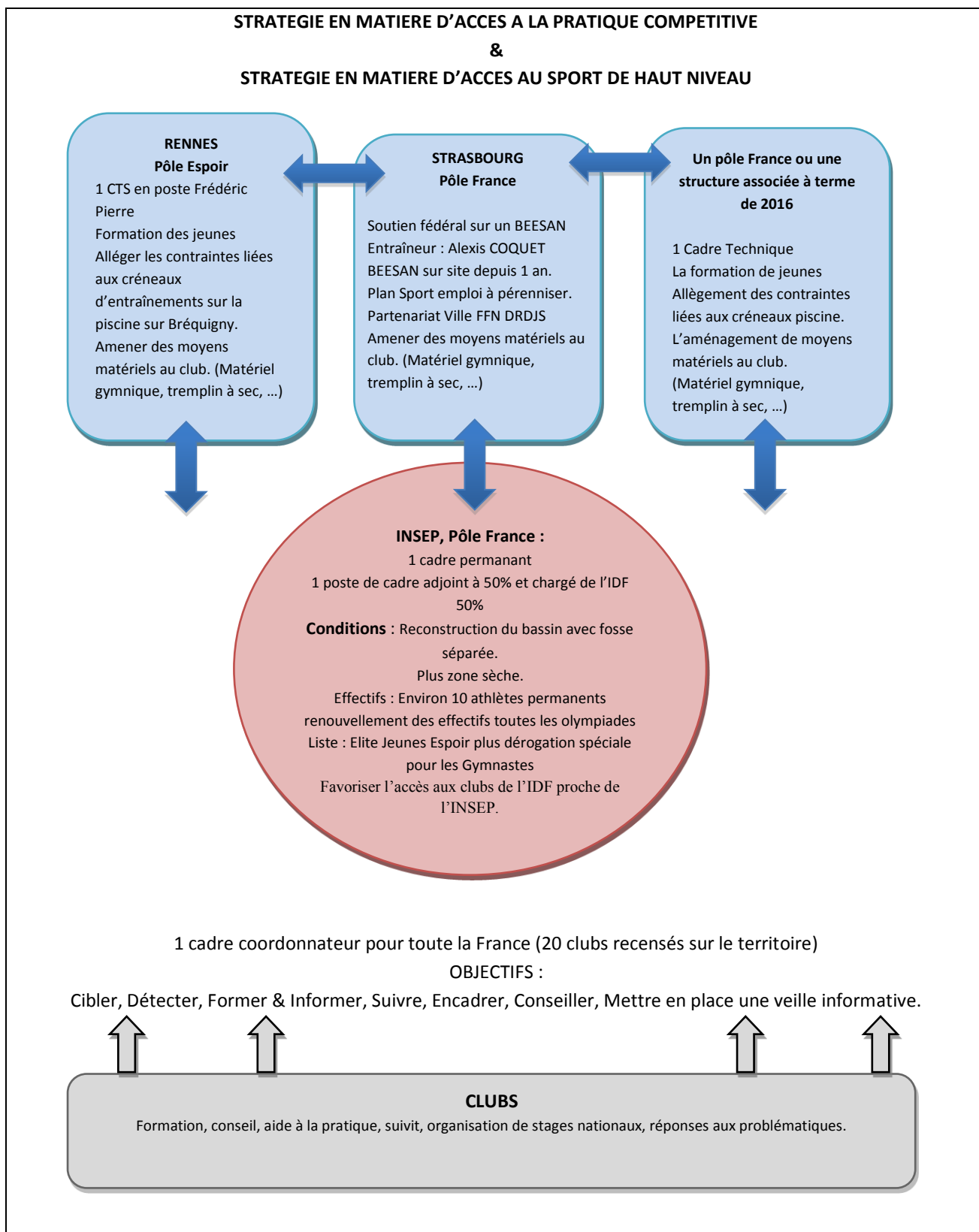
Total 22 finales et 3 médailles

Total 49 médailles

### Encadrement sollicité

Staff DTN													
Entraîneurs		1	1	2	2	2	2	2	4	4	4	4	4
Médical et kinés		1		1	1	1							
Evaluation													
<b>TOTAL</b>		2	1	3	3	3	2	2	4	4	4	4	4

Indiquer, pour chaque item, s'il existe des stratégies spécifiques pour les publics cibles en précisant, le cas échéant, le programme d'échanges internationaux.



## STRATEGIE DE PREPARATION AUX FINALES ET AUX PODIUMS DES COMPETITIONS DE REFERENCE

Pour répondre aux exigences du très haut niveau et pour atteindre les podiums lors des échéances majeures, il faut impérativement se confronter et s'immerger dans le haut niveau international.

### 2 axes prioritaires :

Augmenter les confrontations internationales lors des compétitions de haut niveau.

Augmenter les échanges avec la nation dominante (LA CHINE) sur la base de stages et dans le cadre du programme d'échange international.

De plus il faut mettre l'accent sur la détection car le réservoir de licence en plongeon est trop faible pour permettre aux jeunes d'émerger. La faiblesse d'équipements dédiés à la pratique du plongeon ne permet pas le développement de notre activité de manière suffisante et adaptée à un objectif de haut niveau durable.

### Évolution des licences FFN Plongeon

Saison Sportive	2004-2005	2005-2006	2006-2007	2007-2008	2008-2009	2009-2010	2010-2011	2011-2012
Total	508	957	826	892	963	934	951	962
Dames	-	-	-	383	402	380	413	385
Messieurs	-	-	-	509	561	554	538	577
Nombre de clubs	40	37	37	30	28	29	31	26

### 2 axes prioritaires :

- Etablir une convention avec la FF Gymnastique Artistique pour créer des passerelles de reconversion.
- Créer des regroupements sur nos populations de jeunes plongeurs pour construire 2020 et 2024.

*Avoir pour objectif une ambition olympique pour l'équipe de Natation Synchronisée, c'est créer les moyens nécessaires à la stabilité de l'équipe et à la longévité de la carrière des nageuses en prenant appui sur une formation initiale de qualité.*

## BILAN DE L'OLYMPIADE LONDRES 2012

Le résultat étant étroitement lié à la stabilité de l'équipe (expérience collective) et à l'âge des nageuses (expérience individuelle), les causes d'un turnover excessif doivent être considérées afin d'y remédier. Cette réflexion est essentielle et prioritaire pour garantir une qualification olympique en 2020.

## CONSTAT

Depuis 2001 les interruptions de carrière sont fréquentes et l'équipe de France est tenue à l'écart des podiums internationaux. Dès que l'équipe connaît un peu de stabilité, elle progresse. C'est ainsi que les nageuses inscrites en listes « Senior » et « Elite » montrent un progrès sensible notamment grâce à un effectif porté à 10 en 2013 pour l'« Elite » contre 1 seule représentante en 2009.

Vouloir progresser trop vite écourte les carrières. Engageons une démarche moins précipitée et s'inscrivant dans la durée pour atteindre durablement l'excellence sans compromettre les projets de formation et d'insertion professionnelle ultérieurs. La préoccupation est donc la gestion du temps pour garder nos nageuses qui sont bien jeunes. La stabilité de l'équipe, étant remise en cause annuellement, n'existe plus et la progression durable non plus. Le projet de formation, qui cause des arrêts de carrière, doit être préservé en imaginant une nouvelle gestion du temps<sup>8</sup>.

La population « Espoir » compte 49 nageuses en 2013 réparties sur 7 régions. Augmenter leur nombre et étendre la représentation à d'autres régions est essentiel. Cela doit faire partie du projet de la discipline et de la mission des cadres.

## PROJET

Un dispositif à objectifs différenciés relevant du PES 3 destiné au « Collectif France » comprenant un pôle France « Promotionnel » post-bac durant 3 à 5 ans selon les études. Une fois finalisées et en fonction des résultats, les nageuses intègrent le pôle « olympique » préparant les JO. Des ressources sont à rechercher avec l'aide de partenaires pour que les athlètes alors diplômées puissent percevoir un salaire. C'est la condition de leur disponibilité ; une convention lierait chaque athlète à la FFN et aux partenaires engagés dans ce projet collectif.

Cela invite de fait à harmoniser l'organisation de la discipline, ses attendus et sa structuration de l'obtention du « Pass'Compétition » au programme Senior. Les clubs et les pôles Espoir (niveaux 1 et 2 du PES) sont concernés ; leur mission et les programmes de préparation doivent être de nature à développer toutes les qualités nécessaires à une bonne intégration en PES 3. Les clubs devraient alors être accompagnés en tant que de besoin afin d'optimiser l'éducation et la préparation des jeunes nageuses. Le lien avec la formation des cadres nécessite d'être renforcé pour créer des synergies tant au niveau local et régional que national.

<sup>8</sup> Entraînement en week-end, repos sportif en semaine. Etaler le temps nécessaire à une préparation de haut niveau pour conserver les sportives plus longtemps.

## LE PES DE LA NATATION SYNCHRONISEE

De 2009 à 2013, cette discipline comptait 8 structures dont 6 pôles « Espoir », un pôle France et un pôle France Jeune. Le bilan des évaluations est satisfaisant, mais il s'appuie sur une rédaction habile du cahier des charges qui manquait toutefois d'ambition et ne prenait pas suffisamment en compte l'intérêt général.

Le PFJ n'accueillait que 4 nageuses « Jeune » en 2011, l'effectif est faible. Bien que bénéficiant d'un avis favorable et produisant un travail dont la qualité n'est pas remise en cause, la pertinence d'une structure de base associative au sein du PES de la natation synchronisée pour la préparation de l'équipe de France « Jeune » n'est pas vraiment démontrée. Il faut en effet remarquer qu'un pôle France d'assise associative pour préparer une équipe de France porte le risque d'entraver la progression des clubs support de pôles Espoir et garantit moins l'avenir durable de la structure par rapport à une assise institutionnelle comme l'INSEP mieux qualifié à promouvoir l'intérêt général des équipes de France.

Le PES2 de natation synchronisée doit contribuer à l'augmentation de la densité et du niveau des « Espoir » avec pour conséquence le renforcement de la population de haut niveau.

A l'instar du plongeon, il faudrait étudier le positionnement d'autres clubs au sein de structures associées. Le concept de « Dispositif Régional d'Excellence Natation Synchronisée » ne pourrait-il pas créer une dynamique nouvelle au sein de régions ? Il faut y réfléchir.

### Les structures proposées sont :

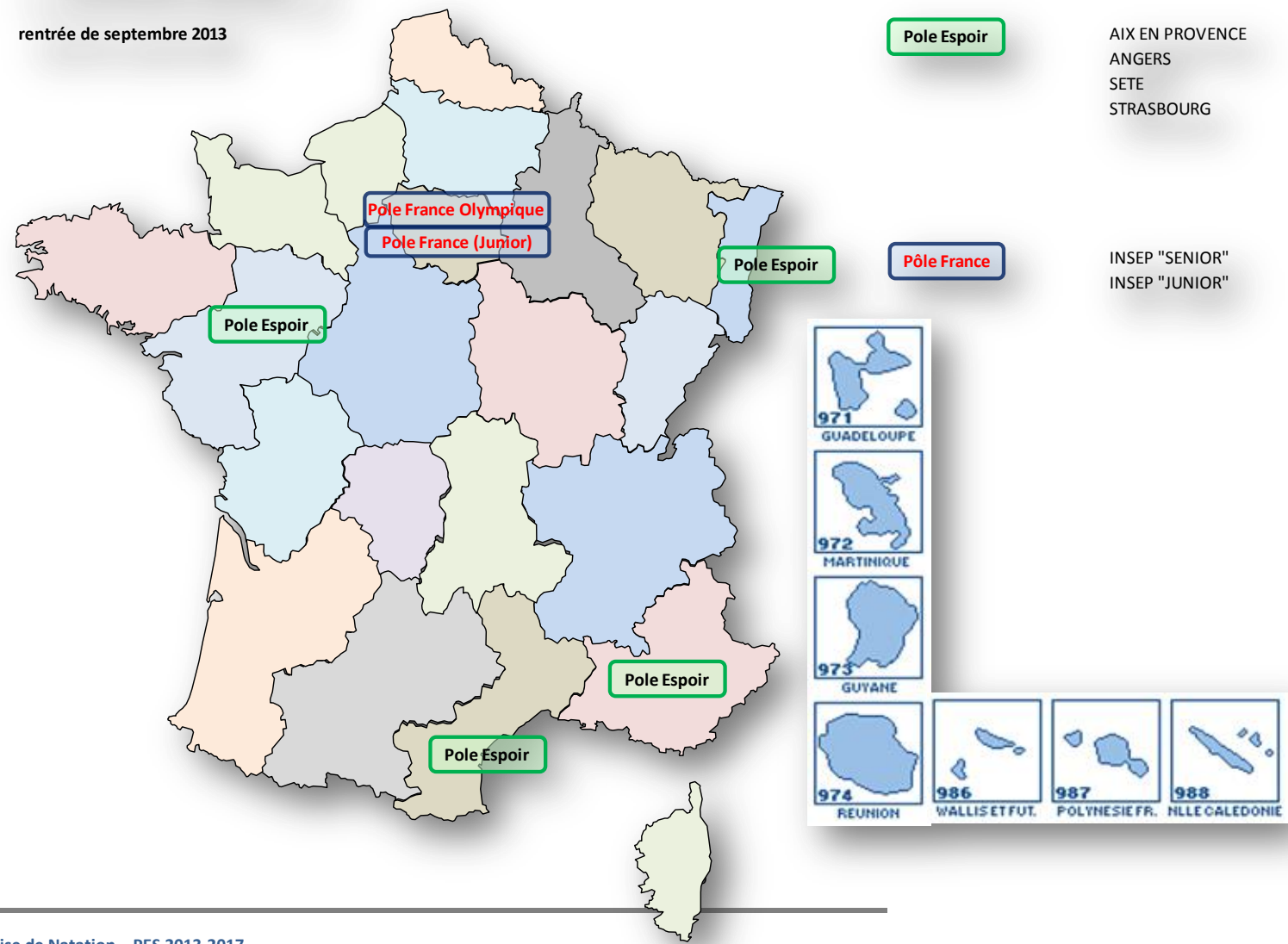
- ✚ Pour le PES3 : le pôle France « olympique » de l'INSEP et un pôle France « Junior » à l'INSEP se substituant au pôle France Jeune du club d'Aix en Provence,
- ✚ Pour le PES2 : 4 des 6 pôles Espoir cités ci-dessus sont reconduits : Aix en Provence, Angers, Sète et Strasbourg,



# CARTOGRAPHIE DU PES NATATION SYNCHRONISEE

**PES2 & PES3 2013/2017  
NATATION SYNCHRO**

rentrée de septembre 2013



# NATATION SYNCHRONISEE : ANALYSE OLYMPIADE 2009 – 2012

CLASSEMENT DE LA FRANCE									
	2009		2010		2011		2012		
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	
Toute(s) discipline(s)									
<p><b>Disciplines olympiques :</b></p> <p><b>Duo &amp; Equipe</b></p>	<p><u>Cht du Monde Seniors à Rome :</u> 8<sup>ème</sup> Duo technique 9<sup>ème</sup> Duo libre 9<sup>ème</sup> équipe technique 7<sup>ème</sup> équipe libre</p> <p><u>Cht d'Europe Juniors à Gloucester</u> 6<sup>ème</sup> en duo, 6<sup>ème</sup> en équipe</p> <p><u>Comen minimes</u> 4<sup>ème</sup> en duo 4<sup>ème</sup> en équipe</p>		<p><u>Cht d'Europe Seniors à Budapest :</u> 6<sup>ème</sup> Duo 6<sup>ème</sup> en équipe</p> <p><u>Cht d'Europe Juniors Tempere :</u> 6<sup>ème</sup> en Duo 6<sup>ème</sup> en Equipe</p> <p><u>Cht du Monde Juniors à Indianapolis :</u> 9<sup>ème</sup> en duo 6<sup>ème</sup> en équipe</p> <p><u>Comen minimes</u> 4<sup>ème</sup> en duo 4<sup>ème</sup> en équipe</p>		<p><u>Cht du Monde Seniors à Shangai :</u> 8<sup>ème</sup> Duo technique 9<sup>ème</sup> Duo libre 8<sup>ème</sup> équipe technique 8<sup>ème</sup> équipe libre</p> <p><u>Cht d'Europe Juniors à Belgrade :</u> 6<sup>ème</sup> Duo 6<sup>ème</sup> Equipe</p> <p><u>Comen minimes</u> 4<sup>ème</sup> en duo 4<sup>ème</sup> équipe</p>		<p><u>Jeux Olympiques</u> 10<sup>ème</sup> duo</p> <p><u>Cht d'Europe Seniors à Eindhoven :</u> 6<sup>ème</sup> Duo 4<sup>ème</sup> équipe</p> <p><u>Cht du Monde Juniors à Grèce- Volos</u> 13<sup>ème</sup> Duo 10<sup>ème</sup> Equipe</p> <p><u>Comen minimes</u> 4<sup>ème</sup> duo 4<sup>ème</sup> équipe</p>		
<p><b>Disciplines reconnues de HN :</b></p> <p><b>Solo &amp; Combiné</b></p>	<p><u>Cht du Monde Seniors à Rome :</u> 7<sup>ème</sup> en solo libre,</p> <p><u>Cht d'Europe Juniors Gloucester</u> 6<sup>ème</sup> en solo</p> <p><u>Comen minimes:</u> 2<sup>ème</sup> en solo</p>		<p><u>Cht d'Europe Juniors à Tempere :</u> 6<sup>ème</sup> en Solo</p> <p><u>Cht du Monde Juniors à Indianapolis :</u> 9<sup>ème</sup> en solo</p> <p><u>Comen minimes :</u> 4<sup>ème</sup> en solo</p>		<p><u>Cht d'Europe Juniors à Belgrade :</u> 6<sup>ème</sup> Solo</p> <p><u>Comen minimes:</u> 4<sup>ème</sup> en Solo</p>		<p><u>Cht du Monde Juniors à Grèce- Volos</u> 11<sup>ème</sup> Solo</p> <p><u>Comen minimes</u> 3<sup>ème</sup> Solo</p>		

## DIAGNOSTIC 2009 – 2012

### POINTS FORTS

#### PES1 :

La réforme des programmes initiée en 2009 a mis la discipline face à une exigence plus forte pour un accès à des niveaux compétitifs différenciés. Cette exigence a interrogé les modalités d'évolution des performances. Entre opportunités ponctuelles et modes de préparation construits et développés dans la durée, les clubs ont eu l'opportunité d'investir des stratégies pour répondre aux enjeux compétitifs proposés.

Les bases d'une rénovation de la formation des jeunes nageuses ont été initiées.

#### PES2 :

- L'ouverture du collectif international minime aux équipes de clubs a lancé une dynamique importante.
- Cette confrontation directe à l'exigence internationale a permis de définir la formation complète de la jeune nageuse comme un enjeu fondamental pour se maintenir.
- Les profils des nageuses qui accèdent à la liste « Espoir » correspondent à un parcours d'avenir possible que les pôles espoirs doivent relayer.
- L'accompagnement technique réalisé auprès des pôles à travers le suivi des différents collectifs et le maintien d'expériences internationales ont contribué à une meilleure expertise de l'encadrement.
- Ce chemin d'expérience permet la progression des nageuses.

#### PES3:

- L'accompagnement et la recherche de progression au sein du Pôle France Jeune se concrétisent par l'émergence de résultats en Equipe de France Junior (Podium solo, 4<sup>ème</sup> en Duo aux championnats Europe 2013).
- Cette progression est toutefois limitée du fait que le pôle de préparation est basé sur un club. Cela complique fortement la gestion de l'intérêt général et des intérêts particuliers.
- Le rassemblement d'un collectif senior uniquement dédié à la préparation des échéances internationales permet de faire face à une concurrence internationale croissante et de maintenir encore le rang de la France. La longévité des carrières sportives n'est toutefois pas garantie.
- La possibilité de se confronter à des expériences internationales adaptées et de profiter des recherches et des innovations spécifiques à l'établissement constituent une richesse indispensable

**POINTS FAIBLES**

**PES 1:**

- La prise de conscience des évolutions à entreprendre se heurte à des freins au sein du tissu associatif.

**PES 2:**

- Les moyens d'accompagnement mis en place pour la préparation de la COMEN ont permis d'observer une évolution des performances.
- Le manque de concurrence sur le niveau attendu amène le club le plus performant à assumer dans la durée une pression importante et l'essoufflement de ses ressources n'est pas à écarter.
- La motivation des structures qui émerge maintenant pourrait s'avérer fragile.
- Les structures ont orienté leurs ressources dans l'exigence demandée principalement sur le projet de l'équipe au détriment des projets de solo et duos. L'accompagnement des meilleures nageuses n'a pas été suffisamment pris en compte en parallèle et constitue un effet pervers à la direction souhaitée.
- En junior, les résultats rendus possibles en solo duo avec l'appui du Pôle France jeune ne permettent pas de transformer la situation en équipe dont l'effectif est plus largement réparti sur l'ensemble du territoire.
- La base associative du pôle France Jeune atteint ses limites pour accueillir un projet plus ambitieux.
- Le soutien apporté à l'ensemble des structures du PES souffre de cette inégalité de traitement. Leurs ambitions et leurs perspectives s'en trouvent fragilisées.

**Tension majeure :**

A ce niveau (PSE2), la gestion du calendrier des échéances reste un écueil majeur qui cumule des contraintes et met sous tension les nageuses, l'encadrement et les structures. L'aspect collectif de la discipline basé sur une production chorégraphique et la pression scolaire de ces années d'âge sont des facteurs importants de la problématique. Seule une concertation avisée et des décisions partagées et assumées peuvent permettre de dépasser cette difficulté qui constitue un des éléments majeurs d'arrêt de carrière précoce chez les nageuses les plus talentueuses.

**Fragilité :**

- Les ressources humaines tant fédérales qu'associatives (effectif et pérennité) sont fragiles.
- Cela porte atteinte à la pérennité des structures.
- Le soutien financier insuffisant sur les pôles espoir fragilise le maillage du territoire qui devient limité pour l'accueil des jeunes nageuses.

Les ruptures de parcours temporaires ou définitives ralentissent et mettent en péril les évolutions attendues. Le décalage entre investissement et transformation se heurte à une attente rapide de résultats et limite la dynamique attendue.

Dans un sport, où le jugement apporte peu de lisibilité immédiate des progrès, la confiance et la sérénité sont essentielles.

**PES 3:**

Le turn-over des nageuses handicape les possibilités de progression durable.

Les deux facteurs possibles de transformation ne sont pas opérationnels :

- un niveau plus élevé de nageuses entrantes est souhaitable,
- la pérennité de l'effectif est indispensable car 50% de l'effectif est renouvelé tous les 3 ans.

**PROJET HAUT NIVEAU 2013 – 2020**

**STRATEGIE EN MATIERE D'ACCES AU SPORT DE HAUT NIVEAU**

**PES 1 :**

- Densifier et élever le niveau en fertilisant le territoire sur la base des clubs formateurs. Améliorer, accélérer la qualité de formation dans des clubs formateurs repérés en créant des écoles pilotes de formation pour optimiser les dispositifs de préparation efficaces
- Capitaliser des outils de formations, partage de méthode.
- Baliser la progression de la population des pôles pour monter l'efficacité des structures et amener une concurrence plus dense de nageuses vers la liste « Jeune ».
- Augmenter les possibilités de confrontation pour des populations identifiées par la DTN en lien avec l'international.

## STRATEGIE DE PREPARATION AUX FINALES ET AUX PODIUMS DES COMPETITIONS DE REFERENCE

Face à une concurrence internationale de plus en plus « professionnelle » chez les jeunes, il est nécessaire dans ce sport collectif à jugement humain de consolider la progression des équipes de France.

Mettre en œuvre des conditions plus professionnelles pour permettre la longévité des carrières afin de garantir une progression durable sur la scène internationale française et une qualification olympique à l'horizon 2020.

### PES 2 :

#### 1/ Préparation COMEN :

- Apporter des évolutions au dispositif de préparation de la COMEN (réflexion en cours)
  - o Trouver les aspects réglementaires propices à l'équilibre entre la performance d'équipe et celle des individus (compatibilité avec le calendrier national et scolaire, responsabilité club et prise en charge fédérale),
  - o Ajuster les étapes d'évaluation (contenu et calendrier) pour optimiser la progression des nageuses,
  - o Construire une dynamique pour renforcer la formation des « potentiels solistes et duettistes »,
- Organiser une expérience internationale régulière tout au long du parcours de haut niveau pour les meilleures de chaque génération
  - o Permettre une confrontation à l'international sur la base de performances identifiées (stage international ou compétition pour les solos et duos les plus performants)
  - o Ouvrir ces expériences internationales aux entraîneurs engagés dans cette ambition auprès des nageuses.

#### 2/ Préparation EDF juniors :

- Recentrer les dispositifs sur les structures capables de répondre à un cahier des charges plus ambitieux.
  - o Responsabiliser les pôles Espoir dans la formation des nageuses « relève junior », pour renforcer l'accès à la liste Jeune.
- Rassembler les meilleures nageuses juniors à l'Insep afin de conduire les objectifs suivants :
  - o Performer sur l'ensemble des épreuves internationales Juniors notamment en équipe.
  - o Elever le niveau individuel des membres du groupe afin d'en renforcer le potentiel,
  - o Garantir la possibilité de choix chorégraphiques performants de l'Equipe de France Junior et améliorer ses modalités de préparation.
  - o Profiter d'un lieu privilégié de préparation de l'équipe de France Junior pour capitaliser des savoir-faire efficaces.
  - o Viser une progression individuelle et collective sur une durée plus longue propice à l'excellence.
  - o Travailler en amont de la catégorie senior à l'engagement de l'athlète sur un projet de performance garantissant leur projet de formation.
  - o Accroître nos échanges avec les meilleures nations, stage +championnats nationaux (par exemple en Russie).

#### PES 3 : Pole France INSEP

- Garantir la progression des résultats du duo
  - o S'appuyer sur une dynamique en direction des duos pour faire monter le niveau des membres de l'équipe
  - o Permettre une expérience internationale régulière et plus conséquente tout au long du parcours de haut niveau pour les meilleures de chaque génération (plusieurs duos) en dépit de l'effectif actuel restreint
- Une progression individuelle et collective qui s'inscrit dans une durée plus longue et propice à la très haute performance
  - o Travailler à la longévité de carrière des meilleures nageuses,
  - o Densifier le collectif en favorisant la progression des nageuses,
  - o Garantir l'accompagnement de l'individu et la cohésion d'un groupe performant
- Garantir la possibilité de choix chorégraphiques performants
  - o Nourrir les compétences et capitaliser les savoirs en lien avec l'ambition,
  - o Maintenir les analyses internationales systématiques et soutenues par des compétences extérieures
- Une expérience internationale riche indispensable
  - o Qui garantit de pouvoir saisir les opportunités de résultats sur la base d'une élévation du niveau
  - o Qui soutient l'engagement des nageuses et la construction de repères pour progresser

COMPETITIONS DE REFERENCE SENIORS DAMES					
	2013	2014	2015	2016	2017
<b>Compétitions</b> (libellé – date prévisionnelle – lieu prévisionnel)	Cht du Monde Barcelone 20-27 juillet	Cht d'Europe Berlin aout	Cht du Monde	Cht d'Europe	Cht du Monde
<b>Résultats attendus</b> (sélection et performances)	- 9 <sup>ème</sup> à 14 <sup>ème</sup> en solo - 9 <sup>ème</sup> à 12 <sup>ème</sup> en duo libre - 7 <sup>ème</sup> à 10 <sup>ème</sup> en équipe technique équipe libre équipe combiné	- 3 <sup>ème</sup> à 5 <sup>ème</sup> en duo - 3 <sup>ème</sup> à 5 <sup>ème</sup> en équipe			

COMPETITIONS DE REFERENCE RELÈVE FEMMES					
	2013	2014	2015	2016	2017
<b>CATEGORIE Junior (15-18 ans)</b>	Cht du d'Europe JUNIORS	Cht du Monde JUNIORS	Cht d'Europe JUNIORS	Cht du Monde Cht d'Europe JUNIORS	Cht d'Europe JUNIORS
<b>Résultats attendus</b> (sélection et performances)	2013 Podium en solo 4 <sup>ème</sup> en duo 6 <sup>ème</sup> en équipe	2014 4 <sup>ème</sup> à 6 <sup>ème</sup> en solo et duo 6 <sup>ème</sup> à 8 <sup>ème</sup> en équipe	2015 Podium en solo ou duo 3 <sup>ème</sup> à 5 <sup>ème</sup> en équipe	2016 -	2017 -
<b>CATEGORIE Espoir (13- 14 ans)</b>	Coupe de la COMEN ETE	Coupe de la COMEN ETE	Coupe de la COMEN ETE	Coupe de la COMEN ETE	Coupe de la COMEN ETE
<b>Résultats attendus</b> (sélection et performances)	Soliste, duettiste, équipe : podium en solo ou duo, au minimum dans les 4 premiers en équipe				

*Reconquérir le haut niveau en Water-Polo, c'est ambitionner un retour durable aux championnats européen et mondial. Cela nécessite une mutation culturelle & un programme de développement renforcé incluant une redéfinition du PES notamment de niveau 2 & 3<sup>9</sup>.*

*Compte tenu de l'urgence et de l'importance de la tâche, la réflexion doit être issue d'une consultation large pour être partagée, comprise et, en conséquence obtenir l'adhésion pour la mise en place d'une dynamique nouvelle.*

## SITUATION DU WATER POLO

Le water-polo semble s'être éloigné de la réalité du haut niveau depuis plus de 20 ans<sup>10</sup> et sa culture s'est limitée, à défaut de vivre le haut niveau international, au championnat de France et aux coupes Européennes. Cette vision dédiée aux clubs est restrictive. Sans résultats probants de l'équipe de France, le ministère ne soutient plus la discipline à travers la convention d'objectif.

Après 3 olympiades, le système des « indemnités de présence »<sup>11</sup> liés à la participation des joueurs aux actions de l'équipe de France n'a pas démontré son efficacité. Les joueurs ont certes retrouvé le chemin de l'équipe de France mais pas celui de la victoire lors des compétitions majeures.

Accéder à une culture du haut niveau nécessite du temps. Comment accélérer cette évolution ? Le paragraphe suivant propose d'engager une démarche de réflexion collective.

Ce pourrait être une sorte de « Grenelle du Water-Polo » rassemblant, sous l'égide des élus de la fédération, les représentants de tous les acteurs concernés et en responsabilité de la discipline pour aborder le sujet au cours d'un débat participatif et imaginer ce qui serait indispensable d'entreprendre afin d'accéder durablement aux championnats européen et mondial, étape nécessaire pour envisager la perspective d'une qualification olympique à l'horizon 2020.

## LE PES WATER POLO

Cette discipline comptait durant l'olympiade 2012, 6 pôles Espoir, 1 pôle France Jeune et un pôle France féminin (tous 2 suspendus). Le cahier des charges de son PES se caractérisait par une ambition minimaliste, le minimum requis étant 4 joueurs Espoir sur un effectif de 15. Cela ne relève pas de l'accès au haut niveau et aucun de ces PE ne compte de SHN. Ce n'est pas rendre service à une discipline qui ne parvient pas à surmonter ses faiblesses.

La pertinence du dispositif, eu égard à la population cible et aux objectifs supposés, fut remise en cause par un cahier des charges qui a tenté de s'adapter à la réalité plutôt que la faire évoluer en fixant un niveau d'exigence l'engageant vers une dynamique de performance de haut niveau international.

<sup>9</sup> Voir le chapitre dédié au PES, paragraphe « Water-Polo ».

<sup>10</sup> JO : dernière participation masculine à Barcelone en 1992, pas de participation féminine (existence depuis 4 olympiades).

MON : dernière participation masculine en 1990 avec le 12<sup>ème</sup> rang ; dernière participation féminine en 2003 où elle est repêchée puis disparaîtra de nouveau.

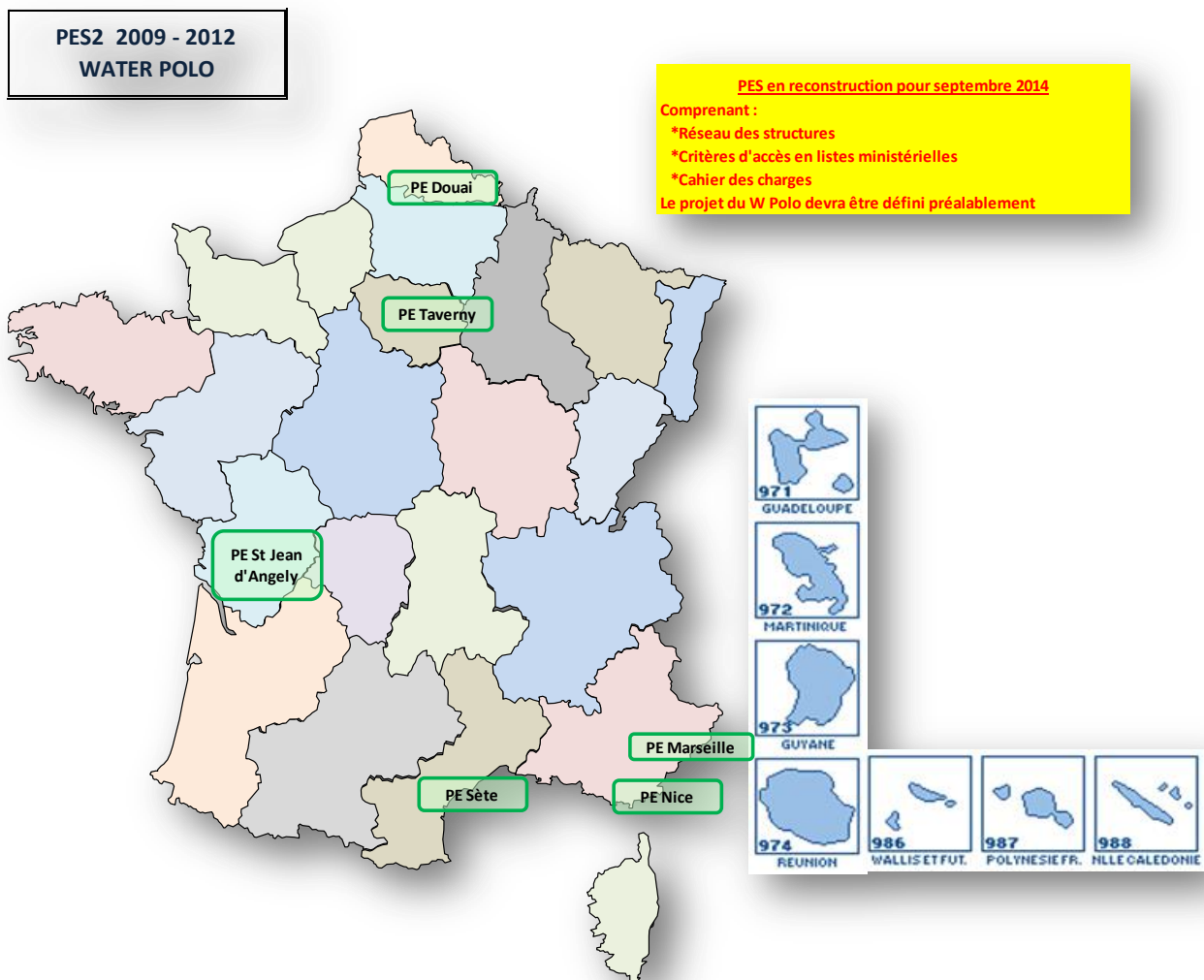
EUR : l'équipe masculine a participé de 1934 à 1991 (sauf 1962). Elle sera ensuite absente du groupe A sauf en 2001... le schéma est inversé ! Les filles auront participé régulièrement de 1991 à 2001 pour disparaître ensuite du groupe A.

<sup>11</sup> Financement grâce aux aides personnalisées.

Dans ces conditions, il n'est pas pertinent d'engager pour 4 ans le PES WP sans avoir engagé une réflexion en profondeur sur cette discipline afin de répondre à un objectif de retour au haut niveau et une qualification olympique ultérieure. Le PES WP sera donc redéfini pour la rentrée 2014.

La FFN a autorisé les pôles à maintenir le recrutement de septembre 2013 afin de ne pas pénaliser les joueurs qui avaient déposé leur candidature. La saison 2013-2014 est donc transitoire car le cahier des charges de ces pôles sera redéfini pour septembre 2014 sous réserve qu'un nouveau projet ait été conçu pour l'avenir du water-polo.

A noter aussi qu'un premier travail a tout de même été engagé quant à la définition des critères d'accès en listes ministérielle afin de préparer le water-polo aux évolutions futures en ce domaine.





## WATER-POLO : ANALYSE DE L'OLYMPIADE 2009 – 2012

CLASSEMENT DE LA FRANCE								
	2009		2010		2011		2012	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
<b>Toute(s) discipline(s)</b>	Euro 20 ans 9 <sup>ème</sup>	Euro 20 ans 11 <sup>ème</sup>  Mondiaux Junior 13 <sup>ème</sup>	Euro 17 ans 8 <sup>ème</sup>	Euro 17 ans 5 <sup>ème</sup>	Euro Junior 17 ans 10 <sup>ème</sup>	Euro Junior 17 ans 8 <sup>ème</sup>  Mondiaux Junior 20 ans 11 <sup>ème</sup>	Euro Junior 19 ans 8 <sup>ème</sup>	Euro Junior 19 ans 10 <sup>ème</sup>
<b>Discipline(s) olympique(s)</b>		Euro B 2 <sup>ème</sup>	TQCE*	TQCE Tour 1 Qualifié Tour 2	TQCE NQ*	TQCE Tour 2 NQ*		
<b>Discipline(s) reconnue(s) de HN</b>								

TQCE \*Tournoi de qualification au Championnat d'Europe

TQCE NQ\* Non Qualifié

## DIAGNOSTIC 2009 – 2012

### POINTS FORTS

- Après des années de constat, la discipline est en mesure de modifier son mode de pensée et de culture et d'appliquer les réformes nécessaires à son redressement.
- Le water polo est une des 5 disciplines olympiques de la FFN qui doit profiter de la dynamique de la fédération en termes de travail et de résultats.
- Les équipes nationales « relève » se qualifient régulièrement pour les Championnats d'Europe.
- Les meilleurs clubs hexagonaux sont engagés en Coupe d'Europe des clubs.
- La création de la ligue promotionnelle permettra progressivement aux clubs de se structurer et de s'attacher au statut des joueurs et à la prise en compte de son environnement.
- Les joueurs s'engagent de plus en plus dans un double projet « études et entraînement ».
- L'encadrement des équipes nationales est renforcé avec la mise en place de préparateur physique.
- Le recrutement d'un entraîneur national indépendant pour l'équipe de France Seniors A.
- Des contrats liant la fédération avec les entraîneurs de clubs qui interviennent dans les équipes nationales.
- La mise en place d'un plan de formation pour les arbitres.
- La modification progressive du règlement sportif afin d'adapter les règles dans l'intérêt général de la discipline

### POINTS FAIBLES

- Le niveau de recrutement des espoirs.
- La formation des jeunes espoirs.
- La formation des officiels.
- La formation des entraîneurs.
- Les règles sportives et le format des championnats de France des Jeunes insuffisamment adaptées au développement de la discipline.
- Un PES non rénové et peu ambitieux qui sera revu pour septembre 2014.
- Le manque de jours de stages.
- Le manque de compétitions de référence.
- Le manque d'actions sportives à l'échelon régional, étape incontournable avant d'accéder à l'échelon national et international.
- Le déficit de cadres techniques dans cette discipline pour organiser et optimiser le rayonnement sur le plan régional

Indiquer, pour chaque item, s'il existe des stratégies spécifiques pour les publics cibles en précisant, le cas échéant, le programme d'échanges internationaux.

### STRATÉGIE EN MATIERE D'ACCÈS AU SPORT DE HAUT NIVEAU

Cette stratégie est intégrée dans un processus graduel de formation basé sur :

**La mise en place d'un plan de recrutement** afin de chercher et de former des jeunes poloïstes de classe internationale pour l'horizon Olympique 2020.

Ce plan de recrutement est organisé :

- en interne (FFN) pour permettre de favoriser le passage de jeunes nageurs (ses) vers le water-polo
- externe avec la création d'un partenariat avec l'éducation nationale afin d'attirer un nouveau public et créer également des structures d'entraînement à horaires aménagés.

**La mise en place d'une d'évaluation fédérale** qui permet de mesurer, à partir de tests simples, le niveau physique et technique des poloïstes de la catégorie minime à seniors.

- Ces tests sont rendus obligatoires pour intégrer une structure du PES et une sélection nationale
- Les espoirs sont évalués spécifiquement lors des compétitions de jeune qui leur sont réservées et identifiées par la DTN.
- Ce programme d'évaluation permet de fédérer la discipline autour d'un projet commun d'obtenir un état réaliste des potentiels susceptibles d'accéder au haut niveau, d'organiser leur suivi en club et lors des regroupements nationaux et internationaux.

Afin de répondre aux standards internationaux, nous nous appuyerons sur 3 socles fondamentaux « le physique », « la technique » « le psychologique », pour développer qualitativement et quantitativement un programme spécifique, construit dans chacun de ses domaines afin de former nos jeunes joueurs et entretenir le potentiel des plus expérimentés.

- Le physique, c'est un plan « d'athlétisation » chez les plus jeunes et une modélisation précise des exigences physiologiques à développer et à travailler.
- La technique est un programme d'apprentissage moderne individuel et collectif basé sur une stratégie de jeu élaborée avec une recherche systématique d'opposition de haut niveau.
- Le psychologique, le mental, la culture de la gagne commence par un travail rigoureux au quotidien, l'émotionnel mérite certainement l'intervention d'un expert.

**Une planification et une programmation** sont organisées en fonction d'objectifs sportifs identifiés précisément (prioritaires ou non, préparés ou non) qui déterminent la nature des stages. En partant du principe que dans un sport d'équipe il est fondamental de rassembler les équipes le plus régulièrement possible et de créer également de l'opposition.

On distinguera alors :

- les stages de préparation physique (stage annuel incontournable à Font Romeu),
- les stages d'entraînement sans opposition,
- les stages d'entraînement en commun avec une opposition étrangère,
- les stages de préparation qui précèdent une compétition sans opposition,
- les stages de préparation qui précèdent une compétition en commun avec une opposition étrangère,
- les stages terminaux qui précèdent les compétitions majeures, championnat d'Europe, du monde et jeux olympiques,
- La participation dans des tournois amicaux non-inscrits au calendrier de la ligue Européenne
- La participation dans des tournois officiels inscrits au calendrier de la LEN et de la FINA.

Pour favoriser la recherche d'opposition et optimiser la concurrence nous devons nous inscrire dans une politique d'échange sur le plan international en contractualisant nos actions, malgré le contexte économique difficile.

#### Formation des entraîneurs

- La formation initiale de la FFN est assurée en s'appuyant sur les ERFAN au plan régional et l'INFAN au plan national.

- La formation continue doit être organisée sous la forme de sessions à thèmes fondamentaux pour la discipline, en présence notamment des entraîneurs des clubs qui évoluent en Promotionnelle « A » masculin et féminin.
- Nos meilleurs entraîneurs doivent être intégrés dans un programme d'échanges avec les meilleurs pays Européens et invités sur les stages de l'équipe de France.

**Renforcer le rayonnement dans les clubs** avec des visites techniques régulières des experts de la discipline pour présenter le plan d'action.

### Renforcer et accompagner l'encadrement national

- Des experts dans le domaine de la préparation physique, physiologique, vidéo et médical doivent renforcer et soutenir l'encadrement technique de la discipline.

## STRATÉGIE DE PRÉPARATION AUX FINALES ET AUX PODIUMS DES COMPÉTITIONS DE RÉFÉRENCE

- Cette stratégie reprend point par point celle de l'accession au haut niveau.
- Cette stratégie doit s'appliquer du club à l'équipe de France, de la relève à l'élite au quotidien.
- La discipline doit identifier un centre national ou les meilleurs joueurs et joueuses seront regroupés régulièrement pour des sessions d'entraînement et un suivi de haut niveau.
- Les équipes nationales doivent être engagées dans des compétitions majeures sur le plan Européen (tournois officiels et tests matches) et sur le plan mondial en World League. C'est incontournable si nous voulons rejoindre le haut niveau

## COMPÉTITIONS DE RÉFÉRENCE 2013 – 2017

COMPÉTITIONS DE RÉFÉRENCE SENIORS HOMMES					
	2013	2014	2015	2016	2017
<b>Compétitions</b> (libellé – date prévisionnelle – lieu prévisionnel)	Tournois de qualification Championnats d'Europe T1 30/05 au 2/06 11 au 14/07 7 au 10/11	Tournois de qualification Championnats d'Europe T2 14 au 16/02 11 au 13 /04	Tournois de qualification Championnats d'Europe 2016	Championnats d'Europe ALPHEN GOUDA (Pays Bas)	Tournois de qualification Championnats d'Europe 2018
	Jeux Méditerranéens MERSIN 19 au 25/06	Championnats d'Europe BUDAPEST 13 au 26/07	<b>Championnat du Monde</b> KAZAN (Russie) <b>Universiades</b> GWANGHU (Chine)	Jeux Olympiques RIO DE JANEIRO	
<b>Résultats attendus</b> (sélection et performances)	½ Finale ou 5 <sup>ème</sup> place	Qualification au Championnats d'Europe et du Monde	Qualification au 2 <sup>ème</sup> tour du TQCE*	Qualification aux Championnats d'Europe et Jeux Olympiques	

TQCE\* Tournoi de qualification aux Championnats d'Europe

COMPÉTITIONS DE RÉFÉRENCE SÉNIORS DAMES					
	2013	2014	2015	2016	2017
<b>Compétitions</b> (libellé – date prévisionnelle – lieu prévisionnel)		Tournoi de qualification Championnats d'Europe	Tournoi de qualification Championnats d'Europe 2016	Championnats d'Europe ALPHEN GOUDA (NDL)	Tournoi de qualification Championnats d'Europe 2018
	Universiades KAZAN (Russie) du 8 au 17/07	Championnats d'Europe BUDAPEST 13 au 26/07	<b>Championnat du Monde</b> KAZAN (RUS) <b>Universiades</b> GWANGHU (CHN)	Jeux Olympiques RIO DE JANEIRO	
<b>Résultats attendus</b> (sélection et performances)	Concurrencer les meilleures nations	Qualification au Championnats d'Europe et du Monde	Qualification au 2 <sup>ème</sup> tour du TQCE*	Qualification aux Championnats d'Europe et Jeux Olympiques	

COMPÉTITIONS DE RÉFÉRENCE RELÈVE HOMMES					
	2013	2014	2015	2016	2017
<b>Compétitions*</b> (libellé – date prévisionnelle – lieu prévisionnel)	Tournoi de qualification pour les Championnats d'Europe	Championnat d'Europe junior Lieu et date non déterminés	Championnat du Monde 20 ans Lieu et date non déterminés	Championnat d'Europe junior Lieu et date non déterminés	Championnat d'Europe junior Lieu et date non déterminés
	Championnat d'Europe junior MALTE Du 8 au 15/09		Championnat d'Europe junior Lieu et date non déterminés		
<b>Résultats attendus</b> (sélection et performances)	Qualifier pour les Euros Se classer dans les 7 premiers	Se classer dans les 7 premiers	Se qualifier aux Mondes Se classer dans les 5 premiers aux Euros	Se classer dans les 4 premiers	Se classer dans les 3 premiers

COMPÉTITIONS DE RÉFÉRENCE RELÈVE FEMMES					
	2013	2014	2015	2016	2017
<b>Compétitions*</b> (libellé – date prévisionnelle – lieu prévisionnel)	/	Championnat d'Europe junior Lieu et date non déterminés	Championnat du Monde 20 ans Lieu et date non déterminés	Championnat d'Europe junior Lieu et date non déterminés	
	Championnat d'Europe junior Istanbul Du 1 au 8/09		Championnat d'Europe junior Lieu et date non déterminés		
<b>Résultats attendus</b> (sélection et performances)	Qualifiée mais pas envoyée. Contrainte budgétaire et niveau sportif insuffisant	Se classer dans les 7 premiers	Se qualifier aux <b>Championnat du Monde</b> Se classer dans les 5 premiers aux <b>Euros</b>	Se classer dans les 4 premiers	Se classer dans les 3 premiers

\* A décliner en fonction des spécificités de votre discipline.

## NATATION COURSE & EAU LIBRE

*Poursuivre durablement la quête de l'excellence et être en capacité de le démontrer lors des compétitions internationales de référence, c'est porter l'attention sur la formation, l'encadrement et l'accompagnement des nageuses et nageurs dès l'émergence de la performance. C'est aussi développer une dynamique de confiance et de résultat pour tous et à tous les niveaux.*

### BILAN DE L'OLYMPIADE LONDRES 2012

La progression du palmarès olympiques de la FFN est en hausse constante depuis 1996. Au cours des 5 dernières olympiades cette progression est sans précédent dans l'histoire de la FFN. A l'aube de l'olympiade « Rio 2016 », le défi est de poursuivre l'aventure avec autant de réussite.

Il est alors important d'élargir la base du collectif de préparation olympique mais sans baisser le niveau d'exigence. Le niveau de compétitivité internationale de chaque épreuve féminine et masculine ainsi que leur densité doivent être considérés. Les observations montrent une perte de densité. Cette évolution est un motif de préoccupation.

### EAU LIBRE

Ce qui caractérise le profil des médaillés olympiques du 10 KM doit être pris en compte pour organiser la préparation des nageurs, sans oublier qu'une ambition olympique ne saurait se satisfaire d'une succession d'objectifs annuels qui ne la servent pas. Les 12 médaillés olympiques de l'histoire bénéficient d'un palmarès significatif lors des compétitions de référence internationale. A 2 exceptions près, leur moyenne d'âge est 25 ans pour les nageuses et 29,5 ans pour les nageurs. Les résultats obtenus aux championnats du monde ou d'Europe rendent compte de leurs capacités :

- ✚ En piscine lors des compétitions internationales de référence : 8 médailles d'argent et 4 de bronze aux épreuves suivantes : 200 PAP, 400 4N, 400, 800 & 1500 NL
- ✚ En eau libre lors des compétitions internationales de référence : 1 médaille d'or et 2 médailles de bronze sur 25 KM ; 14 médailles d'or, 1 d'argent et 4 de bronze sur 5 KM ; 18 médailles d'or, 8 d'argent et 7 de bronze sur 10 KM.

A noter que la spécificité de l'eau libre, outre la distance, tient au fait que c'est un sport de nature. La confrontation y est donc essentielle car les conditions de la performance sont variables. Le lien entre l'eau libre et le ½ fond natation course est néanmoins important ; les 2 disciplines ne doivent pas s'ignorer. Toutefois la spécificité de l'eau libre est réelle et nécessite un lieu de préparation adapté. Une structure associée au PES 3 doit pouvoir accueillir ponctuellement les nageurs d'eau libre et de ½ fond. Il s'agit donc d'une structure non permanente pour la Préparation Olympique du 10 KM Natation et du demi-fond présentant un profil cohérent avec les conditions de l'épreuve olympique dans le cadre des JO de Rio 2016. L'officialisation de cette structure nécessitera préalablement la signature d'une convention avec la collectivité territoriale d'accueil.

Un complément spécifique « Eau Libre » au cahier des charges figure en annexe)

### LE PES NATATION & EAU LIBRE

Le PES3 se limite désormais à un seul niveau de structure : Pôle France. En conséquence le positionnement des anciens « pôles France Jeune » est lié aux évaluations ministérielles. En conséquence, Bordeaux et Dunkerque, aujourd'hui délabellisés, sont reclassés « pôle Espoir ». Une labellisation en PES2 est alors demandée dès septembre 2013 au ministère afin de garantir le soutien des partenaires locaux. En revanche, Amiens qui a un avis favorable sera « pôle France ».

---

## PES 2

Le réseau des pôles Espoir PES2 sera composé de : Amiens (ex-centre de formation des nageurs d'Amiens), Antibes, Bordeaux, Brest, Dijon, Dunkerque, Font-Romeu, INSEP (ex-structure associée), Limoges, Marseille, Mulhouse, Nice, Pointe à Pitre, Rouen et Toulouse.

Un projet de pôle Espoir est en cours de finalisation en Nouvelle Calédonie. Il présente de nombreux atouts et bénéficie d'un fort soutien du gouvernement néocalédonien :

- ✚ Le récent stade nautique de norme internationale construit à Dumbéa dans le cadre de l'organisation des derniers jeux du Pacifique accueillera cette structure en lui offrant de très bonnes conditions de travail ;
- ✚ Un nouvel établissement secondaire construit à proximité sera le lieu de formation des sportives et des sportifs ;
- ✚ Un Centre International de Séjour et d'Expertise réservé aux sportifs (CISE – hébergement et formation) également à proximité sera le lieu de vie des sportives et sportifs.

Ce dossier est suivi par la FFN en lien étroit avec la présidente du comité régional (Mme Céline Brasseur), le CTS affecté en Nouvelle Calédonie (M. Pierre Andraca), la direction de la jeunesse et des sports (notamment M Jean-Paul Badosa). Cette structure ultramarine répondra aux mêmes principes que celles implantées en métropole. Le DTN, responsable du PES de la FFN, suivra cette structure comme toutes les autres.

A noter que la rentrée scolaire n'est pas liée au calendrier de la métropole ; elle a lieu en février 2014. La structure est prête à fonctionner à cette date.

---

## PES 3

Le réseau du PES3 se limite à une seule appellation : « Pôle France ». Il comporte :

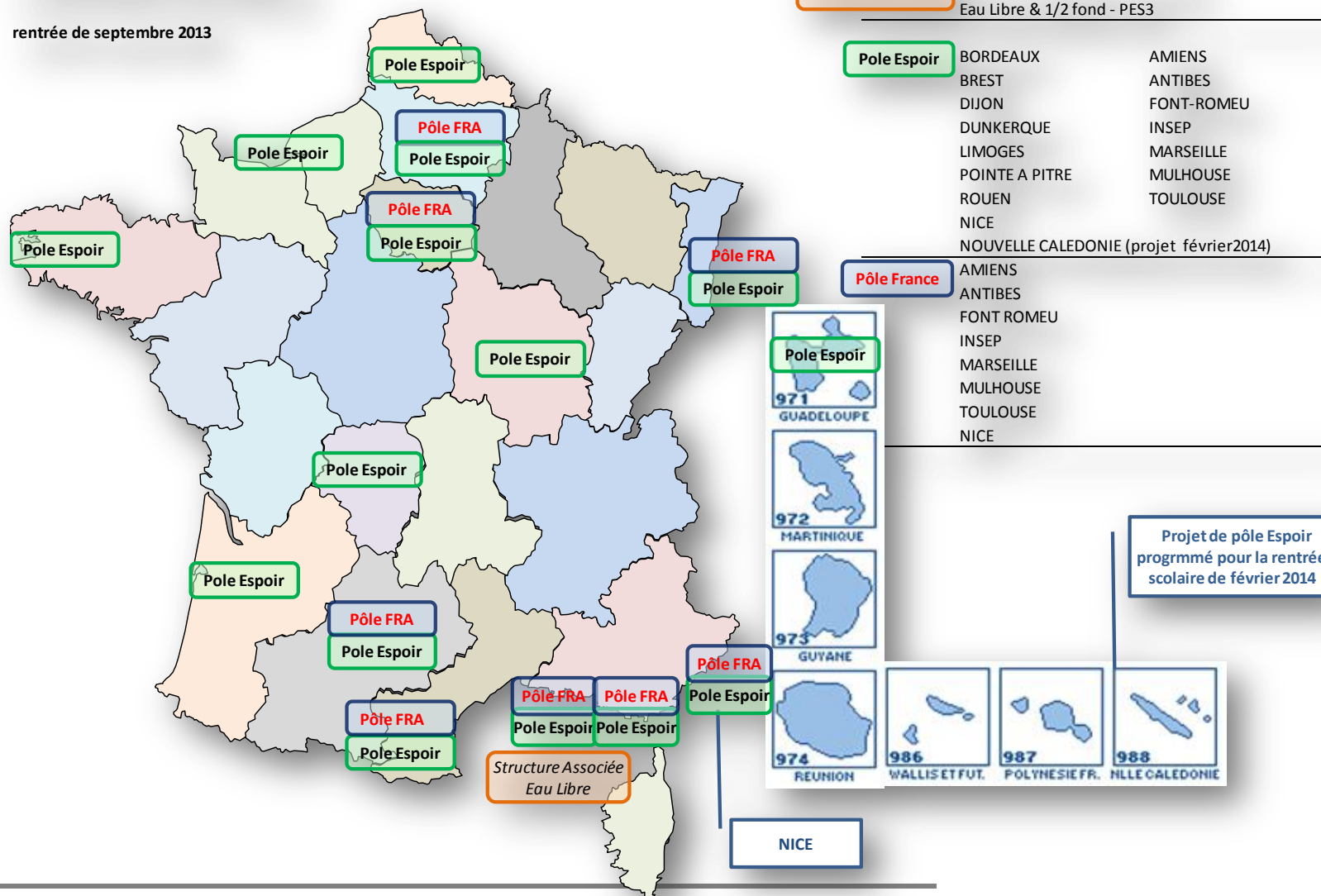
- ✚ 2 pôles France institutionnels ; Font-Romeu et INSEP Paris, dotés d'une mission de soutien et d'accueil élargie au service du haut niveau et des équipes de France.
- ✚ 6 pôles France associatifs : Amiens, Antibes, Marseille, Mulhouse, Nice et Toulouse.
- ✚ Une Structure Associée PES3 complètera le dispositif pour les besoins spécifiques à la préparation de l'eau libre, notamment la Préparation Olympique 10 KM et du ½ fond natation. Elle sera implantée en un lieu choisi pour la durée de l'olympiade ; son fonctionnement ne sera pas permanent, il complètera les prestations que les pôles France ne sont pas en mesure de proposer.



# CARTOGRAPHIE DU PES NATATION COURSE / EAU LIBRE

**PES2 & PES3 2013/2017  
NATATION / EAU LIBRE**

rentrée de septembre 2013



## EAU LIBRE : ANALYSE DE L'OLYMPIADE 2009 – 2012

CLASSEMENT DE LA FRANCE								
	2009		2010		2011		2012	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
<b>Toute(s) discipline(s)</b>	4 <sup>ème</sup> au général Chpts Monde (CAN)		4 <sup>ème</sup> au général Chpts Europe(HUN)		4 <sup>ème</sup> au général Chpts Monde (CHN)		JO de Londres	
<b>Discipline(s) olympique(s)</b>	12 <sup>ème</sup>	13 <sup>ème</sup>	8 <sup>ème</sup>	19 <sup>ème</sup>	16 <sup>ème</sup>	12 <sup>ème</sup>	6 <sup>ème</sup>	11 <sup>ème</sup>
<b>Discipline(s) reconnue(s) de HN</b>	8 <sup>ème</sup>	13 <sup>ème</sup>	12 <sup>ème</sup>	16 <sup>ème</sup>	5 <sup>ème</sup>	8 <sup>ème</sup>	6 <sup>ème</sup> (Chpts d'Europe)	8 <sup>ème</sup> (Chpts d'Europe)

DIAGNOSTIC 2009 – 2012	
<b>POINTS FORTS</b>	L'équipe de France Eau libre a remporté plusieurs médailles sur les épreuves « non olympiques ». Ceci témoigne d'un savoir-faire sur les stratégies de préparation dans ces disciplines (5 et 25 KM).
<b>POINTS FAIBLES</b>	L'équipe de France Eau libre n'a remporté aucune médaille sur l'épreuve Olympique (10km) au cours de l'olympiade sur les Championnats internationaux (Europe et Monde). Il faut rester vigilant car cette épreuve est l'objectif premier.

Indiquer, pour chaque item, s'il existe des stratégies spécifiques pour les publics cibles en précisant, le cas échéant, le programme d'échanges internationaux.

#### STRATEGIE EN MATIERE D'ACCES AU SPORT DE HAUT NIVEAU

##### **Analyse de l'épreuve du 10 km :**

Les nageurs qui ont été médaillés lors des JO de Londres ont, en grand majorité, une vitesse « de base » très élevée sur le 1500NL en bassin (Top 16 du classement mondial). Il faut donc mettre en place un système de préparation et de qualification permettant aux nageurs de l'équipe de France Eau Libre d'avoir ce premier niveau de performance.

Une mise en place d'évaluation pour chaque nageur de l'équipe de France Junior et Senior est proposée aux entraîneurs afin de comprendre les spécificités de la discipline et de chaque nageur afin d'optimiser la préparation des grands championnats et l'individualiser pour prendre en compte la singularité de chacun des nageurs des équipes de France.

##### **Il s'agira de :**

- Faciliter le rapprochement des actions de stage des nageurs de demi-fond et Eau libre afin que les entraîneurs échangent sur ces deux disciplines et que les nageurs soient, à certaines périodes de l'année, en confrontation.
- Proposer des compétitions internationales aux nageurs d'un collectif élargie avec leur entraîneur afin qu'ils s'imprègnent des caractéristiques spécifiques de la discipline.

#### STRATEGIE DE PREPARATION AUX FINALES ET AUX PODIUMS DES COMPETITIONS DE REFERENCE

- Mise en place des actions prophylactiques afin que les nageurs de l'équipe de France arrivent sur les finales internationales en pleine possession de leurs moyens physiques et mentaux.
- Stratégie définie avant les épreuves, avec l'ensemble de l'équipe d'encadrement, sur les fréquences et lieu de ravitaillement pendant la course (déterminant aux JO de Londres).
- Analyse technico-tactique des points forts et faibles des adversaires afin d'établir une stratégie de course.

COMPETITIONS DE REFERENCE SENIORS HOMMES					
	2013	2014	2015	2016	2017
<b>Compétitions</b> (libellé – date prévisionnelle – lieu prévisionnel)	Championnats du Monde de Barcelone Finale de Coupe d'Europe Hambourg : 17/18 aout) Grand Prix FINA Magog (CAN) 03 aout/Orhid (MAC) 24 aout	Championnats d'Europe -Aout Coupe et Finale de Coupe d'Europe – juin/Septembre Coupe du Monde Janvier/Mars/Avril Grand Prix FINA Mars/Avril/Septembre	Championnats du Monde de KAZAN (Sélection J.O 2016) Etape de Coupe et Finale de Coupe d'Europe – juin/Septembre Coupe du Monde de Marathon (10km) Janvier/Mars/Avril Grand Prix FINA Mars/Avril/Septembre	J.O de RIO Aout 2016 Coupe du Monde Marathon FINA (10km) Janvier Etape de Coupe Mai/Juin Grand Prix FINA Mars/Avril/	Championnats du Monde de KAZAN (Sélection J.O 2016) Etape de Coupe et Finale de Coupe d'Europe – juin/Septembre Coupe du Monde de Marathon 10km Janvier/Mars/Avril Grand Prix FINA Mars/Avril/Septembre
<b>Résultats attendus</b> (sélection et performances) HOMMES & DAMES	Figurer dans les 5 premières nations/le plus de nageurs possible dans les 8 premiers	Figurer dans les 4 premières nations aux Chpts d'Europe/ le plus de nageurs possible dans les 5 premiers	Avoir 2 qualifiés pour les J.O de Rio à l'issue des Championnats du Monde de KAZAN	Figurer dans les 8 premiers dont 1 nageur podium aux J.O	Figurer dans les 3 premières nations/le plus de nageurs possible dans les 5 premiers

COMPETITIONS DE REFERENCE SENIORS DAMES					
	2013	2014	2015	2016	2017
<b>Compétitions</b> (libellé – date prévisionnelle – lieu prévisionnel)	Championnats du Monde de Barcelone Finale de Coupe d'Europe Hambourg : 17/18 aout) Grand Prix FINA Magog (CAN) 03 aout/Orhid (MAC) 24 aout	Championnats d'Europe -Aout Coupe et Finale de Coupe d'Europe – juin/Septembre Coupe du Monde Janvier/Mars/Avril Grand Prix FINA Mars/Avril/Septembre	Championnats du Monde de KAZAN (Sélection J.O 2016) Etape de Coupe et Finale de Coupe d'Europe – juin/Septembre Coupe du Monde de Marathon (10km) Janvier/Mars/Avril Grand Prix FINA Mars/Avril/Septembre	J.O de RIO Aout 2016 Coupe du Monde Marathon FINA (10km) Janvier Etape de Coupe Mai/Juin Grand Prix FINA Mars/Avril/	Championnats du Monde de KAZAN (Sélection J.O 2016) Etape de Coupe et Finale de Coupe d'Europe – juin/Septembre Coupe du Monde de Marathon (10km) Janvier/Mars/Avril Grand Prix FINA Mars/Avril/Septembre

COMPETITIONS DE REFERENCE RELÈVE HOMMES					
	2013	2014	2015	2016	2017
<b>Compétitions*</b> (libellé – date prévisionnelle – lieu prévisionnel)	Coupe d'Europe : -28/07/13- Koaceli (TUR)	Coupe d'Europe : Juin/juillet/Aout 2014 Euro et Monde Juniors	Coupe d'Europe : -28/07/13- Koaceli (TUR)	Coupe d'Europe : Juin/juillet/Aout 2014 Euro et Monde Juniors	Coupe d'Europe : -28/07/13- Koaceli (TUR)
	Coupe d'Europe : 17/17/08/13 Hambourg (ALL) Euro Juniors	Coupe du Monde Janvier, Février/Mars 2013 Euro et Monde Juniors.	Coupe d'Europe : 17/17/08/13 Hambourg (ALL) Euro Juniors	Coupe du Monde Janvier Février / Mars 2013 Euro et Monde Juniors.	Coupe d'Europe : 17/17/08/13 Hambourg (ALL) Euro Juniors
<b>Résultats attendus</b> (sélection et performances)	Figurer dans les 8 premiers	Figurer dans les 8 premiers	Figurer dans les 8 premiers	Figurer dans les 8 premiers	Figurer dans les 8 premiers

COMPETITIONS DE REFERENCE RELÈVE DAMES					
	2013	2014	2015	2016	2017
<b>Compétitions*</b> (libellé – date prévisionnelle – lieu prévisionnel)	Coupe d'Europe : -28/07/13- Koaceli (TUR)	Coupe d'Europe : Juin/juillet/Aout 2014 Euro et Monde Juniors	Coupe d'Europe : -28/07/13- Koaceli (TUR)	Coupe d'Europe : Juin/juillet/Aout 2014 Euro et Monde Juniors	Coupe d'Europe : -28/07/13- Koaceli (TUR)
	Coupe d'Europe : 17/17/08/13 Hambourg (ALL). Euro Juniors	Coupe du Monde Janvier : Février/Mars 2013 Euro et Monde Juniors	Coupe d'Europe : 17/17/08/13 Hambourg (ALL) Euro Juniors.	Coupe du Monde Janvier : Février/Mars 2013 Euro et Monde Juniors	Coupe d'Europe : 17/17/08/13 Hambourg (ALL) Euro Juniors
<b>Résultats attendus</b> (sélection et performances)	Figurer dans les 8 premiers	Figurer dans les 8 premiers	Figurer dans les 8 premiers	Figurer dans les 8 premiers	Figurer dans les 8 premiers

\* A décliner en fonction des spécificités de votre discipline.

## NATATION COURSE : ANALYSE DE L'OLYMPIADE 2009 – 2012

CLASSEMENT DE LA FRANCE (tableau des médailles)								
	2009		2010		2011		2012	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
Toute(s) disciplines								
Disciplines olympiques	Non classées	12 <sup>ème</sup>	9 <sup>ème</sup>	1 <sup>er</sup>	12 <sup>ème</sup>	3 <sup>ème</sup>	Championnats d'Europe : 5 <sup>ème</sup>	Championnats d'Europe : 6 <sup>ème</sup>
Disciplines reconnues de HN	TOTAL 18 <sup>ème</sup>		TOTAL 1 <sup>er</sup>		TOTAL 5 <sup>ème</sup>		TOTAL 3 <sup>ème</sup> JO – 4 <sup>ème</sup> des championnats d'Europe	

DIAGNOSTIC 2009 – 2012	
<b>POINTS FORTS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Accompagnement renforcé des structures, nageuses et nageurs ciblés</li> <li>- Individualités fortes</li> <li>- Montée en puissance des relais</li> <li>- Logistique performante</li> <li>- Collectif d'entraîneurs expérimentés</li> </ul>
<b>POINTS FAIBLES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Manque de densité</li> <li>- Faiblesse de certaines épreuves (4N, papillon, brasse féminine...)</li> <li>- Des équipements peu adaptés au haut niveau.</li> </ul>

Indiquer, pour chaque item, s'il existe des stratégies spécifiques pour les publics cibles en précisant, le cas échéant, le programme d'échanges internationaux

### STRATEGIE EN MATIERE D'ACCES AU SPORT DE HAUT NIVEAU

La natation Française se pratique toujours dans les clubs, lieux historiques du développement de la natation dans l'hexagone. Les piscines appartiennent aux communes. Les Associations repérées par leurs résultats et leur structuration peuvent se porter candidates au label pôle France ou Espoir. Elles sont ainsi accompagnées et évaluées par la direction technique nationale.

Seuls 2 équipements sont « neutre » et n'appartiennent pas à des communes mais à l'Etat : Font Romeu et l'INSEP. Ces deux structures ont des labels pôle France et pôle Espoir.

Les pôles Espoir sont les structures cibles de l'accès au haut niveau, il y en a un auprès de chaque pôle France. Encadrés par des cadres d'Etat et/ou des entraîneurs titulaires du BE2 ou DES, Les pôles Espoir sont les lieux de formation repérés pour l'accès au haut niveau. La population de ces structures est majoritairement classée « Espoir », ce qui nécessite la réalisation de critères sportifs chronométriques dans au moins deux épreuves différentes.

De 100 à 140 sportives et sportifs vont s'entraîner dans ces structures à raison d'au moins 9 séances par semaines. L'objectif sportif de cette population est d'une part l'intégration d'une équipe de France « Jeune » et d'autre part d'acquérir le statut de sportif de haut niveau.

La FFN accompagnera financièrement ces structures gérées par les comités régionaux, relais institutionnels sur le territoire.

## STRATEGIE DE PREPARATION AUX FINALES ET AUX PODIUMS DES COMPETITIONS DE REFERENCE

**1 - Les pôles France** sont les structures d'entraînement et de préparation à l'accès aux médailles internationales. 66% des sélectionnés olympiques viennent des pôles France (57% des médaillés).

7 pôles France sont répartis sur le territoire national. Ils regroupent 50 à 60 nageuses et nageurs, toutes et tous entraînés par des entraîneurs expérimentés ayant encadré des équipes de France et, pour la grande majorité, permis le gain des médailles mondiales par les nageurs. Le volume horaire **d'entraînement est au minimum 24 heures par semaine** incluant préparation physique et moyens modernes de récupération.

**L'exigence** reste un élément clé tout au long du parcours de formation et notamment lors des phases de qualification. Ainsi, **une seule compétition, le championnat de France**, permet la qualification aux compétitions internationales majeures. C'est l'apprentissage de la préparation pour le jour J. Les temps de qualification à réaliser lors de l'unique épreuve sélective sont exigeants et doivent permettre à nos représentants, lors des compétitions internationales, d'accéder au plus haut niveau.

Afin de préparer au mieux notre élite à la concurrence internationale **la répétition de performances élevées est nécessaire** ; il est institué des temps à réaliser dès les séries et les demi-finales.

**2 -** La performance exceptionnelle, la médaille mondiale, le titre olympique peuvent également émerger ailleurs que d'un pôle France. Les clubs sont historiquement les cellules de base de la natation française et la relation entraîneur-entraîné y est également très forte. Ainsi des réussites isolées peuvent-elles exister et elles n'en ont pas moins de valeur.

Par conséquent, dans les deux cas, le rôle de la FFN est d'accompagner au mieux la réussite et d'aider à la mise en œuvre des conditions de celle-ci. Cela passe par :

- un fort accompagnement financier dans le cadre de la convention d'objectifs (fonctionnement et actions),
- La nomination d'entraîneurs experts sur les structures repérées,
- Un accompagnement médical et scientifique,
- La mise en œuvre d'actions nationales.

A ce sujet, au regard des carences notées, au cours de l'olympiade Londres 2012, dans certaines épreuves féminines et masculines (manque de représentativité au niveau international), la DTN va initier un programme de stages nationaux regroupant les nageuses et nageurs par groupe de spécialité à raison de deux regroupements annuels encadrés par des entraîneurs experts assistés d'entraîneurs en devenir.

L'objectif est de faire émerger dans chaque nage des nageuses et nageurs de talent d'augmenter la densité dans ces épreuves. Ce projet devrait produire des résultats notables dans la durée et atteindre une efficacité optimale à l'horizon 2020.

Parallèlement, il est prévu d'intervenir sur les programmes de formation des jeunes et plus spécialement sur les règlements sportifs des compétitions organisées sur le territoire national (projet en cours).



COMPETITIONS DE REFERENCE SENIORS HOMMES					
	2013	2014	2015	2016	2017
<b>Compétitions</b> (libellé – date prévisionnelle – lieu prévisionnel)	Championnats du Monde. 28/07-04/08	Championnats d'Europe 18/08-24/08	Championnats du Monde. 28/07-04/08	Jeux Olympiques – Championnats d'Europe	Championnats du Monde 15 au 30 juillet
	Barcelone (Espagne)	Berlin (Allemagne)	Kazan (Russie)	RIO ?	Guadalajara (Mexique)
<b>Résultats attendus</b> (sélection et performances hommes & dames)	8 à 10 médailles hommes & dames dont au moins 2 titres	12 à 18 médailles hommes & dames dont au moins 6 à 8 titres	8 à 10 médailles hommes & dames dont au moins 2 titres	6 à 8 médailles hommes & dames dont au moins 3 titres	

COMPETITIONS DE REFERENCE SENIORS DAMES					
	2013	2014	2015	2016	2017
<b>Compétitions</b> (libellé – date prévisionnelle – lieu prévisionnel)	Championnats du Monde. 28/07-04/08	Championnats d'Europe 18/08-24/08	Championnats du Monde. 28/07-04/08	Jeux Olympiques – Championnats d'Europe	Championnats du Monde 15 au 30 juillet
	Barcelone (Espagne)	Berlin (Allemagne)	Kazan (Russie)	RIO ?	Guadalajara (Mexique)
<b>Résultats attendus</b> (sélection et performances hommes & dames)	8 à 10 médailles hommes & dames dont au moins 2 titres	12 à 18 médailles hommes & dames dont au moins 6 à 8 titres	8 à 10 médailles hommes & dames dont au moins 2 titres	6 à 8 médailles hommes & dames dont au moins 3 titres	

COMPETITIONS DE REFERENCE RELÈVE FEMMES et HOMMES					
	2013	2014	2015	2016	2017
<b>Compétitions*</b> (libellé – date prévisionnelle – lieu prévisionnel)	Championnats du Monde Junior (26-31 août) et d'Europe Junior (10 au 14 juillet)	JOJ (août)	NON DETERMINE	NON DETERMINE	NON DETERMINE
	Dubaï (EAU) et Poznań (Pologne)	Nanjing (Chine)	NON DETERMINE	NON DETERMINE	NON DETERMINE
<b>Résultats attendus</b> (sélection et performances)					

\* A décliner en fonction des spécificités de votre discipline.

## POLE ESPOIR DU PES 2 FFN : LE CAHIER DES CHARGES

<b>ELEMENTS DU FONCTIONNEMENT GENERAL</b>	<b>Tutelle</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le responsable du PES de la FFN est le DTN. Il élabore le réseau des structures proposé pour validation à la Commission du Sport de Haut Niveau du CNS. Il identifie et valide la liste des sportifs admis en pôle.</li> <li>• Responsables locaux de la structure : <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Le Comité Régional, organe déconcentré de la FFN, gère la trésorerie des structures du PES2 implantées dans sa région en ce qui concerne les subventions provenant des partenaires institutionnels. Signataire de la convention liant la structure à la FFN, il assure, en lien avec l'encadrement sportif, la gestion administrative de l'avenant annuel lié à cette convention. Il œuvre pour le conventionnement de tous les partenaires et établissements associés à la structure (sport, hébergement, formation, médical...).</li> <li>✓ Un CTS coordonnateur représente localement, auprès de la structure PES2, le DTN qui le nomme. Il valide l'élaboration du projet annuel conçu par l'entraîneur responsable ainsi que la mise à disposition et le bon usage des moyens nécessaires à sa mise en œuvre.</li> </ul> </li> </ul>
	<b>Objectif</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Permettre aux sportifs admis en structure du PES2 de poursuivre un double projet sportif et de formation,</li> <li>• Les accompagner vers le haut niveau grâce à l'acquisition des capacités nécessaires afin de poursuivre une préparation à la haute performance internationale.</li> <li>• Pour être maintenu dans le PES-FFN, les pôles Espoir œuvreront en toute cohérence et cohésion avec la politique du haut niveau de la FFN et de la préparation des diverses équipes de France.</li> </ul>
	<b>Liens</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• En lien avec l'ETR et l'ERFAN, la structure participe à des rencontres et actions facilitant l'échange, la communication, la transmission au profit des clubs régionaux, renforçant ainsi une dynamique régionale de progrès. En cas de nécessité, l'ERFAN répond aux besoins de la structure.</li> <li>• Une convention lie la structure à la FFN pour l'olympiade, elle s'accompagne d'un avenant annuel qui permet une vision précise de son fonctionnement, des moyens qui lui sont attribués et de son financement.</li> </ul>
	<b>Encadrement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le coordonnateur, le référent ou l'entraîneur doivent participer à toute action sur convocation de la FFN.</li> <li>• Un entraîneur à plein temps responsable de la préparation des athlètes, titulaire du BE2 ou DESJEPS. Il valide le BF5 au cours de l'olympiade. Il peut être assisté par d'autres entraîneurs, éducateurs, ou stagiaires sous sa responsabilité.</li> </ul>
	<b>Moyens logistiques</b>	Bureau, téléphone, poste informatique avec liaison Internet à haut débit et adresse électronique dédiée. Comptabilité analytique.

<b>ADMISSION DES SPORTIFS EN STRUCTURE DU PES 2</b>	<b>Conditions d'admission des sportifs</b>	<p>Les sportifs inscrits en liste Espoir ou Jeune sont prioritaires. L'effectif peut être complété par des sportifs non classés ou Partenaire d'Entraînement n'excédant pas 25% de l'effectif total (arrondi à l'unité supérieure) et sur avis du DTN ; ils doivent alors avoir été évalués par la structure qui adresse à la DTN les arguments plaidant en faveur de leur admission. Les athlètes sont soumis à l'obligation des examens médicaux requis par la surveillance médicale réglementaire dès la rentrée scolaire.</p> <p>La structure accueille prioritairement les candidats de sa région, puis des régions limitrophes, etc. Elle accueille de la même manière les sportifs handicapés engagés dans un projet de haut niveau et/ou paralympique.</p> <p>Pour se porter candidat, le sportif doit télécharger (site fédéral) et remplir un dossier qu'il retourne à la FFN. Pour être recevable il est impératif que toutes les rubriques qu'il comporte soient renseignées avant de le présenter pour avis aux Président et CTR coordonnateur du Comité Régional auprès duquel il a sa licence.</p> <p>Le sportif peut candidater à 3 structures en indiquant ses préférences de 1 à 3 qui seront prises en compte et appliquées. La FFN fixe annuellement la date à laquelle la DTN valide les listes des sportifs admis dans chaque structure. Si les établissements organisent des commissions d'admission avant la date, les décisions ne peuvent être que sous réserve.</p>
	<b>Effectif des sportifs</b>	L'effectif minimum de la structure constitue un indicateur annuel : 6 en Natation Course / Eau Libre, 6 en Natation Synchronisée, 3 en plongeon.
	<b>Capacité d'accueil</b>	Elle est liée au nombre d'entraîneurs qui ne peuvent pas encadrer un effectif de sportifs supérieur à : 12 en Natation Course & Eau Libre, 10 en Natation Synchronisée, 10 en plongeon, 15 en water-polo
	<b>Objectif de Performance</b>	Il est instauré un objectif de performance qui ne peut pas être évalué séparément, par saison sportive. La performance doit s'inscrire dans la durée (4 ans) car l'objectif est olympique. Elle s'identifie par les changements de liste de valeur distinctive selon le niveau atteint ; la direction technique appréciera la performance au terme de l'olympiade en fonction de la discipline et du contexte international, national, voire local.

<b>CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE DU DOUBLE PROJET</b>	<b>Installations sportives et conditions d'utilisation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Natation course : bassin de 50 mètres, 18 heures de disponibilité hebdomadaire minimum permettant 2 séances quotidiennes avec réservation exclusive d'un couloir de nage pour 8 nageurs au maximum</li> <li>• Natation synchronisée : bassin 25x15 m de grande profondeur, 18 heures de disponibilité hebdomadaire minimum et possibilité d'utilisation intégrale du bassin, 3 lignes d'eau le reste du temps, salle de chorégraphie &amp; d'acrobatie</li> <li>• Plongeon : disponibilité 18 heures par semaine comprenant l'accès à des d'équipements gymniques et acrobatiques adaptés à la pratique du plongeon de compétition.</li> </ul> <p>Toutes disciplines : salle de musculation, unité de récupération, local médical, vestiaires ou casiers individuels</p>
	<b>Accompagnement de la formation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• L'accompagnement de la formation scolaire doit comprendre plusieurs solutions, par exemple : aménagement de l'emploi du temps, aménagement du calendrier des examens, rattrapage des cours, étalement de la formation, cours de soutien, enseignement à distance (Internet ou fax) durant les stages ou compétitions en période scolaire...</li> </ul>
	<b>Secteur médical et paramédical</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La surveillance médicale doit être conforme aux textes en vigueur.</li> <li>• Le responsable de la structure s'assure, en lien avec le service médical fédéral, que les sportifs sont à jour en ce domaine.</li> <li>• Un suivi médical doit être disponible à proximité : plateau médical, kinésithérapie, récupération physique...</li> </ul>
	<b>Lieu de vie</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• L'hébergement des athlètes doit être conforme aux textes en vigueur pour les sportifs mineurs et majeurs.</li> <li>• La restauration doit être adaptée au fonctionnement de la structure et répondre aux textes en vigueur.</li> <li>• La diététique doit être adaptée au projet sportif.</li> <li>• Le transport des athlètes sur les lieux de formation et d'entraînement doit répondre aux textes en vigueur.</li> </ul>
	<b>Volume d'entraînement</b>	<p>Durée annuelle approximative : 42 semaines de 6 jours par an :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Natation C : 3 à 5 heures quotidiennes, soit 18 heures hebdomadaires au minimum,</li> <li>• Natation S : 3 à 5 heures quotidiennes, soit 18 heures hebdomadaires au minimum,</li> <li>• Water-polo : 2 à 4 heures quotidiennes incluant les matches, soit 15 à 18 heures hebdomadaires au minimum,</li> <li>• Plongeon : 18 heures hebdomadaires au minimum.</li> </ul>

# CONVENTION FFN / POLE ESPOIR / COMITE REGIONAL PES 2013-2017

Vu le code du sport, notamment ses articles L 231-3, L 231-6, D.221-17 à R.221-26 et A. 231-3 à 231-8 ;  
Vu l'instruction 09-028 JS du 19 février 2009 relative à l'Elaboration du Parcours de l'Excellence Sportive.

ENTRE

La fédération française de NATATION,  
Association, dont le siège social est situé 14 rue Scandicci ; 93508 PANTIN CEDEX  
Dénommée ci-après : FEDERATION  
Représentée par : M. LIONEL HORTER agissant en qualité de Directeur Technique National  
Et par M. FRANCIS LUYCE agissant en tant que Président de la FEDERATION

ET

La structure d'entraînement .....  
dont le support juridique est assuré par : .....  
dont le siège social est situé : .....  
dénommé(e)ci-après : STRUCTURE D'ENTRAINEMENT  
représenté(e) par : .....  
agissant en qualité de : .....

IL EST RAPPELE CE QUI SUIV

Par arrêté en date du 19/11/2013, le ministère de la Santé et des Sports a informé la FEDERATION que le ministre chargé des sports a validé le Parcours de l'Excellence Sportive (PES) présenté par la FEDERATION comportant la STRUCTURE D'ENTRAINEMENT.

Le directeur technique national placé auprès de la FEDERATION veille au bon fonctionnement du PES et au respect par la STRUCTURE du cahier des charges auquel elle est soumise.

La STRUCTURE D'ENTRAINEMENT du PES de la FEDERATION contribue à la mise en œuvre de la politique et des dispositifs que la FEDERATION met en place pour permettre la réussite du double projet des sportifs visant à atteindre le plus haut niveau de leur discipline tout en assurant leur formation et leur préparation à la vie professionnelle.

CECI ETANT RAPPELE, LES PARTIES CONVIENNENT CE QUI SUIV

## CHAPITRE I – OBJET DE LA CONVENTION

1. L'objectif de la STRUCTURE D'ENTRAINEMENT d'accès au haut niveau est de permettre aux athlètes inscrits sur la liste « Espoir » ou « Jeune », dont elle a la responsabilité, de poursuivre un double projet sportif et de formation ou d'insertion professionnelle. Le projet sportif a notamment pour but de concourir au développement des capacités nécessaires pour une préparation ultérieure à la haute performance internationale conduite dans les pôles « France » ou « France Excellence ». Elle peut exceptionnellement intégrer dans ses effectifs des athlètes non classés à très forte potentialité avec l'objectif de satisfaire les conditions d'accès à une liste ministérielle au terme de la 1<sup>ère</sup> saison sportive passée au sein de la STRUCTURE D'ENTRAINEMENT.

2. La présente convention a pour objet de préciser les droits et obligations de la STRUCTURE D'ENTRAÎNEMENT dans le PES, ses liens avec la FEDERATION ainsi que ses organes déconcentrés, afin de renforcer la cohérence de l'accompagnement mis en place par celle-ci pour permettre la réussite des sportifs.
3. La présente convention s'accompagne d'un avenant spécifique à chaque saison scolaire et sportive qui est de nature à permettre une vision précise du fonctionnement de la STRUCTURE D'ENTRAÎNEMENT et de son financement. Il concerne :
  - a. L'identification de la structure d'entraînement,
  - b. La liste des athlètes,
  - c. Ses ressources,
  - d. Le programme d'action (stage et compétitions), coût et financement,
  - e. L'encadrement permanent des actions liées à la mission, coût et financement,
  - f. Les intervenants ponctuels, coût et financement,
  - g. Les besoins en matériels, coût et financement,
  - h. Les frais de formation, d'externat, 1/2P, internat, coût et financement,
  - i. Les actions spécifiques en faveur des projets de formation des athlètes, coût et financement,
  - j. Le suivi médical et la surveillance médicale réglementaire,
  - k. Les autres coûts et financements éventuels,
  - l. Le budget prévisionnel annuel est élaboré automatiquement à titre indicatif.

## CHAPITRE II – PREROGATIVES DES PARTIES

### **2.1. RECRUTEMENT**

Les sportifs inscrits au PES sont recrutés conformément aux objectifs poursuivis au sein d'une STRUCTURE D'ENTRAÎNEMENT d'accès au haut niveau ou d'une STRUCTURE D'ENTRAÎNEMENT d'accès aux podiums et titres internationaux. Lesdites structures proposent au DTN la liste des sportives et des sportifs qu'elles souhaitent intégrer. Après examen de celle-ci, le DTN retournera la liste définitive des athlètes retenus.

### **2.2. ENCADREMENT TECHNIQUE**

#### **2.2.1.1 MISSION DE L'ENTRAÎNEUR PRINCIPAL**

Les sportifs inscrits dans le PES s'entraînant au sein de la structure sont encadrés par M. ou Mme....., entraîneur principal. Dans le respect de sa mission telle que définie dans le cahier des charges il ou elle assure la coordination de l'ensemble des intervenants techniques œuvrant auprès des sportifs inscrits au PES. La qualification de l'entraîneur principal doit être conforme au cahier des charges. A défaut, l'entraîneur principal doit s'engager dans un projet de formation idoine

#### **2.2.1.2 REMPLACEMENT DE L'ENTRAÎNEUR PRINCIPAL**

Après accord du Directeur Technique National et information du chef du service déconcentré de l'Etat chargé des sports de la région, le remplacement de l'entraîneur principal fait l'objet d'un avenant à la présente convention modifiant l'alinéa 1er du point 2.2.1.1.

#### **2.2.2 QUALIFICATION REQUISE**

Un entraîneur à plein temps est responsable de la préparation des athlètes, il est titulaire du BE2 ou DESJEPS.

### **2.3. SUIVI SOCIOPROFESSIONNEL**

#### **2.3.1 MODALITE DU SUIVI SOCIOPROFESSIONNEL**

La réussite du double projet des sportifs inscrits dans le PES visant à atteindre le plus haut niveau de leur discipline tout en assurant leur formation et leur préparation à la vie professionnelle fait l'objet d'un suivi de la part de la Direction Technique Nationale. Une communication s'établira chaque fois qu'une action sera engagée en ce domaine.

#### **2.3.2. FORMATION SCOLAIRE - UNIVERSITAIRE**

Les aménagements de scolarité (modalités et leur incidence sur la préparation sportive...) seront précisés dans l'avenant (observations).

#### **2.4. SUIVI MEDICAL**

La préservation de la santé des sportifs de haut niveau et des sportifs référencés comme appartenant au PES fait l'objet d'un suivi précisé à l'article L 231-6 du code du sport. Les modalités de mise en œuvre de la surveillance médicale obligatoire ainsi que l'organisation de l'offre de soins sont précisées dans l'avenant.

### **CHAPITRE III – FONCTIONNEMENT DE LA STRUCTURE**

#### **3.1. ENTRAÎNEMENT**

Les conditions d'entraînement des sportifs doivent être conformes au cahier des charges mentionné au 4° de l'article D. 221-18 du code du sport.

#### **3.2. RESTAURATION, HEBERGEMENT ET TRANSPORTS**

La STRUCTURE s'engage à mettre en place, un système adapté à l'âge des sportifs :

- de restauration compatible avec une pratique de haut niveau ;
- d'internat surveillé par des personnels au fait des problématiques du haut niveau;
- de transports quotidiens entre les lieux d'hébergement, de formation et d'entraînement.

### **CHAPITRE IV – DISPOSITIONS FINANCIERES**

L'avenant rendra compte de l'ensemble des coûts liés au fonctionnement de la STRUCTURE et à son financement. Au-delà de la prévision qui peut en être faite, il permettra un véritable suivi ; toute mise à jour sera transmise à la Direction Technique Nationale sur demande. En fin de saison sportive il sera actualisé pour rendre compte du bilan financier.

#### **4.1. Aides fédérales**

La FFN attribue une aide destinée à un bon usage dans l'intérêt du pôle Espoir et de ses stagiaires sportifs.

#### **4.2. Gestion de la trésorerie**

Le Comité Régional, organe déconcentré de la FFN, gère la trésorerie du pôle Espoir implanté dans sa région en ce qui concerne les subventions provenant de la fédération et des partenaires institutionnels. Il transmettra à la FFN un état financier rendant compte de l'usage de l'aide perçue. Signataire de la convention liant le pôle à la FFN, il assure, en lien avec l'encadrement sportif, la gestion administrative de l'avenant annuel lié à cette convention.

### **CHAPITRE V – EVALUATION, DUREE ET RESILIATION**

#### **5.1 DUREE DE LA CONVENTION**

La présente convention est conclue pour la durée de validité du PES de la FEDERATION par le ministère chargé des sports.

#### **5.2 EVALUATION DE L'EXECUTION DE LA CONVENTION**

Tous les ans, les parties s'engagent à se rencontrer, en présence du chef du service déconcentré de l'Etat chargé des sports de la région ....., afin de vérifier que le cahier des charges et la présente convention ont été respectés.

#### **5.3 ANNEXES**

Chaque annexe à la présente convention sera revue annuellement avant le début de la saison sportive. Elle sera transmise, par le DTN, au chef du service déconcentré de l'Etat chargé des sports de la région ..... ainsi qu'à la Direction des Sports (DSA).

#### **5.4 MODALITE DE RESILIATION**

La présente convention peut être résiliée par chacune des parties en cas de non-respect de ses clauses ou du cahier des charges mentionné au 4° de l'article D. 221-18 du code du sport.

Pièces jointes : Cahier des charges, Surveillance médicale obligatoire : articles A.231-4 à A 231-8 du Code du Sport

Annexes : Avenant relatif à la saison en cours

Fait en ..... exemplaires originaux dont un pour : la Fédération, la Structure d'entraînement, le Comité Régional de la FFN, l'entraîneur principal...

La présente convention signée sera transmise par voie électronique au Ministère chargé des sports et à ses directions régionales

Fait à ..... Le .....

LA STRUCTURE D'ENTRAINEMENT : L'entraîneur responsable	LA FEDERATION : Son Président	LE COMITE REGIONAL FFN : Son Président
Le DTN :	Autre :	Le Cadre Technique Coordonnateur :



## POLE FRANCE DU PES 3 FFN : LE CAHIER DES CHARGES

<b>ELEMENTS DU FONCTIONNEMENT GENERAL</b>	<b>Tutelle</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le responsable du PES de la FFN est le DTN. Il élabore le réseau des structures proposé pour validation à la Commission du Sport de Haut Niveau du CNS. Il identifie et valide la liste des sportifs admis en pôle.</li> <li>• Responsables locaux de la structure : <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Le Comité Régional, organe déconcentré de la FFN, gère la trésorerie des structures du PES3 implantées dans sa région en ce qui concerne les subventions provenant des partenaires institutionnels. Signataire de la convention liant la structure à la FFN, il assure, en lien avec l'encadrement sportif, la gestion administrative de l'avenant annuel lié à cette convention. Il œuvre pour le conventionnement de tous les partenaires et établissements associés à la structure (sport, hébergement, formation, médical...).</li> <li>✓ Un CTS coordonnateur représente localement, auprès de la structure PES3, le DTN qui le nomme. Il valide l'élaboration du projet annuel conçu par l'entraîneur responsable ainsi que la mise à disposition et le bon usage des moyens nécessaires à sa mise en œuvre.</li> </ul> </li> </ul>
	<b>Objectif</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Permettre aux sportifs admis en structure du PES3 de poursuivre un double projet sportif et de formation ou insertion professionnelle.</li> <li>• Préparer les sportifs de haut niveau à l'accession aux finales et podiums des compétitions internationales de référence Jeune ou Toutes Catégories.</li> </ul>
	<b>Liens</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• En lien avec l'ETR et l'ERFAN, la structure participe à des rencontres et actions facilitant l'échange, la communication, la transmission. En cas de nécessité, l'ERFAN répond aux besoins de la structure.</li> <li>• Une convention lie la structure à la FFN pour l'olympiade, elle s'accompagne d'un avenant annuel qui permet une vision précise de son fonctionnement, des moyens qui lui sont attribués et de son financement.</li> <li>• Les Pôles France parrainent un pôle Espoir « distant » et peuvent accueillir des entraîneurs stagiaires en formation.</li> </ul>
	<b>Encadrement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le coordonnateur, le référent ou l'entraîneur doivent participer à toute action sur convocation de la FFN.</li> <li>• Un entraîneur à plein temps responsable de la préparation des athlètes, titulaire du BE2 ou DESJEPS. Il valide le BF5 au cours de l'olympiade. Il peut être assisté par d'autres entraîneurs, éducateurs, ou stagiaires sous sa responsabilité.</li> </ul>
	<b>Moyens logistiques</b>	Bureau, téléphone, poste informatique avec liaison Internet à haut débit et adresse électronique dédiée. Comptabilité analytique.

<b>ADMISSION DES SPORTIFS EN STRUCTURE DU PES 2</b>	<b>Conditions d'admission des sportifs</b>	<p>Les sportifs inscrits sur liste de haut niveau sont prioritaires. L'effectif peut être complété par des sportifs non classés ou Partenaire d'Entraînement n'excédant pas 25% de l'effectif total (arrondi à l'unité supérieure) et sur avis du DTN ; ces derniers doivent alors avoir été évalués par la structure qui adresse à la DTN les arguments plaidant en faveur de leur admission. Dans les mêmes conditions, les pôles de plongeon accueillent tous sportifs inscrits sur liste ministérielle.</p> <p>Les athlètes sont soumis à l'obligation des examens médicaux requis par la surveillance médicale réglementaire dès la rentrée scolaire.</p> <p>La structure accueille prioritairement les candidats de sa région, puis des régions limitrophes, etc. Elle accueille de la même manière les sportifs handicapés engagés dans un projet de haut niveau et/ou paralympique.</p> <p>Pour se porter candidat, le sportif doit télécharger (site fédéral) et remplir un dossier qu'il retourne à la FFN. Pour être recevable il est impératif que toutes les rubriques qu'il comporte soient renseignées avant de le présenter pour avis aux Président et CTR coordonnateur du Comité Régional auprès duquel il a sa licence.</p> <p>Le sportif peut candidater à 3 structures en indiquant ses préférences de 1 à 3 qui seront prises en compte et appliquées. La FFN fixe annuellement la date à laquelle la DTN valide les listes des sportifs admis dans chaque structure. Si les établissements organisent des commissions d'admission avant la date par, les décisions ne peuvent être que sous réserve.</p>
	<b>Effectif des sportifs</b>	<p>L'effectif minimum de la structure constitue un indicateur annuel :</p> <p>6 en Natation Course / Eau Libre, 6 en Natation Synchronisée, 5 en plongeon.</p>
	<b>Capacité d'accueil</b>	<p>Elle est liée au nombre d'entraîneurs qui ne peuvent pas encadrer un effectif de sportifs supérieur à :</p> <p>12 en Natation Course &amp; Eau Libre, 10 en Natation Synchronisée, 10 en plongeon.</p>
	<b>Objectif de Performance</b>	<p>L'objectif de performance ne peut pas être évalué séparément, par saison sportive.</p> <p>En effet, la performance s'inscrit dans la durée (4 ans) car l'objectif est olympique. Elle s'identifie par les résultats obtenus lors des compétitions internationales de référence Jeune et Toutes Catégories.</p> <p>Elle est suivie annuellement et évaluée par la DTN en fin d'olympiade.</p>

<b>CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE DU DOUBLE PROJET</b>	<b>Installations sportives et conditions d'utilisation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Natation course : bassin de 50 mètres, 24 heures de disponibilité hebdomadaire minimum permettant 2 séances quotidiennes avec réservation exclusive d'un couloir de nage pour 6 nageurs au maximum</li> <li>• Natation synchronisée : bassin 25x20 m avec une zone de grande profondeur, 25 heures de disponibilité hebdomadaire minimum et possibilité d'utilisation intégrale du bassin, salle de chorégraphie &amp; d'acrobatie</li> <li>• Plongeon : disponibilité 25 heures par semaine comprenant l'accès à des équipements gymniques et acrobatiques adaptés à la pratique du plongeon.</li> </ul> <p>Toutes disciplines : salle de musculation, unité de récupération, local médical, vestiaires ou casiers individuels...</p>
	<b>Accompagnement de la formation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• L'accompagnement de la formation scolaire doit comprendre plusieurs solutions, par exemple : aménagement de l'emploi du temps, aménagement du calendrier des examens, rattrapage des cours, étalement de la formation, cours de soutien, enseignement à distance (Internet ou fax) durant les stages ou compétitions en période scolaire...</li> </ul>
	<b>Secteur médical et paramédical</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La surveillance médicale doit être conforme aux textes en vigueur.</li> <li>• Le responsable de la structure s'assure, en lien avec le service médical fédéral, que les sportifs sont à jour en ce domaine.</li> <li>• Un suivi médical doit être disponible à proximité : plateau médical, kinésithérapie, récupération physique...</li> </ul>
	<b>Lieu de vie</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• L'hébergement des athlètes doit être conforme aux textes en vigueur pour les sportifs mineurs et majeurs.</li> <li>• La restauration doit être adaptée au fonctionnement de la structure et répondre aux textes en vigueur.</li> <li>• La diététique doit être adaptée au projet sportif.</li> <li>• Le transport des athlètes sur les lieux de formation et d'entraînement doit répondre aux textes en vigueur.</li> </ul>
	<b>Volume d'entraînement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Durée annuelle approximative : 42 semaines de 6 jours par an :</li> <li>• Natation C : 4 à 5 heures quotidiennes, soit 24 heures hebdomadaires au minimum,</li> <li>• Natation S : 4 à 7 heures quotidiennes, soit 20 à 30 heures hebdomadaires au minimum,</li> <li>• Water-polo : 2 à 4 heures quotidiennes incluant les matches, soit 15 à 18 heures hebdomadaires au minimum,</li> <li>• Plongeon : de 20 à 25 heures hebdomadaires au minimum.</li> </ul>

## PES3 : COMPLEMENT EAU LIBRE AU CAHIER DES CHARGES

ELEMENTS DU FONCTIONNEMENT GENERAL	<b>Tutelle</b>	<p>Le responsable du PES 3 de la FFN est le DTN. Il élabore le réseau des structures proposé pour validation par la CSHN du CNS.</p> <p>Les responsables locaux de la structure sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le Président du comité régional</li> <li>• Un CTS coordonnateur représentant localement le DTN qui lui confie cette mission. Il valide l'organisation des projets de stage des nageurs de l'Equipe de France d'Eau libre (EL) conçus par les entraîneurs ainsi que la mise à disposition et le bon usage des moyens nécessaires à leurs mises en œuvre.</li> </ul>
	<b>Objectif</b>	<p>C'est le complément indispensable pour permettre aux sportifs de l'équipe de France d'EL, s'entraînant dans les pôles France de natation course, de se préparer aux échéances internationales (particulièrement Rio 2016) en se consacrant prioritairement aux aspects spécifiques de la discipline. La structure doit répondre aux caractéristiques environnementales de l'épreuve olympique.</p> <p>Accompagner les athlètes vers le haut niveau grâce à l'acquisition des capacités nécessaires afin de poursuivre une préparation à la haute performance internationale en eau libre.</p> <p>Pour être maintenu dans le PES-FFN, la structure d'entraînement œuvrera en toute cohérence et cohésion avec la politique du haut niveau de la FFN et de la préparation de l'équipe de France d'EL.</p>
	<b>Liens</b>	<p>En lien avec l'ETR et l'ERFAN, la structure participe à des rencontres et actions facilitant l'échange, la communication, la transmission au profit des clubs régionaux, renforçant ainsi une dynamique régionale de progrès. En cas de nécessité, l'ERFAN répond aux besoins de la structure.</p> <p>Une convention lie la structure à la FFN pour l'olympiade, elle s'accompagne d'un avenant annuel qui permet une vision précise de son fonctionnement, des moyens logistiques prévus et disponibles lors des stages de préparation.</p>
	<b>Encadrement</b>	<p>Le comité régional et le CTS coordonnateur sont chargés de l'avenant et de la gestion administrative avec les partenaires.</p> <p>Le CTS coordonnateur participe à toute action EL sur convocation de la FFN. L'encadrement technique est assuré par le staff de l'équipe de France.</p>
	<b>Moyens logistiques</b>	<p>Bureau, téléphone, poste informatique avec liaison Internet à haut débit disponible pour la durée des stages.</p> <p>Bateau(x) à disposition des entraînements en milieu naturel.</p> <p>Lignes d'eau d'entraînement pour 5 nageurs maximum pour des durées de 2h00 minimum à 4h00 maximum.</p> <p>5h de plage de récupération entre 2 séances d'entraînement journalières ; balnéothérapie disponible (bains chaud &amp; froid)</p> <p>Salle de musculation disponible 1h30 par jour</p> <p>Structure d'hébergement disponible de septembre à Août</p>

# CONVENTION FFN / POLE FRANCE / COMITE REGIONAL PES 2013-2017

Vu le code du sport, notamment ses articles L 231-3, L 231-6, D.221-17 à R.221-26 et A. 231-3 à 231-8 ;  
Vu l'instruction 09-028 JS du 19 février 2009 relative à l'Elaboration du Parcours de l'Excellence Sportive.

ENTRE

La fédération française de NATATION,  
Association, dont le siège social est situé 14 rue Scandicci ; 93508 PANTIN CEDEX  
Dénommée ci-après : FEDERATION  
Représentée par : M. LIONEL HORTER agissant en qualité de Directeur Technique National  
Et par M. FRANCIS LUYCE agissant en tant que Président de la FEDERATION

ET

La structure d'entraînement .....  
dont le support juridique est assuré par : .....  
dont le siège social est situé : .....  
dénommé(e)ci-après : STRUCTURE D'ENTRAINEMENT  
représenté(e) par : .....  
agissant en qualité de : .....

IL EST RAPPELE CE QUI SUIV

Par arrêté du 19/11/2013, le ministère de la Santé et des Sports a informé la FEDERATION que le ministre chargé des sports a validé le Parcours de l'Excellence Sportive (PES) présenté par la FEDERATION comportant la STRUCTURE D'ENTRAINEMENT.

Le directeur technique national placé auprès de la FEDERATION veille au bon fonctionnement du PES et au respect par la STRUCTURE du cahier des charges auquel elle est soumise.

La STRUCTURE D'ENTRAINEMENT du PES de la FEDERATION contribue à la mise en œuvre de la politique et des dispositifs que la FEDERATION met en place pour permettre la réussite du double projet des sportifs visant à atteindre le plus haut niveau de leur discipline tout en assurant leur formation et leur préparation à la vie professionnelle.

CECI ETANT RAPPELE, LES PARTIES CONVIENNENT CE QUI SUIV

## CHAPITRE I – OBJET DE LA CONVENTION

1. L'objectif de la STRUCTURE D'ENTRAINEMENT d'accès aux podiums et titres internationaux est d'accueillir les sportifs de haut niveau se préparant pour les compétitions de référence internationale Jeune et Senior avec des projets sportifs à court, moyen et long terme. Elle peut intégrer dans ses effectifs des athlètes Espoir à très forte potentialité avec des objectifs de médaille à court terme dans les compétitions internationales Jeune ou à moyen terme en catégorie Senior. Elle veille à la poursuite du double projet sportif et de formation ou d'insertion professionnelle des athlètes dont elle a la responsabilité.
2. La présente convention a pour objet de préciser les droits et obligations de la STRUCTURE D'ENTRAINEMENT dans le PES, ses liens avec la FEDERATION ainsi que ses organes déconcentrés, afin de renforcer la cohérence de l'accompagnement mis en place par celle-ci pour permettre la réussite des sportifs.

3. La présente convention s'accompagne d'un avenant spécifique à chaque saison scolaire et sportive qui est de nature à permettre une vision précise du fonctionnement de la STRUCTURE D'ENTRAINEMENT et de son financement. Il concerne :
- a. L'identification de la structure d'entraînement,
  - b. La liste des athlètes,
  - c. Ses ressources,
  - d. Le programme d'action (stage et compétitions), coût et financement,
  - e. L'encadrement permanent des actions liées à la mission, coût et financement,
  - f. Les intervenants ponctuels, coût et financement,
  - g. Les besoins en matériels, coût et financement,
  - h. Les frais de formation, d'externat, 1/2P, internat, coût et financement,
  - i. Les actions spécifiques en faveur des projets de formation des athlètes, coût et financement,
  - j. Le suivi médical et la surveillance médicale réglementaire,
  - k. Les autres coûts et financements éventuels,
  - l. Le budget prévisionnel annuel est élaboré automatiquement à titre indicatif.

## CHAPITRE II – PREROGATIVES DES PARTIES

### **2.1. RECRUTEMENT**

Les sportifs inscrits au PES sont recrutés conformément aux objectifs poursuivis au sein d'une STRUCTURE D'ENTRAINEMENT d'accès au haut niveau ou d'une STRUCTURE D'ENTRAINEMENT d'accès aux podiums et titres internationaux. Lesdites structures proposent au DTN la liste des sportives et des sportifs qu'elles souhaitent intégrer. Après examen de celle-ci, le DTN retournera la liste définitive des athlètes retenus.

### **2.2. ENCADREMENT TECHNIQUE**

#### **2.2.1.1 MISSION DE L'ENTRAINEUR PRINCIPAL**

Les sportifs inscrits dans le PES s'entraînant au sein de la structure sont encadrés par M. ou Mme....., entraîneur principal. Dans le respect de sa mission telle que définie dans le cahier des charges il ou elle assure la coordination de l'ensemble des intervenants techniques œuvrant auprès des sportifs inscrits au PES. La qualification de l'entraîneur principal doit être conforme au cahier des charges. A défaut, l'entraîneur principal doit s'engager dans un projet de formation idoine

#### **2.2.1.2 REMPLACEMENT DE L'ENTRAINEUR PRINCIPAL**

Après accord du Directeur Technique National et information du chef du service déconcentré de l'Etat chargé des sports de la région, le remplacement de l'entraîneur principal fait l'objet d'un avenant à la présente convention modifiant l'alinéa 1er du point 2.2.1.1.

#### **2.2.2 QUALIFICATION REQUISE**

Un entraîneur à plein temps est responsable de la préparation des athlètes, il est titulaire du BE2 ou DESJEPS.

### **2.3. SUIVI SOCIOPROFESSIONNEL**

#### **2.3.1 MODALITE DU SUIVI SOCIOPROFESSIONNEL**

La réussite du double projet des sportifs inscrits dans le PES visant à atteindre le plus haut niveau de leur discipline tout en assurant leur formation et leur préparation à la vie professionnelle fait l'objet d'un suivi de la part de la Direction Technique Nationale. Une communication s'établira chaque fois qu'une action sera engagée en ce domaine.

#### **2.3.2. FORMATION SCOLAIRE - UNIVERSITAIRE**

Les aménagements de scolarité (modalités et leur incidence sur la préparation sportive...) seront précisés dans l'avenant (observations).

## **2.4. SUIVI MEDICAL**

La préservation de la santé des sportifs de haut niveau et des sportifs référencés comme appartenant au PES fait l'objet d'un suivi précisé à l'article L 231-6 du code du sport. Les modalités de mise en œuvre de la surveillance médicale obligatoire ainsi que l'organisation de l'offre de soins sont précisées dans l'avenant.

## **CHAPITRE III – FONCTIONNEMENT DE LA STRUCTURE**

### **3.1. ENTRAÎNEMENT**

Les conditions d'entraînement des sportifs doivent être conformes au cahier des charges mentionné au 4° de l'article D. 221-18 du code du sport.

### **3.2. RESTAURATION, HEBERGEMENT ET TRANSPORTS**

La STRUCTURE s'engage à mettre en place, un système adapté à l'âge des sportifs :

- de restauration compatible avec une pratique de haut niveau ;
- d'internat surveillé par des personnels au fait des problématiques du haut niveau;
- de transports quotidiens entre les lieux d'hébergement, de formation et d'entraînement.

## **CHAPITRE IV – DISPOSITIONS FINANCIERES**

L'avenant rendra compte de l'ensemble des coûts liés au fonctionnement de la STRUCTURE et à son financement. Au-delà de la prévision qui peut en être faite, il permettra un véritable suivi ; toute mise à jour sera transmise à la Direction Technique Nationale sur demande. En fin de saison sportive il sera actualisé pour rendre compte du bilan financier.

### **4.1. Aides fédérales**

#### **4.1.1. Aide au fonctionnement**

La FFN verse au pôle France une somme destinée à assurer le bon fonctionnement de la structure. Le montant de cette aide est défini chaque année. Les besoins sont déterminés par l'entraîneur responsable et validés par le Cadre Technique coordonnateur représentant local du DTN.

#### **4.1.2. Aide à la Préparation sportive**

La FFN verse au pôle France une somme permettant la mise en œuvre des actions de préparation sportive nécessaire pour atteindre les objectifs sportifs de la structure. Le montant de cette aide est défini chaque année. Les besoins sont déterminés par l'entraîneur responsable et validés par le Cadre Technique coordonnateur représentant local du DTN.

### **4.2. Gestion de la trésorerie**

Le Comité Régional, organe déconcentré de la FFN, gère la trésorerie du pôle France implanté dans sa région en ce qui concerne les subventions provenant de la fédération et des partenaires institutionnels. Il transmettra à la FFN un état financier rendant compte de l'usage des aides perçues. Signataire de la convention liant le pôle à la FFN, il assure, en lien avec l'encadrement sportif, la gestion administrative de l'avenant annuel lié à cette convention.

## **CHAPITRE V – EVALUATION, DUREE ET RESILIATION**

### **5.1 DUREE DE LA CONVENTION**

La présente convention est conclue pour la durée de validité du PES de la FEDERATION par le ministère chargé des sports.

### **5.2 EVALUATION DE L'EXECUTION DE LA CONVENTION**

Tous les ans, les parties s'engagent à se rencontrer, en présence du chef du service déconcentré de l'Etat chargé des sports de la région ....., afin de vérifier que le cahier des charges et la présente convention ont été respectés.

### **5.3 ANNEXES**

Chaque annexe à la présente convention sera revue annuellement avant le début de la saison sportive. Elle sera transmise, par le DTN, au chef du service déconcentré de l'Etat chargé des sports de la région ..... ainsi qu'à la Direction des Sports (DSA).

### **5.4 MODALITE DE RESILIATION**

La présente convention peut être résiliée par chacune des parties en cas de non-respect de ses clauses ou du cahier des charges mentionné au 4° de l'article D. 221-18 du code du sport.

Pièces jointes : Cahier des charges, Surveillance médicale obligatoire : articles A.231-4 à A 231-8 du Code du Sport

Annexes : Avenant relatif à la saison en cours

Fait en ..... exemplaires originaux dont un pour : la Fédération, la Structure d'entraînement, le Comité Régional de la FFN, l'entraîneur principal...

La présente convention signée sera transmise par voie électronique au Ministère chargé des sports et à ses directions régionales

Fait à ..... Le .....

LA STRUCTURE D'ENTRAINEMENT : L'entraîneur responsable	LA FEDERATION : Son Président	LE COMITE REGIONAL FFN : Son Président
Le DTN :	Autre :	Le Cadre Technique Coordonnateur :



# LES LISTES MINISTERIELLES

## PREAMBULE

### La révision des critères d'accès en listes doit prendre en compte :

- ✚ Nos objectifs pour renforcer la dynamique de performance de nos disciplines. L'objet n'est pas de remplir les quotas mais de définir le niveau caractérisant chaque liste.
- ✚ Les quotas alloués par notre ministère à la FFN valent pour l'ensemble de nos disciplines. Il faut alors prendre en compte :
  - la marge restreinte pour la liste « Senior » dont le quota incluant la liste « Elite » n'a pas pris en compte de la progression des résultats de la Natation Course depuis 2004.
  - La marge est satisfaisante pour l'accès en liste « Jeune ».

2012/2013	Elite	Senior	Jeune	Reconversion	Espoir	Partenaire Entrainement
<b>Quotas FFN</b>	<b>133</b>		<b>230</b>	<b>sur dossier</b>	<b>650</b>	<b>50</b>
<b>Sportifs Proposés</b>	33	62	90	4	566	30
<b>Sportifs Hors Quotas</b>	8	1				30
<b>TOTAL par liste</b>	41	63	<b>90</b>	<b>4</b>	<b>566</b>	
	<b>104</b>					

- ✚ Nous devons donc modérer l'augmentation de l'effectif de la liste « Senior », quota oblige,
- ✚ Nous ouvrons celui de la liste « Jeune » dans des proportions plus adaptée à la situation actuelle. Nos critères en tiennent compte avec un accès plus aisé mais en toute cohérence avec la réalité internationale.
- ✚ Nos listes « Espoir » doivent en revanche être réévaluées, l'effectif étant trop élevé en fin d'olympiade ; il méritera d'être revue tous les 2 ans.

### A propos des critères :

- ✚ Pour la natation et l'eau libre, il est tenu compte des remarques ci-dessus.
- ✚ Pour la natation synchronisée, ils ont été l'objet d'une réflexion approfondie pour correspondre à l'attente du PES redéfini.
- ✚ Pour le plongeon ils ont également été l'objet d'une réflexion approfondie dans un souci de cohérence avec les modalités de sélection pour les équipes de France et la réalité internationale d'une part, pour l'intégration dans les collectifs de préparation aux équipes de France d'autre part.
- ✚ Pour le water-polo, le résultat est pris en compte pour l'accès aux listes « Elite », « Senior » et « Jeune ». Pour les « Espoir » et « Jeune », l'accès aux listes par des quotas d'effectif en fonction des âges est supprimé au profit d'une évaluation des capacités et habiletés des joueurs.

## CRITERES LISTES MINISTERIELLES NATATION COURSE

### Liste des sportifs de haut niveau : catégorie « Élite » 12 ans et plus

Conditions sportives

- Participer en équipe de France aux jeux olympiques ou aux championnats du monde à titre individuel en étant classé dans les huit premiers de la finale.
- Participer en équipe de France aux championnats d'Europe à titre individuel et être classé dans les 4 premiers de la finale.
- Participer en équipe de France aux jeux olympiques ou aux championnats du monde au titre d'un relais classé dans les 4 premiers de la finale. Sont concernés les nageurs ayant nagé en série ou en finale.
- Participer en équipe de France aux championnats d'Europe au titre d'un relais classé dans les 2 premiers de la finale. Sont concernés les nageurs ayant nagé en série ou en finale.

### Liste des sportifs de haut niveau : catégorie « Senior » 12 ans et plus

Conditions sportives

- Participer en équipe de France aux jeux olympiques ou aux championnats du monde.
- Participer en équipe de France aux championnats d'Europe, Universiades ou jeux méditerranéens à titre individuel et avoir réalisé lors de l'épreuve pour laquelle on s'est qualifié les conditions requises pour la sélection à la compétition correspondante.
- Avoir réalisé les conditions requises pour une qualification toutes catégories aux jeux olympiques, aux championnats du monde ou aux championnats d'Europe à titre individuel sans pouvoir être sélectionné au motif d'être devancé par des concurrents plus performants lors des épreuves de sélection.
- Participer en équipe de France aux championnats d'Europe au titre d'un relais classé dans les quatre premiers de la finale. Sont concernés les nageurs ayant nagé en séries ou en finale.
- Participer au titre d'un relais médaillé aux Universiades.
- Avoir réalisé lors d'une compétition de référence nationale une performance du collectif « Europe ».

### Liste des sportifs de haut niveau : catégorie « Jeune » 12 ans à 21 ans

Conditions sportives

- Participer en équipe de France aux CMJ, aux JOJ, aux CEJ ou aux FOJE.
- Avoir réalisé, lors de l'épreuve de référence nationale de sélection, une performance du collectif « Promotionnel » (avec critère d'âge).

### Liste des sportifs « Espoirs » 12 ans à 18 ans

Conditions sportives

- Garçons et filles de 13 ans et moins : être classé dans les 16 premiers français du classement national du Natathlon, ou être classé dans les 16 premiers français du trophée Lucien-Zins.
- Garçons et filles de 15 ans et moins (14 ans, l'année de réalisation).
- Garçons et filles de 16 ans (15 ans, l'année de réalisation).
- Garçons et filles de 17 ans (16 ans, l'année de réalisation).
- Garçons et filles de 18 ans (17 ans, l'année de réalisation).
- Garçons et filles de 19 ans (18 ans, l'année de réalisation).

Réaliser 2 performances de la grille Espoir dans 2 épreuves différentes dans une compétition de référence nationale\*.

(\*) Exemple : Un nageur né en 1999, dont l'âge est de 14 ans pour la saison 2012-2013, devra réaliser deux performances de la grille Espoir 14 ans, lors des compétitions de référence nationale pour être proposé à l'inscription sur liste « Espoir » pour la saison 2013-2014.

Age	Catégories Fédérales	Collectifs (senior et relève)	Listes
30 et +	<b>Seniors*</b>	Collectif senior Sous réserve A préciser	Elite et Seniors
29			
28			
27			
26			
25			
24			
23			
22			
21			
20	<b>Juniors*</b>	Collectif relève Sous réserve A préciser	Jeunes
19			
18			
17	<b>Cadet*</b>		Espoirs
16			
15	<b>Minime</b>		
14			
13	<b>Benjamin</b>		
12			
11	<b>Poussin</b>		* A positionner et adapter en fonction de vos collectifs et du fonctionnement de votre discipline.
10			

## CRITERES LISTES MINISTERIELLES EAU LIBRE

### Liste des sportifs de haut niveau : catégorie « Élite » 16 ans et plus

Conditions sportives

#### Épreuve olympique (10 km) :

- Participer en équipe de France aux championnats du monde ou aux jeux olympiques à titre individuel en étant classé dans les 8 premiers.
- Participer en équipe de France aux championnats d'Europe à titre individuel en étant classé dans les 4 premiers.

#### Épreuves non olympiques :

- Participer en équipe de France aux championnats du monde à titre individuel et être classé premier si au moins 15 nations au départ ou dans les trois premiers si au moins 25 nations au départ.
- Participer en équipe de France aux championnats d'Europe à titre individuel et être classé premier si au moins 15 nations au départ.

### Liste des sportifs de haut niveau : catégorie « Senior » 16 ans et plus

Conditions sportives

- Participer en équipe de France aux jeux olympiques et être classé à titre individuel.
- Participer en équipe de France et être classé dans les 20 premiers des épreuves de 5 ou 10 KM des championnats du monde ou classé dans les 15 premiers de ces mêmes épreuves aux championnats d'Europe.
- Participer en équipe de France et être classé dans les 8 premiers de l'épreuve du 25 KM des championnats du monde ou classé dans les 6 premiers de cette même épreuve aux championnats d'Europe.
- Participer en équipe de France à titre individuel et être classé dans les 5 premiers de l'épreuve du 10 KM des Universiades 2013.
- A défaut de championnat d'Europe au cours de la saison considérée, participer en équipe de France à titre individuel et être classé dans les 3 premiers des épreuves de 5 ou 10 KM de la finale de la coupe d'Europe.
- A défaut de championnat d'Europe au cours de la saison considérée, participer en équipe de France à titre individuel et être classé premier des épreuves 15 KM ou plus lors d'une compétition de Grand Prix FINA.

### Liste des sportifs de haut niveau : catégorie « Jeune » 16 ans à 21 ans

Conditions sportives

- Participer en équipe de France aux championnats d'Europe Junior et être classé dans les 8 premiers.
- Participer en équipe de France aux championnats du monde Junior et être classé dans les 12 premiers.
- Participer en équipe de France à titre individuel et être classé dans les 8 premiers de l'épreuve du 10 KM des Universiades 2013.
- Participer en équipe de France aux championnats d'Europe ou championnats du monde et être classé.
- Participer en équipe de France à la COMEN et être classé dans les 3 premiers de la compétition.

### Liste des sportifs « Espoirs » 16 ans à 19 ans

Conditions sportives

- Avoir réalisé une performance du tableau ci-dessous en fonction de l'âge et se classer dans les 3 premiers de sa catégorie à la Coupe de France d'eau libre ou s'être classé dans les 8 premiers de sa catégorie lors des championnats de France d'eau libre.

	16 ans	17 ans	18 ans	19 ans
800NL Filles/Garçons	9'27/8'53	9'23/8'40	9'17/8'35	9'10/8'33
1500NL Filles/Garçons	18'16/16'56	18'05/16'40	17'54/16'30	17'48/16'15

- Participer en équipe de France de la COMEN et être classé.

Age	Catégories Fédérales	Collectifs (senior et relève)	Listes
30 et +	<b>Seniors*</b>	Collectif senior  Sous réserve A préciser	Elite et Seniors
29			
28			
27			
26			
25			
24			
23			
22			
21			
20	<b>Juniors*</b>	Collectif relève  Sous réserve A préciser	Jeunes Espoirs
19			
18			
17	<b>Cadet*</b>		
16			
15	<b>Minime</b>		
14			
13	<b>Benjamin</b>		
12			
11	<b>Poussin</b>		* A positionner et adapter en fonction de vos collectifs et du fonctionnement de votre discipline.
10			

## CRITERES LISTES MINISTERIELLES NATATION SYNCHRONISEE

### Liste des sportifs de haut niveau : catégorie « Élite » 12 ans et plus

Conditions sportives

- Epreuves de haut niveau :
  - Participer en équipe de France aux championnats du monde et être classée en solo première sur un minimum de 15 nations classées, dans les 3 premières sur un minimum de 25 nations classées.
  - Participer en équipe de France aux championnats d'Europe et être classée en solo première sur un minimum de 15 nations classées.
  - Participer en équipe de France aux championnats du monde et être classée première au combiné libre sur un minimum de 15 nations classées, dans les 3 premières sur un minimum de 25 nations classées.
  - Participer en équipe de France aux championnats d'Europe et être classée première de l'épreuve du combiné libre sur un minimum de 15 nations classées.
- Epreuves olympiques :
  - Participer en équipe de France aux jeux olympiques ou aux championnats du monde et être classée dans les 8 premières de l'épreuve de duo ou d'équipe,
  - Participer en équipe de France aux championnats d'Europe et être classée dans les 4 premières de l'épreuve de duo ou d'équipe.

### Liste des sportifs de haut niveau : catégorie « Senior » 12 ans et plus

Conditions sportives

- Participer en équipe de France Senior aux jeux olympiques, aux championnats du monde, aux championnats d'Europe, à la coupe du monde ou à la coupe d'Europe.
- Participer en équipe de France Junior et être médaillée aux championnats du monde Junior ou aux championnats d'Europe Junior.
- Avoir été présélectionnée et être inscrite au pôle « France » INSEP pour préparer les compétitions internationales de référence toutes catégories.

### Liste des sportifs de haut niveau : catégorie « Jeune » 12 ans à 20 ans

Conditions sportives

- Participer en équipe de France et avoir participé en solo ou duo aux compétitions internationales du collectif minime.
- Participer en équipe de France junior et avoir participé aux championnats du monde Junior ou aux championnats d'Europe Junior.
- Participer au collectif France Junior et avoir suivi le dispositif de préparation de la compétition de référence.
- Avoir démontré lors du championnat de France d'été une progression significative confirmée par une évaluation reconnaissant le niveau requis pour intégrer le collectif France Junior et intégrer une structure du PES2.
- Avoir été présélectionnée et être inscrite au pôle « France » INSEP pour préparer les compétitions internationales de référence « Jeunes ».

### Liste des sportifs « Espoirs » 12 ans à 17 ans

Conditions sportives

- Évaluation lors des échéances suivantes :
  - Championnats de France Espoir Elite et Junior Elite ;
  - Championnats Hiver Elite ou épreuve de sélection de l'équipe de France minime et junior ;
  - Championnats de France Espoir national et junior national (pour les 16 ans et moins dans la saison) ;
  - Observation des résultats de l'épreuve nationale d'évaluation pour les nageuses de 11, 12 ou 13 ans au moment de cette évaluation et ayant au moins 12 ans le 31 décembre de la même année.
- Être sélectionnée et avoir participé aux rassemblements ou compétitions internationales du collectif minime (COMEN).

Tous les membres d'une épreuve collective (titulaires et remplaçantes) font partie intégrante de l'effectif de l'épreuve concernée (Combiné, équipe, duo)

Age	Catégories Fédérales	Collectifs (senior et relève)	Listes
30 et +	<b>Senior*</b>	Collectif senior  Sous réserve A préciser	Elite  et  Seniors
29			
28			
27			
26			
25			
24			
23			
22			
21			
20	<b>Junior*</b>	Collectif relève  Sous réserve A préciser	Jeunes
19			
18			
17	<b>Minime / junior</b>		Espoirs
16			
15	<b>Minime</b>		
14			
13			
12			
11			
10			

\* A positionner et adapter en fonction de vos collectifs et du fonctionnement de votre discipline.

## CRITERES LISTES MINISTERIELLES WATER-POLO

### Liste des sportifs de haut niveau : catégorie « Élite » 15 ans et plus

Conditions sportives

- Participer en équipe de France en étant classé dans les 8 premiers aux jeux olympiques ou au championnat du monde.
- Participer en équipe de France en étant classé dans les 4 premiers au championnat d'Europe.

### Liste des sportifs de haut niveau : catégorie « Senior » 15 ans et plus

Conditions sportives

- Participer en équipe de France aux jeux olympiques, au championnat du monde ou au championnat d'Europe
- Participer en équipe de France aux Universiades et être classé dans les 5 premiers.
- Participer en équipe de France aux Jeux Méditerranéens et être classé dans les 4 premiers.

### Liste des sportifs de haut niveau : catégorie « Jeune » de 23 ans et moins

Conditions sportives

- Participer en équipe de France lors des compétitions de référence internationale « Jeune » (Mondial, Euro Jeune ou Junior) de la catégorie d'âge concernée.
- Avoir réalisé les conditions définies par la DTN (capacités de jeu et aptitudes physiques) pour intégrer le collectif international Jeune.

### Liste des sportifs « Espoirs » de 18 ans et moins

Conditions sportives

- Avoir moins de 18 ans et avoir réalisé les conditions définies par la DTN (capacités de jeu et aptitudes physiques) pour intégrer le collectif Espoir.



Age	Catégories Fédérales	Collectifs (senior et relève)	Listes			
30 et +	<b>Senior*</b>	Collectif senior  Sous réserve A préciser	Elite  et  Seniors			
29						
28						
27						
26						
25						
24						
23						
22						
21						
20	<b>Cadet*</b>	Collectif relève  Sous réserve A préciser	Jeunes			
19						
18						
17						
16						
15						
14				<b>Minime</b>		Espoirs
13						
12						
11						* A positionner et adapter en fonction de vos collectifs et du fonctionnement de votre discipline.
10						

## CRITERES LISTES MINISTERIELLES PLONGEON

### Liste des sportifs de haut niveau : catégorie « Élite » 14 ans et plus

Conditions sportives

#### À titre individuel :

- Être sélectionné en équipe de France et être classé dans les 8 premiers aux jeux olympiques ou aux championnats du monde.
- Être sélectionné en équipe de France et être classé dans les 4 premiers des championnats d'Europe.

#### En plongeon synchronisé :

- Être sélectionné en équipe de France et être classé dans les 8 premiers aux jeux olympiques ou aux championnats du monde.
- Être sélectionné en équipe de France et être classé dans les 4 premiers des championnats d'Europe.

### Liste des sportifs de haut niveau : catégorie « Senior » 12 ans et plus

Conditions sportives

- Participer en équipe de France et être classé aux jeux olympiques, championnats du monde, championnats d'Europe ou en coupe du monde.
- Avoir réalisé les conditions requises pour une qualification aux jeux olympiques, aux championnats du monde, aux championnats d'Europe ou en coupe du monde sans pouvoir être sélectionné au motif d'être devancé par des concurrents plus performants lors des épreuves de sélection.

### Liste des sportifs de haut niveau : catégorie « Jeune » 12 ans à 22 ans

Conditions sportives

- Participer en équipe de France et être classé aux championnats du monde Junior, ou aux championnats d'Europe des Jeunes.
- Avoir réalisé les conditions requises pour intégrer le collectif Jeune.

### Liste des sportifs « Espoirs » 12 ans à 18 ans

Conditions sportives

- Avoir réalisé les conditions requises pour intégrer le collectif Espoir.
- Avoir été gymnaste de haut niveau et intégrer une structure d'entraînement en plongeon du PES 2 ou 3.

Age	Catégories Fédérales	Collectifs (senior et relève)	Listes	
30 et +	<b>Seniors*</b>	Collectif senior  Sous réserve A préciser	Elite  et  Seniors	
29				
28				
27				
26				
25				
24				
23				
22				
21				
20	<b>Junior*</b>	Collectif relève  Sous réserve A préciser	Jeunes	
19				
18	<b>Cadet*</b>			Espoirs
17				
16				
15	<b>Minime</b>			
14				
13	Benjamin 2			
12	Benjamin 1			
11	Poussin 2			
10	Poussin 1			

## AIDES PERSONNALISEES

La politique d'aide de la FFN s'exerce en faveur du haut niveau. Il convient de ne pas en éparpiller les moyens dans un souci d'efficacité. La cible concerne donc essentiellement les sportifs préparant à court terme les compétitions de référence internationale afin de les encourager à poursuivre leur carrière avec ambition ; ce sont les athlètes des listes « Senior » et « Elite ».

Les aides en soutien aux sportifs de la liste « Jeune » doivent être attribuées par les organes déconcentrés de la fédération. La FFN accompagne plus directement leur préparation d'une part grâce aux actions proposées au sein des divers collectifs de préparation ou encore des structures du PES 2 & 3, en participant aux frais de pension en PESS3 ou encore grâce à l'attribution d'aides sociales (sur conditions).

Pour prétendre à l'octroi d'aides personnalisées, les sportifs doivent signer une convention liant la FFN aux sportifs de haut niveau.

### AIDES A LA PREPARATION

#### AIDE FORFAITAIRE

Il s'agit d'une somme fixe attribuée en fonction de la catégorie de la liste ministérielle sur laquelle est inscrit le sportif. Elle est de nature à apporter un soutien minimal et égal à tous sportifs d'une même liste. Cette aide est destinée à prendre en compte un ensemble de frais comprenant par exemple les appels téléphoniques, les déplacements locaux pour se rendre à l'entraînement ou en formation...

#### AIDE LIEE A LA PERSONNALISATION

Cette personnalisation est de nature à prendre en compte la diversité des situations vécues par chacun et correspond aux charges directement liées à la mise en œuvre du double projet sportif et de formation ou d'insertion professionnelle. Pour exemple : frais de pension des athlètes délocalisés, frais de scolarité, cours de soutien, retour en famille...

#### AIDE SOCIALE

Les sportifs rencontrant des difficultés importantes liées à la situation sociale de leur famille (en cas de non-imposition par exemple) peuvent être aidés spécifiquement de manière à ne pas freiner, de ce fait, leur accès à une pratique sportive de haut niveau.

#### MANQUE A GAGNER

Il concerne, dans le cadre d'une CIP, la prise en charge d'une partie du salaire correspondant au manque à gagner de l'employeur dû aux absences du sportif salarié pour raison sportive attestée par la DTN.

#### CHARGES

Lorsque le plafond des aides attribuées est dépassé, les aides sont soumises à des charges. Celles-ci peuvent alors être déduites du montant versé au sportif au-delà du plafond. Cela lui évite d'avoir à en rembourser le montant ou encore qu'elles soient payées sur l'enveloppe des aides personnalisées, pesant alors sur les moyens disponibles pour l'ensemble des autres sportifs de haut niveau qui, de fait, pourrait manquer aux moins bien dotés.

# RECHERCHE

## INTRODUCTION.

Nos actions portent sur les trois grandes actions de la LOLF (Haut niveau, santé, formation) et d'autre part au cours de la négociation les actions de recherche sont directement fléchées sur les projets INSEP.

Or les projets INSEP portent uniquement et strictement sur des actions de recherche pure qui ne comprennent pas l'accompagnement sur le terrain, la réalisation de documents de formation de type DVD (400 exemplaires vendus à ce jour) ou le développement du site internet (600 consultations à ce jour). De plus les projets INSEP concernent exclusivement le haut niveau et non pas les autres actions de la LOLF (formation et santé).

A noter que le développement matériel (par exemple le système vidéo pour les pôles) n'est jamais intégré dans le financement des projets INSEP.

En résumé, pour être performant le service recherche fédéral doit articuler ses actions selon **trois axes stratégiques**, construire et diffuser des connaissances, construire des dispositifs d'analyse, intervenir sur le terrain et le projet proposé au financement de la CO doit rendre compte de ces trois axes.

## ORIENTATION CIBLE 1

### **Analyser la performance, transformer la technique.**

Cette orientation cible a été la priorité d'olympiade 2008/2012. Elle a permis de développer des outils d'analyse ultra performants et uniques au monde, de produire des connaissances pour la formation (4 DVD), d'évaluer en continu les différentes équipes de France, d'équiper les pôles. Ce programme très ambitieux n'est pas terminé et il devrait s'étendre sur la première partie de l'olympiade 2012/2016.

### AXE 1 :

Il y avait un déficit culturel à la FFN dans la thématique de l'analyse du mouvement et des apprentissages moteurs, autant du point de vue scientifique et théorique que du point de vue des retours d'expérience des entraîneurs. Deux DVD de 2 heures ont été réalisés (A : comme Apprentissages et D comme départs et virages). Deux domaines supplémentaires demandent à être documentés dans les prochains mois car ils témoignent de l'excellence pédagogique française et ils sont associés à la réussite exceptionnelle de l'olympiade 2012/2016., Ce sont ceux relatifs aux informations, à la perception, à la synchronisation et à la coordination. Deux expérimentations et deux nouveaux DVD sont en cours de préparation.

### AXE 2 ET AXE 3 :

Nous sommes sur le point d'aboutir au calcul des valeurs de vitesse à partir des valeurs d'accélération mesurées par la centrale inertielle. Ces données permettront des évaluations techniques uniques au monde. En effet aucune équipe au monde ne parvient aujourd'hui à obtenir des valeurs de vitesse instantanée à partir d'une centrale inertielle.

Le logiciel d'analyse des courses est en cours de rénovation. La FFN sera propriétaire de la nouvelle version qui pourra être diffusée à tous les clubs. Cette nouvelle version permettra des analyses beaucoup plus rapides et surtout fournira de nouvelles données comme la vitesse instantanée au cours de l'épreuve.

Ce logiciel sera utilisé la première fois pour l'évaluation des championnats du monde de Barcelone au cours d'un programme conjoint FINA/FFN.

## ORIENTATION CIBLE 2

### **Optimiser l'entraînement, périodisation, récupération, nutrition, évaluation du potentiel énergétique.**

### AXE 1:

Terminer les protocoles et réaliser une synthèse sur les trois thématiques, périodisation, récupération, nutrition à l'attention des entraîneurs et des publics en formation. La dernière olympiade a révélé des questions cruciales.

- Comment planifier le cycle olympique ? Progressivité du volume, de l'intensité, alternance ? Adaptation en fonction de l'âge et des caractéristiques du nageur ?
- Comment planifier la saison olympique ?
- Comment planifier le dernier cycle olympique ?

Les travaux scientifiques ont, de plus, mis en évidence que les techniques de récupération et de nutrition permettaient un recul du seuil de fatigue, une meilleure adaptation à l'entraînement et une élévation du niveau de performance. Un suivi a été organisé auprès de l'équipe de France (diffusion de documents, principes de récupération et de nutrition, menus adaptés, compléments alimentaires).

---

## AXE 2:

### **Evaluation du potentiel énergétique des nageurs des différents collectifs et des pôles Espoir.**

L'évaluation des ressources et des processus énergétiques mobilisés au cours d'épreuves compétitives simulées permet de mettre en évidence les parts contributives des différentes filières énergétiques mobilisées. Ce type d'évaluation que nous avons initiée au cours de l'olympiade 2009/2012 a révélé des mobilisations énergétiques différenciées pour des nageurs d'un même niveau de performance (entre 48 et 48.3-s au 100-m). Alors que le premier nageur mobilisait préférentiellement le métabolisme aérobie, le second se caractérisait par un potentiel anaérobie très élevé. L'évaluation du métabolisme énergétique couplée à celle des compétences motrices et techniques permet une lecture plus éclairée des processus engagés par le nageur et par conséquent une meilleure individualisation de l'entraînement. Dans la même perspective nous avons observé qu'un dossiste du plus haut niveau mondial ne parvenait à mobiliser au cours de la nage qu'une très faible partie de son potentiel aérobie qui était pourtant très élevé lorsqu'il était mesuré sur bicyclette à la vitesse maximale aérobie. Ce nageur ne parvenait pas à mettre en œuvre des modalités motrices performantes (fréquence gestuelle et distance par cycle trop faibles) pour les allures comprises entre la vitesse critique et la vitesse maximale aérobie, celles qui justement permettent la mobilisation maximale du potentiel aérobie. De telles approches croisées sont ainsi novatrices et porteuses de riches perspectives pour l'entraînement et demandent à être poursuivies. Une autre perspective est de réaliser le suivi de l'évolution du potentiel énergétique durant toute la période d'accès au haut niveau. Un tel suivi permettrait l'identification des poids respectifs des facteurs les plus importants associées à l'amélioration de la performance (l'efficacité de nage, la fréquence gestuelle, le potentiel énergétique) et permettrait de tracer un balisage des qualités à développer au cours de l'accès à haut niveau.

---

## AXE 3:

### **Amélioration de la santé des licenciés masters par la pratique de la natation, lutte contre le cancer, l'obésité et les maladies métaboliques.**

De nombreuses études scientifiques ont mis en évidence les méfaits de la sédentarité et établissent de façon formelle les bienfaits sur la santé physique, mais aussi mentale et sociale, d'une activité physique régulière et adaptée. En particulier l'expertise collective de l'INSERM portant sur 5000 personnes de différents pays montre un impact positif de l'activité physique sur la diminution de la mortalité (de 2 à 58% selon le type et le niveau d'activité et selon les études). Cette diminution de la mortalité a été liée à un effet protecteur de l'exercice régulier sur diverses pathologies comme l'asthme, le diabète et les maladies cardio-vasculaires, voir dans certain cas la cancérologie et les pathologies mentales.

Par conséquent le développement de la santé chez tous les citoyens est une mission prioritaire du ministère en charge des sports inscrit dans l'article L100-1 du code du sport. C'est aussi une mission de cohésion inter ministérielle qui associe les ministères chargés de l'éducation nationale, des sports, de la consommation, de la cohésion sociale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Dans cette perspective, les plans nationaux nutrition, santé (2011-2015) et anti-obésité promeuvent la mise en œuvre d'actions ayant un impact de santé publique autant dans un axe de recherche scientifique que dans un axe de promotion et de mise en œuvre au sein des différentes populations.

Pour ce qui concerne la natation, les enquêtes montrent l'attractivité indéniable du milieu aquatique sur nos contemporains, leur perception des bienfaits que ce milieu peut leur apporter dans les domaines du bien-être, du lien

social et de la santé. Le Ministère chargé des sports mène une politique favorisant la pratique des activités physiques et sportives par le biais des deux programmes à destination de publics cibles tels que les personnes âgées dépendantes, les publics souffrant de pathologies invalidantes et les sédentaires. Nous visons cette dernière population et nous projetons d'organiser sur les régions Aquitaine et Ile de France un programme de six mois visant à comparer quatre modalités : une modalité sédentaire sans intervention, une modalité sédentaire avec information sur les bienfaits de l'activité physique et d'une nutrition de qualité, une modalité natation et enfin une modalité natation et nutrition. Au-delà d'une intervention directe sur les publics visés ce programme permettra une information, une communication et une éducation pour orienter les comportements alimentaires et l'activité physique de tous les licenciés de la FFN.

### ORIENTATION CIBLE 3

#### **Mise en œuvre d'un programme de coopération Européenne au service des politiques sectorielles de l'innovation, de la formation et de l'emploi.**

Aujourd'hui plus que jamais, l'impact de l'Union Européenne sur la conduite des politiques publiques est déterminant. Avec 308 milliards d'euros prévus sur la période 2007-2013, la politique de cohésion économique et territoriale est le premier domaine d'intervention de l'Union Européenne. Bien que les actions et les axes stratégiques relatifs au développement du sport de haut niveau dépendent exclusivement des politiques nationales ministérielles et fédérales, les axes concernant les développements territoriaux et régionaux, dans les domaines de la formation, de l'innovation et de la recherche, s'intègrent complètement au sein des grands axes de la politique Européenne.

Le porteur de ce projet serait la FFN en partenariat avec deux laboratoires du CNRS, deux entreprises (ACTRIS et TSR) et un laboratoire universitaire de l'université de Porto.

L'engagement de la FFN en faveur de la formation et de l'innovation laisse espérer avec confiance que de nouveaux fonds pourraient être accordés et qu'un emploi pourrait être entièrement financé.

### ORIENTATION CIBLE 4

Utiliser l'opportunité de la construction du nouveau stade nautique de l'INSEP pour développer un équipement d'envergure Internationale dans les domaines de l'évaluation et de la recherche scientifique.

Implanté en continuité du bâtiment abritant le bassin prioritairement dédié à la natation synchronisée, le programme de reconstruction du nouveau centre aquatique de l'INSEP prévoit la réalisation de deux bassins, l'un pour la natation course et le water-polo, l'autre pour le plongeon, de locaux servants mutualisés pour les quatre disciplines et de deux logements de fonction.

Située au sein de l'INSEP, cette piscine a pour vocation principale d'offrir les meilleures conditions d'entraînement aux nageurs des pôles France de Natation course, de Water-Polo, de Natation synchronisée, de Plongeon, de Pentathlon et de Triathlon ainsi qu'aux sportifs des autres pôles en phase de réhabilitation. Ce centre aquatique a pour vocation d'accueillir les équipes de France et des nageurs ou équipes internationales pour des périodes de stage d'une ou plusieurs semaines. Ces pratiquant(e)s doivent être placé(e)s dans les mêmes conditions de pratique que les athlètes permanents.

Si la piscine est destinée en priorité aux athlètes de haut niveau, elle doit également en complément offrir la possibilité d'accueillir ponctuellement d'autres publics comme des scolaires ou des groupes organisés.

Les nageurs de ce centre présentent des modalités de pratique particulières :

- Le nombre de nageurs correspond à une fréquentation moyenne de l'ordre de 50 personnes par jour et un maximum de 100 nageurs ;
- La durée de pratique quotidienne est de l'ordre de 6 heures par jour ;
- Les entrées attendues sont de l'ordre de 45000 par an (40000 pour les sportifs de haut niveau et 5000 pour les groupes).

Les bassins ne sont pas que des espaces d'entraînement, le nouveau stade nautique a pour vocation de devenir aussi un lieu d'expertise d'envergure internationale dans les domaines de l'évaluation et de la recherche scientifique. Dans cette perspective ils doivent aussi permettre la prise d'informations régulières sur la pratique de l'entraînement. Les bassins

comportent de nombreuses possibilités d'aménagements et de marquages. Le tour des bassins est aménagé et comporte des branchements sécurisés, des passerelles techniques pour fixer des caméras pour des prises de vue en hauteur, des hublots pour des prises de vue subaquatiques et des salles à proximité pour traiter les données avec les athlètes.

#### PRISES DE VUES AERIENNES.

Une coursive d'une longueur de 50m et d'une largeur de 1,2m minimum sera placée à l'aplomb de la longueur du bassin de 50m. Elle sera placée le plus haut possible (à 4m minimum de la surface de l'eau), mais pas à moins de 2m sous le plafond pour permettre une circulation aisée des personnes de grande taille. Elle sera, dans la mesure du possible, accessible depuis les plages des bassins. Elle permettra de visualiser à la fois les bassins de 50 m et de plongeon. Cette coursive sera utilisée pour les évaluations de la nage, pour l'aide à l'entraînement des départs en natation course, pour des protocoles de recherche (validation d'outils d'évaluation ou d'analyse de course). Elle permettra l'accueil ponctuel d'entraîneurs, d'évaluateurs ou de chercheurs avec l'équipement vidéo et informatique adapté.

La coursive sera équipée, sur toute sa longueur, d'un support de fixation qui permettra de positionner et de déplacer manuellement une dizaine de caméras. Pour permettre le branchement des caméras mobiles, prévoir 2 PC et 2 RJ45 tous les 5 mètres, le premier branchement se trouvant à 0 m.

#### PRISES DE VUES SOUS-MARINES.

- Il sera intégré dans la structure de la longueur du bassin (côté bassin de plongeon) de 50m, huit hublots carrés de 25cm de côté, chacun équipés de caméras dont les centres seront placés à 0,45m sous la surface de l'eau aux 2,5m ; 5m ; 7,5m ; 10m ; 12,5m ; 15m ; 17,5m ; 25m ; 35m et 45m à partir du mur de départ.
- Il sera intégré dans la structure de la largeur du bassin, coté mur de départ, deux hublots chacun équipé de caméras de 50 cm de hauteur et de 1 m de largeur, qui seront positionnés au centre des couloirs 6 et 5.
- Il sera intégré dans la structure de la largeur du bassin (mur de virage) 3 hublots de 50cm de hauteur sur 60cm de large positionnés au centre des couloirs 2, 4 et 6.

#### Chariot d'analyse biomécanique et physiologique

Pour les analyses biomécaniques et physiologiques, il est prévu un chariot motorisé (piloté du bord du bassin) qui se déplacera parallèlement au bord du bassin sur sa longueur (côté route de la Pyramide) (vitesse maximale de 3m/s) et qui permettra de suivre le nageur selon le protocole établi. La conception de ce chariot sera inspirée de celui existant à l'Institut Australien des Sports (figure 8). Cette conception sera réalisée par une collaboration entre l'INSEP, la FFN et les sociétés DEEP VISION, ACTRIS et PRISMATEC.



Figure 8 - Type de chariot motorisé permettant l'analyse de la nage sous-marine.

#### ORIENTATION CIBLE 5

Nourrir une dynamique d'innovation, d'études et d'optimisation pour les 4 autres disciplines.



# CONVENTION ENTRE LA FÉDÉRATION FRANÇAISE DE NATATION (F.F.N.) ET LA FÉDÉRATION FRANÇAISE DE SPORT ADAPTÉ (F.F.S.A.)

## **Préambule**

La Fédération Française de Natation a reçu délégation de pouvoir du Ministère de la Jeunesse et des Sports pour organiser, règlementer et promouvoir en France la pratique de la Natation.

La Fédération Française du Sport Adapté, Fédération multisports, a reçu délégation de pouvoir du Ministère de la Jeunesse et des Sports pour organiser, règlementer et promouvoir la pratique du sport pour les personnes handicapées mentales ou atteintes de troubles psychiques.

L'objectif de la Fédération Française du Sport Adapté est de permettre à ceux de ses licenciés qui peuvent en acquérir la capacité, d'accéder à la pratique de leur sport favori en milieu sportif ordinaire, et donc rejoindre à terme les rangs de la Fédération délégataire de ce sport.

La prise en compte des obligations, prérogatives et objectifs respectifs, conduit les deux Fédérations à s'engager dans une démarche de concertation et de coopération dont la présente convention vise à définir les conditions et les modalités.

*En conséquence,*

entre Monsieur Francis Luyce, Président de la Fédération Française de Natation, ayant son siège à Paris 20e, 148, avenue Gambetta,  
et Monsieur George-Ray Jabalot, Président de la Fédération Française du Sport Adapté ayant son siège à Paris 14e 182, rue Raymond-Losserand,

*il est convenu ce qui suit :*

## **Article premier** **Réglementation sportive**

En vertu de sa délégation de pouvoir, la FFSA établit une réglementation spécifique de la pratique de la natation. Cette réglementation s'inspire de celle arrêtée par la FFN. Elle la modifie en la simplifiant pour la rendre compatible avec les capacités de compréhension et de performance de ses licenciés. Un exemplaire de cette réglementation est adressé à la FFN.

## **Article 2** **Entraînement**

Afin de permettre aux sportifs de la FFSA d'accéder au niveau optimal de pratique de la natation en fonction de leurs capacités physiques et mentales, la FFN se donnera les moyens d'apporter son concours à leur entraînement dans la mesure de ses possibilités. Ce concours pourra revêtir des formes variées et notamment, la mise à disposition ponctuelle (gratuite ou onéreuse selon les cas) de conseillers techniques, d'initiateurs et d'entraîneurs, l'accueil de sportifs de la FFSA dans les programmes d'entraînement organisés par les clubs affiliés à la FFN.

## **Article 3** **Licences**

Les sportifs licenciés à la FFSA pourront être accueillis dans les programmes d'entraînement des clubs de la FFN sans être obligés de prendre une licence auprès de celle-ci.

Toutefois le club FFN qui accueille, pourra exiger du club Sport Adapté de ces sportifs, le versement annuel d'une cotisation.

La dispense de licence FFN accordée aux sportifs licenciés à la FFSA ne vaut que pour les entraînements. Les sportifs licenciés à la FFSA capables et désireux de s'engager dans des compétitions organisées dans le cadre de la FFN devront prendre une licence auprès de celle-ci. Ils pourront conserver une double licence aussi longtemps qu'ils le souhaiteront.

## **Article 4** **Formation des cadres**

Pour soutenir la FFSA dans son effort de valorisation technique de ses encadrants sportifs, la FFN pourra apporter son concours (à titre gracieux ou onéreux selon les cas) par des formateurs qualifiés susceptibles d'intervenir dans les différents cursus de formation de base organisés par la FFSA.

Les stages conduisant à l'obtention d'une qualification spécifique d'initiateur, d'entraîneur ou de juge et arbitre en Natation Sport Adapté seront organisés par la FFSA avec le concours technique de la FFN dans des conditions et selon des modalités à définir pour chaque stage. Les diplômes qualifiants délivrés à l'issue de ces stages porteront la double signature du Président de la FFN et du Président de la FFSA.

En contrepartie, la FFSA mettra à la disposition de la FFN (à titre gracieux ou onéreux selon les cas), des formateurs qualifiés susceptibles d'intervenir dans les stages de formation organisés par celle-ci, afin d'apporter aux stagiaires les informations prévues par la loi relatives aux pratiques sportives des personnes handicapées.

## **Article 5** **Manifestations sportives**

La FFN apportera son soutien à la FFSA pour l'organisation des compétitions de Natation Sport Adapté que celle-ci inscrira dans son calendrier annuel de manifestations. Ce soutien concernera notamment l'organisation technique des épreuves, le prêt éventuel du matériel, l'arbitrage ...

Ce soutien sera autant que possible octroyé à titre gracieux mais selon les cas, il pourra éventuellement donner lieu à une indemnisation.

Ce soutien sera accordé tant au niveau des compétitions nationales, qu'au niveau des compétitions locales, départementales, régionales et internationales. La FFN s'engage en conséquence à intervenir à cet effet auprès de ses clubs, comités et ligues.

Après accord, la FFN pourra inscrire au programme de ses compétitions locales ou nationales, des épreuves de Natation Sport Adapté. Dans ce cas, une convention de partenariat spécifique sera signée entre l'organisateur et la FFSA.

## **Article 6** **Compétitions internationales**

La FFSA est affiliée à l'International Association of Sport for Mentally Handicapped People (INAS-FMH) et à l'International Paralympic Committee (IPC) ; elle est par ailleurs représentante en France du mouvement Special Olympics International (SOI). A ce double titre, elle est amenée à sélectionner des sportifs en vue de leur participation aux manifestations et compétitions sportives internationales programmées par l'un ou l'autre de ces organismes : Championnats du Monde (INAS); Jeux Mondiaux ou Européens (SOI) ; Jeux Paralympiques (IPC). La FFN apportera dans la mesure de ses possibilités son concours à la FFSA pour la préparation technique, physique et sportive des athlètes sélectionnés en natation. Elle parrainera officiellement l'équipe française de Natation Sport Adapté.

Au cas où, à la demande de l'un des trois organismes précités, la FFSA serait amenée à organiser en France une manifestation sportive internationale en Natation Sport Adapté, la FFN mettra tout en œuvre pour soutenir la FFSA dans l'organisation de cette manifestation, tant du point de vue matériel que technique.

## **Article 7** **Commission Sportive**

La FFSA constituera en son sein une commission sportive de Natation Sport Adapté chargée de promouvoir, organiser, diriger la pratique de ce sport à la FFSA. La commission sportive aura notamment pour mission d'établir une réglementation spécifique, de susciter et contrôler l'organisation de manifestations sportives, de promouvoir un entraînement sportif de qualité.

Le Directeur Sportif Fédéral chargé de l'animation de cette commission sera nommé par la FFSA. La FFN disposera d'un poste au sein de la commission sportive de Natation Sport Adapté.

## **Article 8** **Obligations réciproques**

La FFSA informera et sollicitera la FFN chaque fois qu'elle prendra l'initiative d'une manifestation sportive en Natation Sport Adapté. La FFN écartera et renverra sur la FFSA tout projet de manifestations sportives pour personnes handicapées mentales non avalisé par les instances de cette dernière.

La FFSA donnera à ses associations sportives, comités départementaux et comités régionaux toutes directives utiles afin que les ligues et comités de la FFN soient impliqués dans l'organisation de manifestations sportives locales, départementales et régionales en Natation Sport Adapté et vice et versa.

## **Article 9** **Commission mixte**

La mise en œuvre des dispositions contenues dans la présente convention nécessite la constitution d'une commission mixte composée à parité de représentants de la FFN et de la FFSA (élus et techniciens), à raison de trois représentants au moins pour chaque Fédération. La commission mixte sera chargée d'examiner les problèmes posés par tel ou tel aspect de la convention, de proposer les solutions appropriées, de proposer les modifications qui sembleraient nécessaires, en général d'agir pour la propagation de la Natation Sport Adapté et pour la promotion des sportifs de la FFSA vers la pratique de la natation au sein de la FF...

La commission mixte se réunira à l'initiative conjointe des deux Fédérations aussi souvent que nécessaire. En fonction des questions à traiter, elle sollicitera le concours d'experts : médecins, conseillers techniques, et étudiera notamment le calendrier sportif des compétitions majeures.

Les instances décentralisées des deux Fédérations peuvent si elles le souhaitent constituer sur leur ressort géographique de compétence, des commissions mixtes territoriales constituées sur le modèle de la commission mixte nationale.

## **Article 10** **Décentralisation**

La FFN et la FFSA diffuseront auprès de leurs clubs, associations sportives et instances décentralisées la présente convention.

## **Article 11** **Promotion**

Des négociations de gré à gré pourront être établies entre les deux fédérations pour l'organisation de manifestations de soutien ou de promotion.

## **Article 12** **Durée**

La présente convention est conclue pour une durée indéterminée. Elle peut être dénoncée à tout moment par l'une des parties contractantes, avec un préavis de trois mois signifié à l'autre partie par lettre recommandée avec accusé de réception.

Dunkerque le 7 décembre 1996

**Francis Luyce**  
Président de la F.F. Natation

**George-Ray Jabalot**  
Président de la F.F. Sport Adapté

# CONVENTION ENTRE LA FÉDÉRATION FRANÇAISE DE NATATION (F.F.N.) ET LA FÉDÉRATION FRANÇAISE HANDISPORT (F.F.H.)

## Entre d'une part :

### LA FÉDÉRATION FRANÇAISE DE NATATION (FFN)

Ayant son siège social :

148, avenue Gambetta 75020 PARIS

Représentée par Monsieur Francis LUYCE

en sa qualité de Président

agissant au nom et pour le Compte de la Fédération Française de Natation, .membre du Comité National Olympique et Sportif Français, seul organisme affilié à la Fédération Internationale de Natation Amateur (F.I.N.A.)

## et d'autre part :

### LA FÉDÉRATION FRANÇAISE HANDISPORT (F.F.H.)

ayant son siège social :

42, rue Louis Lumière 75020 PARIS

représentée par Monsieur André AUBERGER

en sa qualité de Président

agissant au nom et pour le compte de la Fédération Française Handisport, fédération reconnue d'utilité publique, habilitée par arrêté du 31 décembre 1980 pour régir le sport pour handicapés physiques et visuels, membre du Comité National Olympique et Sportif Français et de l'International Paralympic Committee (I.P.C.), seul organisme français affilié aux fédérations Internationales de sports pour handicapés :

International Sport Organisation for Disabled (ISOD)

International Stoke-Mandeville Wheelchair Sports Federation (I.S.M.W.S.F.)

International Blind Sport Association (I.B.S.A.)

Cerebral Palsy International Rehabilitation Association (CP.I.S.R.A.)

## vu,

la loi N° 75.988 du 29 octobre 1975 relative au développement de l'éducation physique et du sport, en son article 12 ;

le décret N° 76.489 du 3 juin 1976 relatif à l'habilitation des fédérations sportives, en son article 4;

le décret N° 76.490 du 3 juin 1976 relatif aux statuts types des fédérations sportives ;

la loi N° 84.610 du 16 juillet 1984 relative à l'organisation et à la promotion des activités physiques et sportives ;

l'arrêté du 2 août relatif aux fédérations délégataires ;

les statuts et le règlement intérieur de la Fédération Française de Natation ;

les statuts et le règlement intérieur de la Fédération Française Handisport,

**compte tenu du fait que :** 1) chacune des fédérations a reçu délégation de pouvoir du ministère de la Jeunesse et des Sports,

2) les deux fédérations autonomes ont une ambition commune en ce qui concerne le développement de la natation, notamment par :

L'organisation de rencontres, de stages et de démonstrations,

L'organisation technique et le perfectionnement des nageurs,

la formation des enseignants,

**il a été convenu de conclure la présente Convention.**

## Article premier

### *Règlements sportifs*

La Fédération Française Handisport reconnaît et accepte de faire appliquer par ses associations et membres affiliés, les règlements techniques de la Fédération Française de Natation. Toutefois, liberté lui est laissée d'adapter ses règlements en fonction de ses objectifs éducatifs et sportifs, ainsi qu'en fonction du handicap de ses nageurs .

Obligation lui est donnée de faire porter connaissance de ses diverses réglementations à la Fédération Française de Natation.

## Article 2

### *Rencontres sportives et stages*

Les associations de la Fédération Française de Natation et celles de la Fédération Française Handisport, ont la liberté de conclure des rencontres amicales ou officielles entre elles.

La Fédération Française de Natation reconnaît à la Fédération Française Handisport le droit d'organiser pour ses adhérents, des manifestations, championnats, critères et challenges, aux divers niveaux territoriaux de son organisation, et notamment des championnats de France Handisport ainsi que des rencontres internationales. Les performances réalisées à l'occasion de ces manifestations ne pourront être prises en considération pour les divers classements de la FFN que si les jurys sont composés à 50% au moins d'officiels issus de cette dernière.

Les nageurs à double affiliation pourront donner priorité à la FFN dans le cas où deux manifestations de même niveau (régional, national, international) seraient organisées le même jour. Toute performance réalisée en FFN devra être retenue par les instances de la FFH si celle-ci correspond aux épreuves de son programme.

La FFH aura la responsabilité matérielle et financière de l'organisation de ses manifestations et de ses réunions techniques.

Toute réunion de la Commission Fédérale de Natation Handisport comportant dans son ordre du jour un thème touchant à sa réglementation par rapport à celle de la FFN, devra se faire en présence d'une personne déléguée de la Fédération Française de Natation. Une invitation sera adressée à la FFN afin que celle-ci puisse être représentée à l'occasion de la réunion annuelle de la Commission Fédérale de Natation Handisport et de ses Conseillers Techniques Régionaux.

## Article 3

### *Encadrement technique*

La FFN reconnaît à la FFH le droit d'organiser pour ses membres, et en accord avec ses objectifs, une formation de chronométreurs de juges et d'attribuer à leur seule intention, des diplômes la sanctionnant. La FFN pourra éventuellement reconnaître toute équivalence relative au titre de chronométreur et de juges.

#### **Article 4** **Formation**

Une harmonie existant entre le contenu des orientations techniques et pédagogiques définies dans les textes de formation de cadres en Natation au sein de la FFH et les options Natation définies par les textes de formation de cadres au sein de la FFN, certaines équivalences seront en mesure d'être accordées. Toute demande d'équivalence ainsi déposée devra être accompagnée d'un avis favorable des instances fédérales dont dépend le cadre demandeur.

#### **Article 5** **Affiliations et licences**

##### **5.1 Affiliations**

Les associations sportives affiliées à l'une des deux fédérations pourront également adhérer à la fédération partenaire. Elles auront alors les mêmes obligations et jouiront des mêmes droits que les autres associations.

##### **5.2 Licences**

La possibilité est donnée aux pratiquants d'être licenciés aux deux fédérations par la possession de l'une ou l'autre des licences. Tout nageur handicapé doit être licencié à la Fédération Française Handisport. La Fédération Française de Natation peut lui accorder une licence par le biais d'un club affilié à la F.F.N.

##### **5.3 Participation aux épreuves**

Les licenciés des deux fédérations pourront participer aux épreuves d'une même compétition selon les règlements de l'organisme qui organise, tout en conservant la possibilité d'un classement séparé F.F.N./F.F.H.

#### **Article 6** **Commissions mixtes FFH/FFN**

##### **6.1 Commission nationale mixte FFN/FFH**

Une commission mixte est créée, composée de 6 membres, 3 par fédération, dont le DTN ou son représentant.

Cette commission étudie les questions intéressant les relations entre les deux fédérations et traite de la réglementation de l'organisation, de la promotion et de la pratique de la natation relevant de sa compétence

Cette commission se réunira une fois l'an ou chaque fois que l'une des deux fédérations en exprimera le désir.

Cette commission ne se substitue pas aux commissions déjà existantes dans les deux fédérations.

##### **6.2 Commissions régionales mixtes FFN/FFH**

Il pourra être mis en place une commission mixte au niveau régional, composée d'au moins 3 membres de chaque fédération et dont les objectifs seront :

L'organisation de compétitions mixtes;

La mise en place de modules de formation de cadres et d'officiels.

#### **Article 7** **Sanctions**

En cas de sanction ou d'exclusion prise par l'une ou l'autre des deux fédérations à l'encontre d'une personne physique ou morale, licenciée ou affiliée, elle est en droit d'en demander l'extension à l'autre fédération. Les six membres désignés de la commission mixte (article 6 ci-dessus) auront auparavant eu communication du dossier. La demande d'extension sera obligatoirement formulée par écrit et accompagnée d'un rapport établi conjointement par les six membres de ladite commission. Cette demande d'extension peut être refusée.

#### **Article 8** **Généralités**

La Fédération Française de Natation et la Fédération Française Handisport s'engagent à :

Faire appliquer la présente convention par leurs ligues, comités régionaux, comités départementaux et clubs;

Échanger leurs calendriers respectifs, règlements sportifs ainsi que leur revue fédérale;

- Permettre la diffusion d'informations par le biais des supports de communication interne respectifs. La FFN a la charge d'organiser, tous les deux ans après les championnats du Monde et les jeux Olympiques, une réunion d'information concernant les modifications des règles sportives adoptées par le Congrès de la F.I.N.A.

La présente Convention est renouvelable annuellement par tacite reconduction; à charge pour celle des deux fédérations contractantes qui voudrait y mettre fin, sur décision de son comité directeur, d'en aviser l'autre par lettre recommandée avec accusé de réception dans un délai de trois mois avant la date d'expiration de la période annuelle en cours.

Les fédérations concernées s'engagent à défendre leurs intérêts réciproques communs.

Fait à Paris, le 10 juin 1998

*Le Président de la Fédération Française de Natation*  
**Francis LUYCE**

*Le Président de la Fédération Française Handisport*  
**André AUBERGER**

# CONVENTION ENTRE LES SPORTIFS DE HAUT NIVEAU ET LA FFN

## SAISON SPORTIVE 2013/2014

Principaux textes de référence sur lesquels se fonde la Convention entre les Sportifs de Haut Niveau et la Fédération Française de Natation :

Code du Sport ; charte du sport de haut niveau ; règlements fédéraux de la FFN ;

Loi n° 98-468 du 17 juin 1998 relative à la prévention et à la répression des infractions sexuelles ainsi qu'à la protection des mineurs ;

Décret n° 2002-707 du 29 avril 2002 pris pour l'application de l'article 26 de la loi n° 84-610 du 16 juillet 1984 et relatif au sport de haut niveau ;

Décret n° 2006-248 du 2 mars 2006 portant création du Centre National et pour le Développement du Sport ;

Instruction N° 95-012 JS du 16 janvier 1995 relative aux aides personnalisées aux sportifs de haut niveau ;

Note n° 14038 du 30 octobre 1997 ;

Note n° 000219 du 22 février 2001 ;

Note n° 1043 du 26 juin 2001 ;

« FFN – Parcours de l'Excellence Sportive – 2013 / 2017 » validé par la CSHN du Conseil National du Sport le 19 novembre 2013.

### PREAMBULE

Il apparaît opportun de formaliser les relations entre la Fédération Française de Natation et ses Sportifs de Haut Niveau. Une convention personnalisée portant signature du Président de la Fédération, du Directeur Technique National et du Sportif ou de son représentant légal constitue un engagement réciproque pour une durée déterminée. L'inscription en tant que Sportif de Haut Niveau et la sélection en Equipe de France sont soumises à la réception de cette convention paraphée à chaque page, dûment signée et accompagnée des documents renseignés auxquels elle fait référence.

En référence aux textes et préambule ci-dessus, il est convenu et arrêté ce qui suit entre :

La Fédération Française de Natation (FFN) représentée par Le Président M. Francis LUYCE

Et le Directeur Technique National (DTN) M. Lionel HORTER

D'une part,

Et

Le sportif de haut niveau (SHN) :

Nom : .....Prénom : .....

Date de naissance : .....

Numéro de licence de la saison en cours : .....Club : .....

D'autre part,

### TITRE I – OBJET ET DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES A LA PRESENTE CONVENTION

#### ARTICLE 1

La présente convention a pour objet de préciser les droits et obligations réciproques de la FFN et des sportifs de haut niveau afin de prévenir tout litige dans son application. Le sportif doit être licencié dans un club affilié à la FFN au moment de la signature de cette convention.

La FFN et les sportifs de haut niveau sont soumis aux dispositions réglementaires du règlement Intérieur de la FFN destinées aux sportifs de haut niveau.

#### ARTICLE 2

Cette convention prend effet dès la signature de la présente et jusqu'au terme de la durée d'inscription sur les listes ministérielles soit du 1er Novembre au 31 Octobre de chaque année.

### ARTICLE 3

Les signataires de cette convention reconnaissent et approuvent l'ensemble des articles de la « Charte du Sport de Haut Niveau » dont ils déclarent avoir pris connaissance.

### ARTICLE 4

En cas de non-exécution totale ou partielle de l'une des obligations de la présente convention par l'une des parties, les autres parties ont la faculté de résilier de plein droit la présente convention. Avant que cette résiliation ne soit effective, les parties s'engagent à suivre la procédure décrite au point suivant.

### ARTICLE 5

- En cas de désaccord relatif à l'une des dispositions de la présente convention, la FFN et le sportif cherchent un règlement amiable.
- Procédure de conciliation :
- Les parties acceptent de se rencontrer pour une conciliation en présence du Président de la FFN, du DTN, du Directeur Général de la FFN, du sportif, d'un conseil de son choix, du président et de l'entraîneur du groupement sportif auquel il appartient.
- Lorsque le sportif est demandeur, la mise en œuvre de la procédure est déclenchée par la réception d'un courrier manuscrit adressé, en recommandé avec accusé de réception au Président de la FFN. Les parties prennent ensuite contact pour fixer la date à laquelle ils se rencontreront, afin de chercher une solution amiable.
- La conciliation doit intervenir le plus rapidement possible, et au maximum, dans un délai de 21 jours à compter de la réception du courrier recommandé avec accusé de réception.
- Si le litige persiste après cette première tentative de conciliation, dans le respect du Règlement Disciplinaire, la FFN peut saisir son Organisme de Discipline Générale.

## TITRE II – SANTE

### ARTICLE 6

Les sportifs de haut niveau doivent justifier d'une couverture de protection sociale à jour en fournissant une copie de tout document pouvant en attester. En cas de difficulté, il en informera le Directeur Technique National.

### ARTICLE 7

La FFN s'engage à diffuser toute information concernant la réglementation et les actions de prévention prévues pour la lutte anti-dopage. La Commission Médicale et l'encadrement médical fédéral apportent les réponses à toute question posée par les sportifs sur ce sujet.

Les sportifs de haut niveau s'engagent notamment à ne pas recourir à l'utilisation de substances ou de produits dopants. Ils acceptent de lutter contre le dopage et de participer, à toute action de prévention sur initiative de la FFN, de la FINA, de l'AFLD, du CNOSF ou de l'Etat.

D'une manière générale, ils doivent se conformer aux dispositions contenues dans le Code Mondial Antidopage et appliquées par les organismes de lutte contre le dopage : AMA, FINA, AFLD, etc. Leur localisation, soumise au code en vigueur, est obligatoire et ils acceptent de se soumettre à tout contrôle entrant dans le cadre dudit code.

Les examens médicaux liés à la Surveillance Médicale Réglementaire sont une obligation légale :

- Les sportifs de haut niveau de la FFN s'engagent à respecter le règlement médical fédéral et tout texte spécifique en la matière. (ANNEXE 2)
- Ils sont donc tenus de se soumettre aux examens médicaux préventifs réglementaires et de donner toute information utile en ce domaine au médecin désigné par la FFN.
- L'irrespect des obligations liées à la Surveillance Médicale Réglementaire des sportifs inscrits sur les listes ministérielles ou inscrits dans un Pôle « Espoir » ou un Pôle « France » exposerait le contrevenant à des sanctions pouvant conduire à l'exclusion du pôle et ou au retrait des listes ministérielles l'année suivante.
- Le sportif doit être à jour desdits examens préalablement à toute sélection en Equipe de France. Quiconque ne respecterait pas le calendrier et les règles communiqués en la matière par le Département Médical de la FFN incluant le dispositif de lutte contre le dopage verrait sa sélection invalidée de fait.

### ARTICLE 8

Au-delà de la Surveillance Médicale Réglementaire, les sportifs inscrits sur une liste de haut niveau « Jeune », « Senior » ou « Elite » doivent faire parvenir au médecin des Equipes de France les renseignements nécessaires concernant d'éventuels traitements médicaux. Ils doivent également transmettre au Département Médical la dénomination des compléments alimentaires qui leur sont prescrits ou qu'ils consomment personnellement.

Une attestation du laboratoire doit être également fournie, précisant que les produits (compléments alimentaires boissons énergétiques barres de céréales...) ne contiennent aucune de substance interdite par le Code Mondial Antidopage.

## ARTICLE 9

Les contrôles anti-dopage peuvent être effectués par voie sanguine. Pour les sportifs âgés de moins de 18 ans, ce type de prélèvement doit être expressément autorisé par leurs parents ou tuteurs. Le défaut d'autorisation parentale est considéré comme un refus de prélèvement alors sanctionné par une suspension de l'athlète (jusqu'à 2 ans).

## ARTICLE 10

La FINA et l'AFLD pratiquent des contrôles inopinés en toutes occasions. C'est au sportif qu'il appartient de fournir l'information des lieux habituels de sa préparation ainsi que de ses déplacements pour stage ou compétition et de ses autres activités.

Il doit aussi définir chaque jour un créneau de 60 minutes (entre 06H00 et 21H00) précisant le lieu où il est disponible pour tout contrôle antidopage.

Tout manquement ou absence non signalé à l'occasion d'un contrôle inopiné entraîne le paiement par la FFN à l'organisme de contrôle des frais occasionnés par une tentative infructueuse de test anti-dopage. En pareille circonstance, le sportif remboursera cette somme à la FFN à réception de la facture correspondante.

## TITRE III– AIDES PERSONNALISEES

### ARTICLE 11

Tout sportif inscrit sur une liste ministérielle de haut niveau peut, à sa demande, bénéficier d'aides personnalisées conformément aux dispositions publiées dans le « Guide du Sportif de Haut Niveau » sous réserve :

D'avoir retourné la présente convention dûment signée au plus tard à l'échéance fixée par la FFN,

D'être exempt de dette arriérée à l'égard de la FFN,

De ne pas être sous le coup d'une sanction grave de la FFN, de l'AFLD...

Un dossier de demande d'aide personnalisée est accessible, grâce à des codes confidentiels, sur l'Espace Extranat de la FFN. Il doit être retourné à la FFN après avoir été dûment complété et accompagné de toutes les pièces justificatives originales requises. En cas de non-retour du dossier, aucune aide n'est attribuée.

Afin de bénéficier de cette aide personnalisée : 4 conditions sont obligatoires :

1. Compléter ou actualiser les renseignements figurant sur votre Espace personnel dans Extranat,
2. Parapher, signer et envoyer la présente convention en début de saison sportive à la FFN au plus tard le 15 Février.
3. Au-delà de cette date, le droit à l'aide personnalisée n'est pas garanti,
4. Toute demande d'aide personnalisée doit être formulée entre le 1<sup>er</sup> Novembre et le 1<sup>er</sup> Octobre pour être prise en compte au titre de cette période.

Toute fausse déclaration ou omission est de nature à suspendre les aides octroyées ou à les remettre en cause.

### ARTICLE 12

Conformément à la « Charte du Sport de Haut Niveau », toute demande d'aide personnalisée doit comporter l'indication des ressources de l'intéressé, l'Avis d'Imposition du sportif de haut niveau doit être transmis au Département Haut Niveau (Bureau de la Vie de l'Athlète) sous pli « confidentiel » pour en rendre compte. Les aides personnalisées sont allouées en fonction de 4 grands chapitres : aide à la préparation, aide sociale, manque à gagner et primes aux résultats.

### ARTICLE 13

Le sportif inscrit sur les listes ministérielles de haut niveau en situation de difficulté avérée peut adresser une demande d'aide sociale accompagnée nécessairement de l'avis d'imposition ou de non-imposition de l'intéressé ou du foyer fiscal auquel il est rattaché ainsi que des deux premières pages de la déclaration des revenus afférente. Si elle est accordée, elle complète les autres aides auxquelles il peut prétendre. Le montant de cette aide sociale est alors déterminé par le DTN. Les sportifs inscrits sur liste « Jeune » peuvent prétendre à l'aide sociale dans les mêmes conditions.

Par ailleurs, il peut être attributaire d'aides dans le cadre de dispositions liées à sa formation et/ou à son plan d'insertion professionnelle à condition d'être inscrit sur la liste ministérielle dite de « Reconversion » ou toute autre liste de haut niveau.

### ARTICLE 14

Lorsqu'un sportif décide d'arrêter sa carrière internationale, il ne peut plus recevoir d'aide au titre de la préparation sportive incluant la base forfaitaire. En revanche, il perçoit les primes à la performance auxquelles il a droit au regard de la saison écoulée.

Un sportif qui met un terme à sa préparation de haut niveau et réduit les conditions de sa préparation sportive sans informer le DTN doit rembourser les aides éventuellement perçues au-delà du 1<sup>er</sup> Novembre de la même saison au titre de la préparation sportive incluant la base forfaitaire.

### ARTICLE 15

La FFN s'engage à respecter la confidentialité des informations mentionnées aux articles 11, 12 & 13.

## ARTICLE 16

La FFN présente chaque saison une grille de primes de performance pour les résultats réalisés à l'occasion d'une seule compétition de référence internationale. Elle est définie par la FFN parmi les championnats d'Europe, du Monde et des Jeux Olympiques.

## ARTICLE 17

L'attribution des aides personnalisées peut, à titre de sanction, être remise en cause en cas de non-respect des dispositions et engagements liés à la présente convention, notamment au regard des Titres II, III, IV et V ;

## TITRE IV – SELECTION ET COMPORTEMENT EN EQUIPE NATIONALE

### ARTICLE 18

Le sportif sélectionné en équipe nationale s'engage :

- A honorer les sélections pour lesquelles il est pressenti pour représenter la FFN ainsi qu'à se présenter à toutes les actions du programme de préparation du collectif auquel il appartient.
- A se présenter dans un état de préparation sportive optimale aux compétitions pour lesquelles il a été sélectionné,
- A respecter les priorités de préparation définies par le DTN eu égard au calendrier international.

La FFN s'engage :

- A donner toutes les informations concernant le programme prévisionnel d'activités des divers collectifs de préparation,
- A diffuser le calendrier des rencontres internationales pour lesquelles la FFN prévoit de participer,
- A diffuser les modalités de sélection aux compétitions ci-dessus,
- A mettre en place des modalités optimales de préparation et d'organisation en prévision des compétitions de référence internationale,
- A recevoir et à traiter toute demande d'aide personnalisée dans le cadre des dispositions prévues en la matière,
- A prendre en charge les frais occasionnés par la préparation et les déplacements des équipes de France constituées.

### ARTICLE 19

Tout sportif de haut niveau doit s'efforcer d'observer en toute circonstance un comportement exemplaire, compatible avec un engagement dans la recherche de l'excellence sportive et de nature à valoriser l'image de son sport.

### ARTICLE 20

Les convictions et conceptions politiques, idéologiques ou religieuses ne doivent interférer en aucune manière sur le fonctionnement des actions liées aux équipes de France. Les sportifs et leur encadrement doivent notamment s'abstenir de tout prosélytisme.

### ARTICLE 21

Le bizutage est interdit. Le code pénal le définit comme étant le fait pour une personne d'amener autrui, contre son gré ou non, à subir ou à commettre des actes humiliants ou dégradants. Les responsables de l'encadrement sont dans l'obligation d'aviser sans délai le Procureur de la République d'un délit de bizutage, même en l'absence de dépôt de plainte.

### ARTICLE 22

Pour les sports individuels comme pour les sports collectifs, toute équipe de sportifs est directement et exclusivement soumise à l'autorité des cadres désignés par la FFN sous la responsabilité desquels elle a été constituée.

### ARTICLE 23

Le DTN désigne, pour chaque Equipe de France, un responsable chargé d'élaborer et de contrôler le programme général de préparation des sportifs. Un suivi plus personnalisé peut être demandé par le club. C'est ce responsable de l'équipe qui en assure le bon déroulement. Lors des compétitions et des regroupements, le responsable manage l'équipe et coordonne l'organisation du groupe d'encadrement technique dans l'intérêt général.

### ARTICLE 24

Tout sportif sélectionné en équipe de France doit s'efforcer d'observer en toutes circonstances un comportement exemplaire, fidèle à son engagement dans la recherche de l'excellence sportive et de nature à valoriser l'image de son sport et de son pays. Conformément à l'article 2 du règlement disciplinaire fédéral, en cas de préparation sportive laissant à désirer, de comportement inadapté ou de manquement grave en sélection nationale, le sportif s'exposerait à des procédures pouvant déboucher sur des sanctions. Peuvent notamment être l'objet d'une instruction et conduire à des sanctions sportives ou porter atteinte à l'attribution des aides personnalisées (Titre IV) :

- La consommation d'alcool,



- La consommation de tabac ou de tout produit illicite,
- Les atteintes ostensibles ou déterminées aux consignes horaires, aux règles de bienséance et d'hygiène de vie au sein des équipes de France,
- Plus généralement toute atteinte aux bonnes mœurs.

#### ARTICLE 25

En cas d'absence ou d'empêchement, le sportif sélectionné pour toute action entrant dans le cadre des activités d'une équipe nationale ou collectif de préparation prévient le DTN. Si la cause est d'ordre médical, il contacte également le médecin des équipes de France.

#### ARTICLE 26

Toute absence à une action pour laquelle le sportif est convoqué par la FFN entraîne l'interdiction de participer à une autre manifestation sportive durant la période d'absence.

#### ARTICLE 27

Lors des sélections en équipe de France, les sportifs répondant aux questions des médias et se présentant notamment aux conférences de presse et en « zone mixte » ne sont pas autorisés à accepter des missions de consultant auprès des médias tant que l'Équipe de France est constituée, c'est-à-dire jusqu'à sa dispersion après son retour en France.

### TITRE VI – PARTENARIAT

#### ARTICLE 28

Les équipements sportifs fournis par le partenaire de la FFN sont remis pour la saison sportive. Il appartient au sélectionné de se présenter à tout rendez-vous en équipe de France muni de cet équipement.

À l'exception des articles techniques définis ci-après, la FFN dote en équipements les sportifs sélectionnés en équipe de France pour les compétitions de référence internationale. Ils ont dès lors l'obligation de le porter, du rassemblement à la dispersion, pendant les compétitions et manifestations (conférence de presse, point presse, interview, repas, réception, etc.). Cette disposition inclut le port du bonnet de l'équipe de France durant les entraînements et les compétitions sauf si le sportif a l'habitude de nager tête nue. En aucune façon il ne peut porter un bonnet de marque différente ou arborant d'autres marquages. Les sportifs sélectionnés doivent porter cet équipement de manière correcte, sans en entraver les logos et appellations. Il en est de même pour les membres de la délégation (encadrement sportif, technique et dirigeants FFN).

#### ARTICLE 29

En Natation Course, les sportifs ont la liberté du choix concernant l'équipement technique qui se limite au maillot de bain, au "shorty" et aux lunettes de nage. En conséquence, la FFN ne fournit pas ces équipements techniques qui doivent toutefois respecter les règlements en vigueur de la LEN, de la FINA ou du CIO. Le marquage de l'équipementier ne peut être associé (appellation et/ou logo) à l'événement, à la FFN et à l'appellation « France ».

Il doit être exempt de tout marquage autre que celui du fabricant équipementier car la FFN reste propriétaire du 2<sup>ème</sup> marquage autorisé par la LEN et la FINA sur les équipements techniques. Les sportifs sous contrat avec un équipementier autre que celui de la FFN, sont tenus de l'informer de cette règle. Les sportifs sont également tenus d'informer la FFN du lien contractuel avec cet autre équipementier.

#### ARTICLE 30

Conformément aux règlements LEN et FINA, toute inscription sur le corps (tatouage durable ou éphémère) représentant le logo, la marque, l'appellation (...) d'un équipementier est interdite.

#### ARTICLE 31

La FFN dispose du droit d'exploitation exclusif de l'image collective de l'équipe de France. S'entend par « image collective » tout visuel regroupant au moins 2 sportifs ou toute l'équipe de France avec ou sans mention des noms. La FFN peut utiliser librement cette image sur ses supports d'information et de communication et est la seule à pouvoir commercialiser cette image auprès de partenaires économiques.

#### ARTICLE 32

Le sportif de haut niveau peut naturellement exploiter son image. Ce droit individuel comprend la liberté de s'opposer à tout enregistrement privé et celle de commercialiser l'utilisation de son image. Toutefois, l'exploitation de son image en référence ou dans le cadre d'une équipe de France est soumise à un accord écrit de la FFN.

#### ARTICLE 33

Les sportifs sélectionnés ne peuvent développer des actions de communication, marketing ou commerciales pendant les événements d'équipe de France, tels que définis plus haut.

Dans le cas où un contrat individuel est signé par un sportif ou son club avec un sponsor non partenaire de la FFN, le signataire de ladite convention s'assurera que celui-ci est exempt de dispositions contraires à la présente convention et fera son affaire de tout litige qui en résulterait.

---

#### ARTICLE 34

Les dispositions relatives au port d'équipement et au droit d'image sont précisées dans une annexe contenue dans le présent « Guide du Sportif de Haut Niveau ».

---

#### ARTICLE 35

La FFN propose aux membres des équipes de France l'assistance de son service juridique pour les actes juridiques (en relation avec leur pratique sportive) pour lesquels ils auraient à s'engager.

---

#### ARTICLE 36

La FFN propose aux membres des équipes de France l'assistance du Département Marketing/Communication

A ..... le .....

SIGNATURES